

**The Constitutions of
the Free-Masons
1723**

Présentation

Les Constitutions dites d'Anderson ont été publiées, à Londres, en 1723 pour la première édition. Celui qui a attaché son nom à ce texte est un pasteur presbytérien, James Anderson, écossais d'origine. Il est, en effet, né à côté d'Aberdeen, en Écosse, d'une famille de douze enfants. Son père était verrier et Maçon, et il est assez probable que James ait été initié dans sa ville natale. On admet, en effet, qu'Anderson connaissait assez bien la maçonnerie écossaise. Sans doute a-t-il hérité, aussi, d'un certain nombre de papiers de son père. Il est déjà intéressant, amusant même, de noter que l'auteur du texte qui sert de référence à la Maçonnerie anglaise est écossais, que celui qui a mis par écrit le texte fondateur d'une Maçonnerie qui sera qualifiée, plus tard, de «*moderne*» a été reçu dans une loge qui était probablement une loge écossaise de tradition «*ancienne*». James Anderson est pasteur d'une église presbytérienne, c'est-à-dire d'une église réformée d'Écosse, mais il l'a été à Londres.

Notons encore que celui qui est revendiqué, en France, par ceux qui se veulent les plus éloignés de tout esprit religieux, le rédacteur de leur texte fondamental, était homme d'église... Anderson n'a pas écrit que ce texte, s'il en est réellement l'auteur, mais il est connu pour d'autres œuvres, à la fois maçonniques et profanes, quoique «*profane*» soit à prendre ici comme «*non maçonnique*». Anderson a en effet écrit des sermons que l'on ne peut réellement qualifier de «*profanes*». Il est l'auteur d'un important ouvrage intitulé «*Unity in Trinity, and Trinity in Unity*», œuvre de théologie défendant la trinité face aux unitariens. Anderson est, comme homme d'église et comme homme d'église protestant, un pratiquant assidu de la lecture des textes bibliques, dont il connaît certainement de nombreux passages de mémoire, comme il était de coutume à l'époque. En plus d'être versé dans la science biblique, c'est un esprit militant, qui n'hésite pas à s'engager pour défendre ses idées et tenter de convaincre ceux qui sont dans l'erreur et pour trouver la vérité. À l'époque où le texte des Constitutions paraît, Anderson semble le maître (le vénérable maître) d'une loge de Londres et l'on trouve son nom sur la liste qui termine l'ouvrage. Cette qualité est contestée par certains qui ne voient là qu'un titre de complaisance.

Les «*Constitutions*» se présentent sous la forme d'un texte imprimé, qui a été, cela ne peut faire de doute, lu et corrigé par des typographes, et de ce point de vue, il est «*normalisé*». Les fautes sont donc peu nombreuses. Ce qui pourrait actuellement passer pour des «*fautes*» faisait alors partie de la norme, des habitudes d'écriture et d'orthographe. La grammaire est bonne, la ponctuation est cohérente, même si elle ne correspond pas toujours à nos habitudes. L'orthographe nous est assez familière, sauf quelques rares écarts avec les règles modernes. L'auteur utilise encore, et de manière systématique, l'élosion dans les formes verbales (301 occurrences comme *reduc'd*, *perform'd*, etc.), ou pour quelques mots contenant un «*th*» initial ou final ('em pour *them*, tho' pour *though*, thro' pour *through*). En ce qui concerne les formes verbales, il conserve aussi quelques formes anciennes de la troisième personne du singulier (*enhaunceth*, *flourisheth*, *concerneth*). Anderson conserve aussi la perluette pour abrégé une énumération, là où nous utiliserions «*et c.*» (&c.).

On trouve dans ce texte un certain nombre de formes orthographiques anciennes qui ont disparu, avec «*compleated*» (act. *completed*), ou «*honour*» (act. *honor*), mais Anderson écrit «*splendor*», quand on a adopté en anglais britannique «*splendour*». Il retient encore des formes comme «*antedeluvians*», ou «*prophecying*», «*bastorage*», ou «*vertue*». On trouve aussi des mots se terminant en *-ick* (*Gothick*, bien sûr, mais aussi *Atlantick*, *publick*, *Dorick*, *Fabrick* ou *Relick*). La majuscule est générale au début des substantifs, car c'est maintenant, on le sait, l'habitude du siècle. Cette habitude est aussi largement employée pour les adjectifs (*New Brother*, *Liberal Sciences*, *Mechanical Arts*, etc.). La composition du texte permet aussi de remarquer une utilisation systématisée de la petite capitale, de l'italique, mais peu de caractères gras. Les noms propres sont toujours en italiques ou en capitales, rarement, sinon jamais en bas de casse avec initiale majuscule (ce qui est la règle de nos jours).

Les paragraphes forment des périodes rhétoriques assez équilibrées. Anderson a sans doute eu du mal à réaliser la tâche dont on l'avait chargée car le texte principal est complété par des notes fort nombreuses, dont certaines occupent parfois davantage de place, dans la page, que le texte des constitutions. Les phrases sont généralement longues, très élaborées sur le plan de la grammaire, et avec de nombreuses subordinées. Les tournures utilisées sont l'indice d'une bonne culture rhétorique mais la «*compilation*» des textes ne s'est pas faite facilement. Anderson a visiblement l'habitude d'écrire, mais son style est plutôt lourd et parfois compliqué. Le vocabulaire qu'il emploie est littéraire et contient de nombreux termes abstraits. Nous sommes loin des textes anciens, écossais ou anglais qui employaient des images très concrètes, proches de la vie quotidienne et qui contenaient des mots concrets et plutôt courts. Ces documents révélaient des jeux de mots populaires, des allusions à la vie des artisans, aux outils, aux plaisanteries de chantier, aux manières de boire ou de lever son chapeau. Même lorsqu'ils contenaient des parties rituelles ou des méditations sur des objets spirituels, le métier était encore fort proche. Rien de tout cela ici.

*Le vécu personnel antérieur de l'auteur est tout à fait étranger à ce milieu des artisans. Il n'en connaît que peu de choses, sinon rien. S'il en connaît, c'est de loin. Anderson ne parle pas du métier, même s'il emploie le mot. Ce dont il parle est plutôt une construction intellectuelle sur des termes de métier, re-utilisés pour de nouveaux desseins. Anderson continue d'utiliser, «*l'ancienne*», les conjonctions de coordination «*and*» (et), «*but*» (mais), et «*car*», qui n'ont de rôle que rhétorique et qui indiquent, en fait, la fin d'un paragraphe précédent, qui est aussi marqué par un point. Nous avons trouvé cela dans les textes plus anciens sans ponctuation habituelle, où ces mots tenaient le rôle des points bas (comma). On peut dire que ces conjonctions sont ici des «*mots crochets*» permettant de relier deux membres de phrases, deux phrases consécutives, ou deux paragraphes, mais qui n'ont pas de rôle sur le plan notionnel.*

*L'auteur utilise, mais cela ne surprendra personne, une majorité de mots dont le sens est maintenant considéré comme obsolète ou archaïque, ce qui rend la plupart des traductions impropres à la consommation, puisqu'on a, en général, oublié ce détail. Ce qui produit un sens souvent éloigné, sinon contraire, de ce qu'a écrit l'auteur. Cela nous permet aussi de remarquer qu'il emploie un grand nombre de mots communs avec la langue française, culture littéraire oblige, mais cela nous donne là une belle collection de «*maux amis*». Le traducteur dilettante se trouve ainsi dans un champ de mines, et y succombe à de nombreuses reprises. Un seul et bel exemple est «*artist*», que les Français ont le plus souvent traduit par artiste, mais qui signifie en réalité un maître ès arts libéraux, ou mécaniques, en tout cas un artisan, et parfois même un architecte, lorsque les deux notions sont confondues en un seul homme, mais certainement pas un artiste, dans le sens que ce terme a adopté depuis de nombreuses décennies maintenant. Il y a ainsi de nombreux autres exemples qui seront indiqués dans les notes. Nous remarquerons simplement encore que «*cultivator*» n'a pas de rapport avec la terre, que «*mechanism*» n'en a pas avec le mécanisme (sauf sur le plan de la théorie), que «*curious*» n'est pas vraiment curieux.*

*L'oubli de ces critères a souvent donné une interprétation remarquablement surprenante du texte d'Anderson. Ajoutons à cela l'usage systématique que fait l'auteur des doublets, qui n'ont plus maintenant, comme dans plusieurs autres textes, qu'un usage rhétorique. Mais, d'une certaine manière, Anderson n'a pas tort dans son emploi, même s'il est rhétorique, puisque son texte est d'une certaine manière normatif. Normatif sur le plan maçonnique, puisque «*regislatif*». Il est d'autre part l'œuvre d'un homme d'église dont l'habitude est d'employer, et en abondance, ce type de formes. Nous savons en effet que le sermon est un exercice littéraire où le doublet, qu'on qualifiera ici de «*forme d'insistance*», est largement employé. Les traductions précédentes ont ainsi, parce qu'ils n'ont pas opéré le repérage de ces caractères, tenté un certain nombre de grands écarts de vocabulaire, pour rendre chaque terme bien à sa place, en une sorte de calque translatif. L'écriture de l'auteur est loin d'être très légère, ces traductions l'alourdissent davantage. Mais le bon *La Tierce* en avait fait autant, avec la lourdeur qu'il a apportée à sa «*traduction*». Cette manière de faire se retrouve, et c'est une évidence, dans la traduction des rituels, où on n'a jamais tenu compte de ce caractère particulier de la langue anglaise. Cela donne des «*mystères et privilèges de la franc maçonnerie*», ou des «*le sa propre et libre volonté*». L'un signifie «*le son plein gré*», l'autre parle de ce que la loge apporte de particulier (privilèges) comme connaissance du métier, en latin *ministerium*, devenu *mistère*, puis écrit *mystère*, à la ressemblance du mot d'origine grecque.*

*Bien entendu, comme ecclésiastique, Anderson sait citer la Bible lorsque la formule retenue est une image frappante. En dehors bien sûr d'extraits précis, on trouve dans son texte quelques emprunts au texte sacré, insérés le plus naturellement du monde. On trouve aussi, cela n'a rien de surprenant non plus, des expressions tirées de textes doctrinaux religieux importants pour Anderson, comme *The Savoy Declaration* de 1658, reprise par l'assemblée générale des églises baptistes en 1689. Enfin, le rédacteur emploie quelques formules qui traversent son texte, que nous ne pouvons nous résoudre à traduire toujours de la même manière, mais suivant le contexte.*

*On peut voir dans ce texte deux parties principales, d'ailleurs nettement identifiées pas des titres la (ou les) contitution(s), d'une part, les obligations de l'autre. On y ajoutera une partie portant sur les règlements généraux (general regulations), qui constituent un ensemble en soi. Il y a encore, à la fin du texte original, une partie comportant des chansons que nous n'avons pas traduit encore. Nous constatons que rien, dans ce texte, ne concerne le rituel, plus exactement rien ne décrit de rituel. Ce n'est pas l'objet de ce document. Mais la structure adoptée par Anderson est proche à bien des égards, des plus anciens textes maçonniques. La partie «*constitutions*» reprend en fait l'histoire mythique qui se trouve dans les anciennes obligations («*Old Charges*). Elle y a la même place, au début du texte. Anderson y fait l'historique de la maçonnerie, comme le faisaient les anciennes obligations, mais lui cherche à le faire de manière plus «*positive*». En homme d'église, il s'applique, bien entendu, à faire coïncider les événements qu'il relate et la Bible. En homme de culture, il introduit des notions de l'histoire britannique. Les deux exercices sont délicats. L'histoire traditionnelle de la maçonnerie n'avait sans doute pas besoin de dates ou de faits précis.*

Anderson reprend la trame ancienne et s'efforce d'y dater les événements évoqués. Il reprend pour cela la datation habituelle de son époque fondée sur les travaux de l'évêque irlandais James

Ussher (1581-1656) qui publiait, en 1611, une Chronology qui devient extrêmement populaire. De nombreuses Bibles comportèrent alors en marge la date des grandes étapes de l'histoire de l'humanité, indiquées en suivant cette chronologie, ou une chronologie proche. On trouve cela en France sur la Bible de Calmet ou la Bible de Royaumont. L'usage est néanmoins assez récent en Maçonnerie. On ne trouve en effet pas de documents opératifs portant cette mention. Même des textes qui sont sensés décrire le rituel des Moderns, comme Masonry Dissected (1730), notent la date de fondation des Loges de manière ordinaire. Il y a fort à parier qu'il ne fut adopté que par la Maçonnerie spéculative, par des Maçons peut-être versés en science biblique, et familiers des divers travaux qui avaient été développés autour du texte sacré. Une chronologie similaire se trouve donc dès la première page des Constitutions d'Anderson avec la note «*Âge du Monde I. 4003 avant Christ*». Mais nous savons bien qu'il n'y a pas eu de loge (en tout cas sous cette forme) à Babel, ni à la construction du temple de Jérusalem. Le texte d'Anderson poursuit sans doute un autre dessein qu'un simple exposé «*historique*», même s'il retient l'exercice comme un «*imposé*».

Ce qui est important, en effet dans son texte, ce sont les affirmations qu'on découvre dans les premières lignes : Dieu est le Grand Architecte de l'Univers, la géométrie vient de Dieu, et Dieu l'a «*inscrite dans le cœur*» d'Adam, c'est-à-dire de l'humanité. Tout ce qui va suivre conforte cette thèse : la géométrie particulièrement qui condense les autres arts libéraux, mais aussi les arts libéraux eux-mêmes sont cités en premier dans cet exposé. Pour un homme d'église, Anderson suit d'abord un sentier qui ne vient pas de la seule foi chrétienne : la construction, même si la notion d'édification est unanimement utilisée par les exégètes chrétiens. Même en prenant des exemples dans les Écritures, l'auteur développe son argumentation suivant cette ligne «*géométrique*». Bien sûr, il se fonde pour ses exemples, sur la Bible et l'histoire de l'humanité vue à travers ce filtre. C'est un pasteur chrétien, et son texte fondamental est la Bible. Mais les exemples qu'il prend tournent tous autour de la notion de construction, pris aussi dans la Bible. Il ne s'écarte pas ici des textes maçonniques les plus anciens.

Anderson cite d'abord Adam et ses deux fils : Caïn et Seth, l'un géomètre et constructeur d'Énoch, l'autre géomètre et astronome. Il discourt en note des deux colonnes antédiluviennes, les deux colonnes les plus anciennes des textes maçonniques, les colonnes traditionnelles, remarquons-le, celles où ont été inscrites toutes les connaissances de l'humanité. Ensuite, Anderson passe à Noé, constructeur émérite de l'arche, bien bâtie et en bois, et à ses trois fils. Notons que les colonnes précédemment évoquées ont ici un rôle important, même si le texte d'Anderson n'en fait pas mention : elles ont permis à l'humanité régénérée après le déluge de retrouver les connaissances de l'humanité. Ensuite, il évoque la tour de Babel, Nemrod, et l'Assyrie, l'Égypte, Misraïm, et les Pyramides, Abraham et ses deux fils. Maintenant, Anderson évoque Moïse et l'architecte du Tabernacle. On passe ensuite à la construction du temple de Salomon, qui occupe plusieurs paragraphes et suscite des notes abondantes. Remarquons ici avec surprise que, dans la longue explication qui concerne ce temple, les deux colonnes du temple de Salomon ne jouent aucun rôle. Mais il est à noter que, pour Anderson, Salomon et Hiram de Tyr étaient grands maîtres des loges de leur capitale (pour dire sans doute la grande loge de leur pays) et que le constructeur Hiram, qui était le maître d'œuvre, était l'inspiré de Dieu. Les questions qui préoccupent Anderson sont le sens de «*Abi*» dans Hiram Abi, le fait que Hiram soit un architecte (au mépris de ce que dit la Bible, pourtant...), qu'il soit, ou non, le fils d'une veuve et comment. L'auteur évoque, comme historique, le fait que les artisans employés au temple de Jérusalem se sont «*dispersés*» dans le monde, et en particulier en Occident. De là, l'importation de la maçonnerie dans nos pays. Cette notion est contenue dans les légendes maçonniques des origines du métier, avec des variantes, mais sur une même base.

Le premier temple permet d'évoquer le second temple et du lien qu'il établit sans le dire entre Moïse, le Tabernacle, Salomon et David, le premier temple, Zorobabel et le second temple. Ensuite, l'auteur évoque la Grèce et un grand nombre de personnages illustres. Nous noterons d'abord Pythagore, puis Ptolémée Philadelphe, et Archimède. Deux de ces trois noms sont toujours importants dans les rituels, d'un Rit ou d'un autre. De la Grèce, on passe à Rome et à Vitruve, prototype des architectes romains. C'est bien sûr par Rome que la bonne architecture s'implante en France et en Grande-Bretagne. Après la brève citation du nom de Charles Martel, Anderson développe longuement l'histoire du métier sur le sol britannique. Si l'Angleterre est au premier plan, l'Écosse n'est pas oubliée, car «*Les loges s'y sont maintenues, sans interruption, durant plusieurs centaines d'années*». Il ne dit rien de tel sur les loges en Angleterre, et n'évoque même pas l'Irlande. Seule l'Écosse a droit à ce compliment. La position professionnelle d'Anderson ne suffit pas à l'expliquer.

Jusqu'au passage du métier en Occident, notre rédacteur est resté dans les limites de l'ancien testament. Mais, ce qui est plus important, c'est de la part du pasteur qu'il était l'affirmation première développée sans rupture jusqu'à son époque : c'est d'abord la géométrie, et le métier de la construction, qui est primordiale. Cela précède, même pour lui, les méditations sur le temple de Salomon. Tout est fondé sur cette affirmation. Cela signifie que, même pour un érudit biblique, les arts libéraux sont premiers. La Bible et son environnement symbolique n'a qu'une deuxième place.

Sur le plan culturel, il accorde une grande importance à l'architecture classique, ce qu'il appelle «Augustan Style», et qu'on traduit souvent, ô désespoir, par style augustin, ou style d'auguste. Comme tous les érudits de son temps, Anderson ne sait pas reconnaître les qualités et la beauté du style gothique, ni ses proportions et ses innovations. Il n'en a que pour le roman (style romain), le classique, avec son équilibre, ses alignements, ses colonnades, sa symétrie. Une partie de ce qu'écrivait Anderson ici se retrouve dans des textes plus anciens. On trouve d'ailleurs dans les premiers catéchismes maçonniques de nombreuses traces des mêmes légendes, plus ou moins développées, avec parfois quelques différences, en plus ou en moins. Nous avons noté que le texte d'Anderson, mais on en avait l'habitude avant, citait le nom d'un certain nombre de grands personnages Adam bien sûr, mais celui-là est hors concours, Noé, Moïse, Pythagore, Euclide, etc. Ces grandes figures sont les prémisses de la liste des grands «Philosophes» du 2^e grade du RÉAA, figures et modèles, comme tous les récits mythiques, légendaires ou symboliques en contiennent.

La deuxième partie est constituée par les obligations (Charges). Le titre laisse entendre que l'auteur a lu des documents provenant de loges d'outre-mer, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Il est clair, de plus, que ce texte a été établi «l'usage des loges de Londres», ce qui signifie, en réalité, Londres, Westminster, et les environs de Londres. Cette mention revient plusieurs fois dans le texte. Il existe en effet une cité de Londres, mais aussi une cité de Westminster avec un organe d'administration indépendant. Pour désigner le territoire évoqué par Anderson, on dirait maintenant «Le grand Londres», ou «La communauté urbaine de Londres». Ce qu'il écrit là est sensé ne s'appliquer qu'à cette aire géographique, et certainement pas à toute l'Angleterre, ni à la Grande-Bretagne, encore moins au Royaume-Uni.

Cette partie est composée de onze articles, en six points, dont six sont regroupés sous le dernier point. Mais c'est apparemment le premier point qui a déclenché, depuis longtemps, les plus intenses réactions, en France surtout, et dans les pays marqués par une certaine maçonnerie française. Le premier point évoque Dieu, bien sûr, et l'attitude qu'il convient d'avoir envers lui et la religion. La question était au centre de la vie des hommes depuis l'aube de l'humanité, et elle est, quoi de plus nature au centre de la vie d'une société chrétienne. Si elle n'est plus toujours au centre de la nôtre, c'est que notre société est devenue une aberration culturelle, si on se rapporte à l'histoire des sociétés humaines, depuis qu'on en a des traces suffisamment assurées.

La formule «Athée stupide et libertin irréligieux» a donc suscité d'amples réactions, et n'a sans doute pas fini de le faire. C'est elle qui a fait couler le plus de salive et d'encre. Elle semble fondée sur le Psaume 14, (ou le Psaume 51 qui contient la même phrase), où on déclare «Le fou se dit il n'y a pas de Dieu. Ils sont pervers, ils sont livrés à des agissements abominables, il n'en est pas un qui agisse bien». Le Psaume qualifie d'abord d'insensés ceux qui refusent l'existence de Dieu, puis il insiste sur la description de leurs comportements. L'insensé (le fou) est, de manière générale, celui qui se détourne de Dieu. Se détourner ainsi de Dieu, c'est être dépourvu de sagesse ou d'intelligence on ne peut agir selon la voie droite (la voie royale, rappelons-le) qui est celle des commandements divins.

Intéressons-nous un instant à la deuxième partie de l'expression, et rappelons ce qu'indiquait le dictionnaire (français) de l'Académie de 1694 «Libertin, [libert]ine. adj. Qui prend trop de liberté & ne se rend pas assidu à son devoir. Cet escolier ne va guere en classe, il est devenu bien libertin. On dit aussi dans le substantif. C'est un libertin. Il signifie aussi, Licencieux, dans les choses de la Religion, soit en faisant profession de ne pas croire ce qu'il faut croire, soit en condamnant les coutumes pieuses, ou en n'observant pas les commandemens de Dieu, de l'Eglise, de ses superieurs. Et en ce sens il ne s'emploie guere qu'au substantif. C'est un libertin, il fait des railleries des choses saintes. C'est un libertin, il mange de la chair le Caresme. les athées, les libertins. Les derniers mots indiquent sans contestation possible que les deux termes sont, à l'époque, considérés comme synonymes. On découvre ainsi qu'ils constituent sans doute aussi, pour Anderson, un «doublet». Le dictionnaire de 1789 indique «Libertin, signifie aussi, Qui fait une espèce de profession de ne point s'assujettir aux Lois de la Religion, soit pour la croyance, soit pour la pratique. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au substantif. Les libertins et les prétendus esprits forts. Un autre dictionnaire nous assure du sens de libertin, en indiquant comme expressions synonymes «Esprit fort, incrédule. Les impies et les libertins. Ce sont les mêmes sens adoptés par Anderson. On comprend mieux les deux qualificatifs appliqués par ces Constitutions à ceux qui ne croient pas en Dieu, et spécialement aux Maçons. Rédigées par deux hommes d'église, T. Desaguliers et J. Anderson, il aurait été surprenant, dans une société chrétienne, que les Constitutions oublient que la religion est le premier devoir du chrétien et que le maçon, qui fait partie d'une telle société, ne peut être compté au nombre de ceux qui refusent Dieu ou qui contestent son culte, quel que soit sa confession. Les deux parties de l'expression constituent bien un doublet, cela ne semble pas faire de doute.

Le deuxième article traite des rapports entre les hommes et la justice. Le titre habituel est «Du magistrat civil suprême et subalterne (ou subordonné)», ce qui ne rend pas compte de la dimension théologique de l'article. L'idée développée ici est que Dieu est le juge suprême, et que les magistrats humains n'en sont que des représentants d'un rang inférieur. Cela est fondé en

¹ Traduction de la NBS.

particulier sur Romains 13 « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu », et sur 2 Samuel 23,3. Le titre de l'article, « Of the civil magistrate », est celui qui a été adopté en 1689 par l'assemblée générale des Baptistes réunie à Londres, qui reprend « The Savoy Declaration of 1658 ». Mais il est évident que le fondement de cet article est à trouver dans les anciens textes maçonniques qui ont toujours recommandé, sinon imposé, que le maçon soit un sujet paisible des pouvoirs civils, et que son rôle n'est pas de faire « la politique ». C'est le point 4 de « l'obligation » du Ms Dumfries, par exemple.

Après avoir fourni un cadre spirituel et religieux au maçon, puis un cadre légal sur le plan civil (social), le texte fournit le cadre maçonnique (stricto sensu) à la vie du maçon. L'article 3 est intitulé « Des loges », le suivant traite des officiers et des membres des loges, le cinquième rappelle des points de conduite ayant un fondement plus ouvrier, et le dernier est divisé en six points traitant des rapports des frères dans la loge, en dehors de la loge, en présence ou non de profanes, dans sa famille et en présence d'un frère visiteur.

Dans l'article 3, Anderson établit la différence entre deux classes de loges, la loge « particulière », c'est-à-dire la loge ordinaire, et la grande loge. Ici, un codicille est semblable à un des points du Ms Dumfries « Tout maître ou compagnon se rendra à l'assemblée à la première convocation... » ou aux articles XX et XXI des Statuts Schaw (1598).

Les qualifications nécessaires pour être maçon se trouvent déjà dans les textes précédents, sous cette forme ou sous une autre. L'article suivant précise un point concernant les qualifications. La gestion des frères pendant le travail (point 5) est une nouvelle rédaction d'articles que les statuts Schaw connaissent déjà et qu'on trouve aussi dans le Dumfries. Ce sont donc des articles purement opératifs dont on retrouvera les traces dans ces textes. Le dernier point de cet article ne contient pas le terme de « bowan », comme les Statuts Schaw (ici, on parle de « labourers »), mais l'interdiction est la même. Le dernier paragraphe du point 1 de cet article rappelle bien sûr les chartes Sinclair : les maçons y demandent à Lord Sinclair d'être leur juge parce que la justice civile est lente et coûteuse. Les tribunaux maçonniques ont aussi été évoqués par les statuts Schaw. Les obligations se concluent sur un appel à la bonne harmonie de la loge et insistent qu'il est nécessaire de ne pas se quereller entre frères de la loge. La formule de clôture est traditionnelle à la fin des prières. Elle n'est pas réservée aux textes maçonniques mais c'est une formule habituelle des églises de langue anglaise.

La troisième partie est appelée « Règlements généraux ». Ils traitent en 39 articles de l'organisation de la loge et aussi de la grande loge. Ils reprennent aussi des éléments qui ont pu être relevés ailleurs, et sont aussi très nouveaux pour un grand nombre d'entre eux. Par contre, sans le dire de manière ostensible, ils évoquent certains points de rituel qu'on peut deviner à certaines expressions. On y découvre aussi les différentes sortes de maçons, d'officiers, et de grands officiers. Certains termes peuvent ici prêter à confusion et seul le contexte nous éclaire.

Le maître de la loge préside sa loge mais le grand maître peut présider toute loge, la place de maître était à la gauche du grand maître. Cela reprend les statuts Schaw où le grand surveillant pouvait présider toute loge. On doit tenir un registre où les noms des membres sont inscrits, et cela aussi reprend un point des statuts Schaw (1598, XI et XII). La réception de nouveaux maçons ne peut se faire à plus de cinq candidats, ce qui est une intéressante précision, mais qui fait déjà beaucoup à la fois. Les constitutions de Roberts (1722) parlaient bien de cinq maçons, mais comme quorum pour une réception « Que personne, quel que soit son rang, ne soit reçu franc-maçon, à moins que ce soit dans une loge d'au moins cinq francs-maçons ». La différence est fondamentale.

Anderson établit une différence entre un candidat, reçu dans une loge, et un membre admis, qui a été déjà initié dans une autre. On parlerait maintenant de l'intégration d'un frère. L'âge « légal » pour être admis est de 25 ans, ce qui tranche certainement avec les statuts opératifs. Pour être reçu, il faut l'annoncer un mois avant la réception, ce qui laisse le temps de « lancer les enquêtes », qui portent sur la réputation du candidat et sur ses aptitudes, et certainement pas sur ce qu'il pense de tels ou tels points de la vie politique, ou sur ces loisirs. L'accord des frères doit être unanime et pas du tout à une majorité « démocratique ». On ne doit jamais admettre un candidat dont on pourrait craindre « l'indiscipline » et c'est la raison de cette unanimité. Ce sont là des procédures d'admission qu'on découvre dans ce texte et qui n'avaient sans doute jamais été mises par écrit.

Ensuite, on évoque la réception. Bien que le mot de rituel ne soit pas prononcé, pas plus que celui de serment, on sait qu'il existe des procédures rituelles, dont on n'a pas à parler ici, puisque c'est un texte législatif, mais qu'Anderson a évoqué à mots couverts. Dans les obligations, on a pu lire « En conséquence, aucun maître ni surveillant n'est choisi à l'ancienneté, mais pour son mérite. Il est impossible d'exprimer ces choses par écrit. Tout frère doit attendre à son degré et les apprendre selon une méthode particulière à cette confrérie ». Ce sont bien des allusions aux procédures rituelles, qui ne peuvent être écrites, d'une part et qui sont particulières à la maçonnerie, d'autre part. L'article 7 nous apprend que le nouveau maçon doit offrir un tablier à chaque membre de la loge. C'est ce que révélait déjà « le tuilage d'un maçon », paru la même année que les constitutions que nous lisons ici.

Les articles suivants traitent des procédures de la grande loge et à cette occasion nous apprenons qu'elle doit se réunir «Vers la saint-Michel, la Noël et l'Annonciation» (les 29 septembre, 25 décembre, et 25 mars). Cela fait une réunion par trimestre, exception faite de la saint Jean d'été. Rappelons que traditionnellement, le 25 mars était le début de l'année anglaise, et ce ne sera qu'en 1751 que le Parlement adoptera le 1^{er} janvier (pour 1752 donc) comme date de début de l'année. Anderson vit toujours selon l'ancien calendrier et cette fête de l'Annonciation est son véritable début d'année.²

En ce qui concerne les fêtes, Anderson nous apprend d'ailleurs, à l'article 22, que les loges de Londres, etc., doivent se réunir pour la fête de saint Jean Baptiste, la saint Jean d'été ou encore, précise-t-il, à la saint Jean l'Évangéliste, la saint Jean d'hiver. Pour les statuts Schaw, pas de doute, c'était le jour de la fête de Saint Jean l'Évangéliste que se tenait l'assemblée générale. Les fêtes sont conservées, les objectifs sont différents, les fêtes importantes sont ainsi différentes.

Le post-scriptum évoque l'installation du maître de la loge. En réalité Anderson décrit l'installation du maître d'une loge nouvellement créée. Il ne dit rien de l'installation d'un maître, à chaque nouvelle élection annuelle. Mais les formules qu'il cite seront celles de cette cérémonie précise. Que nous apprend-il? D'abord que c'est le grand maître qui installe le maître d'une nouvelle loge. C'est encore le cas, le plus souvent lors de «l'allumage des feux» d'une loge. Les premières procédures de cette installation se déroulent, semble-t-il, au deuxième grade: on sépare le candidat des compagnons. C'est encore au deuxième grade que le maître installateur déclarera l'élection du futur maître de la loge. Il le présente ensuite à la loge, et c'est toujours le cas. Il rappelle alors les obligations du maître, et fait prêter allégeance. Les frères reconnaissent le maître de la loge, et il nomme ses surveillants et les autres officiers. On leur remet les outils de leur fonction. Rien n'a réellement changé dans les grandes lignes. Mais la création d'une nouvelle loge ne semble pas si facile que cela. L'article 8 prévient qu'on ne doit pas «faire sécession», à moins que la loge que l'on quitte soit trop nombreuse, qu'il faut une autorisation spéciale du grand maître, sans laquelle la loge ne devra pas être reconnue comme régulière par les autres.

Au fil des articles nous apprenons quels étaient les officiers des loges. Le maître préside, assisté de deux surveillants. On trouve un secrétaire et un trésorier. La liste est la même pour la grande loge, exception faite qu'un député grand maître, un grand maître adjoint, assiste le grand maître. Exception faite aussi d'un adjoint pour le secrétaire et pour le trésorier. Lors de la fête annuelle, on désigne aussi des servants, et deux portiers, ou plus. Ces portiers arrivent avant tout le monde et ont sans doute pour rôle d'assurer le service d'ordre. Les servants désignent des serveurs, autant qu'ils le jugent nécessaire. Les noms qui désignent les officiers

² MÉREAUX, Pierre. *Les constitutions d'Anderson. Vérité ou imposture*. Monaco, Éditions du Rocher, 1995, p. 22.

T H E
CONSTITUTIONS
O F T H E
FREE-MASONS.

CONTAINING THE
History, Charges, Regulations, &c.
of that most Ancient and Right
Worshipful *FRATERNITY*,

For the Use of the LODGES

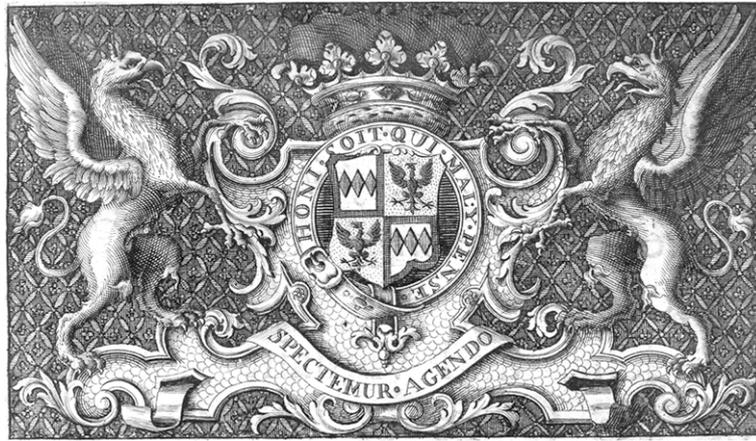


L O N D O N □:

Printed by WILLIAM HUNTER, for JOHN SENEX at the *Globe*, and
JOHN HOOKE at the *Flower-de-luce* over-against *St. Dunstan's*
Church, in *Fleet-street*.

In the Year of Masonry
Anno Domini

5723
1723



TO
His GRACE the DUKE of
MONTAGU

My Lord,



Y Order of his *Grace* the DUKE of WHARTON, the present Right Worshipful GRAND-MASTER of the *FREE-Masons*; and, as his *Deputy*, I humbly dedicate this Book of the *Constitutions* of our ancient *Fraternity* to your *Grace*, in Testimony of your honourable, prudent, and vigilant Discharge of the Office of our GRAND-MASTER last Year.

I need not tell your GRACE what Pains our learned AUTHOR has taken in compiling and digesting this Book from the old *Records*, and how accurately he has compar'd and made every thing agreeable to *History* and *Chronology*, so as to render these NEW CONSTITUTIONS a just and exact Account of *Masonry* from the Beginning of the World to your *Grace's* MASTERSHIP, still preserving all that was truly ancient and authentick in the old ones: For every Brother will be pleas'd with the Performance, that knows it had your GRACE'S Perusal and Approbation, and that it is now printed for the Use of the Lodges, after it was approv'd by the GRAND-LODGE, when your GRACE was GRAND-MASTER. All the *Brother-hood* will ever remember the Honour your GRACE has done them, and your Care for their Peace, Harmony, and lasting Friendship: Which none is more duly sensible of than,

My LORD,

Your GRACE'S

Most oblig'd, and

Most obedient Servant

And Faithful Brother,

J.T. DESAGULIERS
Deputy Grand-Master

T H E
C O N S T I T U T I O N ,
*History, Laws, Charges, Orders,
Regulations, and Usages,*
O F T H E
Right Worshipful F R A T E R N I T Y of
Accepted Free M A S O N S ;
C O L L E C T E D
From their general R E C O R D S , and
their faithful T R A D I T I O N S of
many Ages

T O B E R E A D

At the Admission of a NEW BROTHER, when the *Master* or *Warden* shall begin, or order some other Brother to read as follows:



DAM, our first Parent, created after the Image of God, *the great Architect of the Universe*, must have had the Liberal Sciences, particularly *Geometry*, written on his Heart; for even since the Fall, we find the Principles of it in the Hearts of his Offspring, and which, in process of time, have been drawn forth into [2] a convenient Method of *Propositions*, by observing the Laws of *Proportion* taken from *Mechanism*: So that as the *Mechanical Arts* gave Occasion to the Learned to reduce the Elements of *Geometry* into Method, this noble Science, thus reduc'd, is the Foundation of all those Arts, (particularly of *Masonry* and *Architecture*) and the Rule by which they are conducted and perform'd.

No doubt *Adam* taught his Sons *Geometry*, and the use of it, in the several *Arts* and *Crafts* convenient, at least, for those early Times; for *CAIN*, we find, built a City, which he call'd *CONSECRATED*, or *DEDICATED*, after the Name of his eldest Son *ENOCH*; and becoming the Prince of the one Half of Mankind, his Posterity would imitate his royal Example in improving both the noble Science and the useful Art.³

Nor can we suppose that *SETH* was less instructed, who being the Prince of the other Half of Mankind, and also the prime Cultivator of *Astronomy*, would take equal Care to teach *Geometry* and *Masonry* to his [3] Offspring who had also the mighty Advantage of *Adam*'s living among them.⁴

³ As other Arts were also improved by them, viz. working in Metal by TUBAL CAIN, Music by JUBAL, Pastorage and Tent-Making by JABAL, which last is good Architecture.

⁴ For by some Vestiges of Antiquity we find one of 'em, godly Enoch, (who dy'd not, but was translated alive to Heaven) prophesying of the final Conflagration at the Day of Judgment (as St. JUDE tell us) and likewise of the General Deluge for the Punishment of the World: Upon which he erected his two large Pillars, (tho' some ascribe them to Seth) the one of Stone, and the other of Brick, whereon were engraven the Liberal Sciences, &c. And that the Stone Pillar remain'd in Syria until the Days of Vespasian the Emperor.

But without regarding uncertain Accounts, we may safely conclude the *old World*, that lasted 1656 Years, could not be ignorant of *Masonry*; and that both the Families of *Seth* and *Cain* erected many curious Works, until at length NOAH, the ninth from *Seth*, was commanded and directed of God, to build the *great Ark*, which, tho' of Wood, was certainly fabricated by *Geometry*, and according to the Rules of *Masonry*.

NOAH, and his three sons, JAPHET, SHEM, and HAM, all *Masons true*, brought with them over the *Flood*, the Traditions and Arts of the *Ante-deluvians*, and amply communicated them to their growing Offspring; for about 101 Years⁵ after the *Flood*, we find a vast Number of 'em, if not the whole Race of *Noah*, in the Vale of *Shinar*, employ'd in building a *City* and large *Tower*, in order to make to themselves a Name, [4] and to prevent their Dispersion. And tho' they carry'd on the Work to a monstrous Height, and by their Vanity provok'd God to confound their Devices, by confounding their Speech, which occasion'd their Dispersion; yet their Skill in *Masonry* is not the less to be celebrated, having spent above 53 Years⁶ in that prodigious Work, and upon their Dispersion carry'd the mighty Knowledge with them into distant Parts, where they found the good use of it in the Settlement of their *Kingdoms*, *Commonwealths*, and *Dynasties*. And tho' afterwards it was lost in most Parts of the Earth, it was especially preserv'd in *Shinar* and *Assyria* where NIMROD,⁷ the Founder of that Monarchy, after the Dispersion, built many splendid Cities, as *Ereck*, *Accad*, and *Calneh*, in SHINAR; from whence afterwards he went forth into ASSYRIA, and built *Niniveh*, *Rehoboth*, *Caleh*, and *Rhesin*.

In these Parts, upon the *Tygris* and *Euphrates*, afterwards flourish'd many learned *Priests* and *Mathema[5]ticians*, known by the Names of CHALDEES and MAGI, who preserv'd the good Science, *Geometry*, as the KINGS and *great Men* encourag'd the *Royal Art*. But it is not expedient to speak more plain of the Premises, except in a *formed Lodge*.

From hence, therefore, the *Science* and *Art* were both transmitted to latter Ages and distant Climes, notwithstanding the confusion of Languages or Dialects, which, tho' it might help to give Rise to the Masons Faculty and ancient universal Practice of conversing without speaking, and of knowing each other at a Distance, yet hinder'd not the Improvement of *Masonry* in each Colony, and their *Communication* in their distinct National Dialect.

And, no doubt, the Royal Art was brought down to *Egypt* by MITZRAIM, the second Son of *Ham*, about six Years after the Confusion at *Babel*⁸, and after the *Flood* 160 Years, when he led thither his Colony; (for *Egypt* is *Mitzraim* in *Hebrew*) because we find the River *Nile's* overflowing its Banks, soon caus'd an Improvement in *Geometry*, which consequently brought *Masonry* much in request: For the ancient noble Cities, with the other magnificent Edifices of that Country, and particularly the *famous* PYRAMIDS, demonstrate the early Taste and Genius of that ancient Kingdom. Nay, one of those *Egyptian* PYRA[6]MIDS⁹ is reckon'd the *First* of the *Seven Wonders* of the World, the Account of which, by Historians and Travellers, is almost incredible.

The Sacred Records inform us well that the eleven *great Sons* of CANAAN (the youngest Son of *Ham*) soon fortified themselves in strong Holds, and stately walled Cities, and erected most beautiful Temples and Mansions; for when the *Israelites*, under the great *Joshua*, invaded their Country, they found it so regularly fenc'd, that without the immediate Intervention of God in behalf of his

⁵ Anno Mundi 1757, 2247 Ante Christum

⁶ AM. 1810, 2194 Ante. Ch.

⁷ NIMROD, which signifies a Rebel, was the Name given him by the holy Family, and by Moses; but among his Friends in Chaldea, his proper Name was BELUS, which signifies LORD; and afterwards was worshipped as a God by many Nations, under the Name of Bel, or Baal, and became the Bacchus of the Ancients, or Bar Chus, the Son of CHUS.

⁸ AM. 1816 2188 Ante Ch.

⁹ The Marble Stones, brought a vast way from the Quarries of Arabia, were most of 'em 30 Foot long; and its Foundation cover'd the Ground of 700 Foot on each Side, or 2800 Foot in Compass, and 481 in perpendicular Height. And in perfecting it were employ'd every Day, for 20 whole Years, 360,000 Men, by some ancient Egyptian King, long before the Israelites were a People, for the Honour of his Empire, and at last to become his Tomb.

peculiar People, the *Canaanites* were impregnable and invincible. Nor can we suppose less of the other Sons of *Ham*, viz. *Chush*, his eldest, in *South Arabia*, and *Phut*, or *Phuts*, (now called *Fez*) in *West Africa*.

And surely the fair and gallant Posterity of JAPHET, (the eldest Son of *Noah*) even such as travell'd into the Isles of the *Gentiles*, must have been equally skill'd in *Geometry* and *Masonry*; tho' we know little of their Transactions and mighty Works, until their original [7] Knowledge was almost lost by the Havock of War, and by not maintaining a due Correspondence with the polite and learned Nations; for when that Correspondence was open'd in After-Ages, we find they began to be most Curious Architects.

The Posterity of SHEM had also equal Opportunities of cultivating the useful *Art*, even those of 'em that planted their Colonies in the South and East of *Asia*; much more those of 'em that, in the great *Assyrian* Empire, liv'd in a separate State, or were blended with other Families: Nay, that *holy Branch* of SHEM (of whom, as concerning the Flesh, CHRIST came) could not be unskilful in the learned Arts of *Assyria*; for ABRAM, after the Confusion at *Babel* about 268 Years¹⁰, was called out of *Ur* of the *Chaldees*, where he learned *Geometry*, and the *Arts* that are perform'd by it, which he would carefully transmit to *Ishmael*, to *Isaac*, and to his Son, by *Keturah*; and by *Isaac*, to *Esau*, and *Jacob*, and the twelve *Patriarchs*: Nay, the *Jews* believe that ABRAM also instructed the *Egyptians* in the *Assyrian* Learning.

Indeed, the select Family long used *Military Architecture* only, as they were Sojourners among Strangers; but before the 430 Years of their *Peregrination* were expired, even about 86 Years before their *Exodus*¹¹, the Kings of *Egypt* forc'd most of them to lay down their Shepherds instruments, and Warlike Accoutrements, [8] and train'd them to another sort of Architecture in *Stone* and *Brick*, as holy Writ, and other Histories, acquaint us; which God did wisely overrule, in order to make them *good Masons* before they possess'd the promis'd Land, then famous for most curious *Masonry*.

And while marching to *Canaan*, thro' *Arabia*, under *Moses*, God was pleased to inspire BEZALEEL, of the Tribe of *Judah*, and AHOLIAB, of the Tribe of *Dan*, with Wisdom of Heart for erecting that most glorious Tent, or *Tabernacle*, wherein the *Shechinah* resided¹²; which, tho' not of Stone or Brick, was framed by *Geometry*, a most beautiful Piece of Architecture, (and prov'd afterwards the Model of *Solomon's* Temple) according to the Pattern that God had shewn to MOSES in the Mount; who therefore became the GENERAL MASTER-MASON, as well as King of *Jessurum*, being well skill'd in all the *Egyptian* Learning, and divinely inspir'd with more sublime Knowledge in *Masonry*.

So that the *Israelites*, at their leaving *Egypt*, were a whole Kingdom of *Masons*, well instructed, under the Conduct of their GRAND MASTER MOSES, who often marshall'd them into a regular and *general Lodge*, while in the Wilderness, and gave them wise *Charges*, *Orders*, &c., had they been well observ'd! But no more of the Premises must be mention'd.

[9] And after they were possess'd of *Canaan*, the *Israelites* came not short of the old Inhabitants in *Masonry*, but rather vastly improv'd it, by the special Direction of Heaven¹³; they fortify'd better, and improv'd their City-Houses and the Palaces of their Chiefs, and only fell short in *sacred Architecture* while the *Tabernacle* stood, but no longer; for the finest sacred Building of the *Canaanites* was the *Temple* of *Dagon* in *Gaza* of the *Philistines*, very magnificent, and capacious enough to receive 5000 People under its Roof, that was artfully supported by two *main Columns*;¹⁴ and was a wonderful Discovery of their mighty

¹⁰ AM. 2078, 1926 Ante Ch.

¹¹ AM. 2427, 1577 Ante Ch.

¹² AM. 2514, 1490 Ante Ch.

¹³ A.M. 2554, 1450 Ante Ch.

¹⁴ *By which the glorious SAMPSON pull'd it down upon the Lords of the Philistines, and was also intangled in the same Death which he drew upon his Enemies for putting out his Eyes, after he had reveal'd his Secrets to his Wife, that betray'd him into their Hands; for which Weakness he never had the Honour to be number'd among Masons : But it is not convenient to write more of this.*

Skill in true Masonry, as must be own'd.¹⁵

But *Dagon's Temple*, and the finest Structures of *Tyre* and *Sidon*, could not be compared with the ETERNAL God's Temple at *Jerusalem*, begun and finish'd, to the Amazement of all the World, in the short space of *seven Years* and *six Months*, by that wisest Man and most glorious King of *Israel*, the *Prince of Peace and Architecture*, SOLOMON (the Son of *David*, who [10] was refused that Honour for being a Man of Blood) by divine Direction, without the Noise of Work-mens Tools, though there were employ'd about it no less than 3,600 *Princes*,¹⁶ or *Master-Masons*, to conduct the Work according to *Salomon's Directions*, with 80,000 *Hewers of Stone* in the Mountain, or *Fellow Craftsmen*, and 70,000 *Labourers*, in all 153,600

besides the Levy under *Adoniram* to work in the Mountains of *Lebanon* by turns with

the *Sidonians*, viz..... 30,000

being in all 183,600

for which great Number of ingenious Masons, *Solomon* was much oblig'd to HIRAM, or *Huram*, King of *Tyre*, who sent his Masons and Carpenters to *Jeru[11]salem*, and the Firs and Cedars of *Lebanon* to *Joppa*, the next Sea-port.

But above all, he sent his Namesake HIRAM, or *Huram*, the most accomplish'd Mason upon Earth.¹⁷

¹⁵ A.M. 2893, 1111 Ante Ch.

¹⁶ In 1 Kings v. 16 they are call'd הַרְרִימָה Harodim, Rulers or Provosts assisting King Solomon, who were set over the Work, and their Number there is only 3,300 : But, 2 Chron. ii. 18. they are called מְעַלְמֵי הָעָם Menatzchim, Overseers and Comforters of the People in Working, and in Number 3,600; because either 300 might be more curious Artists, and the Overseers of the said 3,300, or rather, not so excellent and only Deputy-Masters, to supply their Places in case of Death or Absence, that so there might be always 3,300 acting Masters compleat; or else they might be the Overseers of the 70,000 שֵׂבִי אִישׁ Ish Sabbal, Men of Burden, or Labourers, who were not Masons, but served the 80,000 שֵׂבִי אִישׁ Ish Chotzeb, Men of Hewing called also נְבִלֵיבָנָה Ghiblim, Stone-Cutters and Sculpturers; and also Bonai, בְּנֵי, Builders in Stone, part of which belong'd to Solomon, and part to Hiram, King of Tyre. 1 Kings v. 18.

¹⁷ We read (2 Chron. ii. 13.), HIRAM, King of Tyre, (called there Hiram) in his Letter to King SOLOMON, says, I have sent a cunning Man, לְהוֹרֵנוּ אַבְיִי le Hiram Abhi, not to be translated according to the vulgar Greek and Latin, Hiram my Father, as if this Architect was King HIRAM'S Father; for his Description, ver. 14. refutes it, and the Original plainly imports, Hiram of my Father's, viz. the Chief Master-Mason of my Father, King ABIBALUS; (who enlarg'd and beautify'd the City of Tyre, as ancient Histories inform us, whereby the Tyrians at this time were most expert in Masonry) tho' some think HIRAM the King might call Hiram the Architect Father, as learned and skillful Men were wont to be call'd of old Times, or as Joseph was called the Father of PHARAOH ; and as the same Hiram is call'd Solomon's FATHER, (2 Chron. iv. 16.) where 'tis said

עֲשֵׂה הַרְרָמָה אֲבִי חִירָם לְמֶלֶךְ שְׁלֹמֹה

Shelomoh lammelech Abhif Churam ghnasah,
Did Hiram, his Father, make to King Solomon.

But the Difficulty is over at once, by allowing the Word Abif to be the Surname of Hiram the Mason, called also (Chap. ii. 13) Hiram Abi, as here Hiram Abif; for being so amply describ'd (Chap. ii. 14.), we may easily suppose his Surname would not be conceal'd. And this Reading makes the Sense plain and compleat, viz. that HIRAM, King of Tyre, sent to King Solomon his Namesake HIRAM ABIF, The Prince of Architects, describ'd (1 Kings vii. 14.) to be a Widow's Son of the Tribe of Naphthali and (in 2 Chron. ii. 14.) the said King of Tyre calls him the Son of a Woman of the Daughters of Dan and in both Places, that his Father was a Man of Tyre which Difficulty is remov'd, [11] by supposing his Mother was either of the Tribe of Dan, or of the Daughters of the City called Dan in the Tribe of Naphthali, and his deceased Father had been a Naphthalite, whence his Mother was call'd a Widow of Naphthali; for his Father is not call'd a Tyrian by Descent, but a Man of Tyre by Habitation; as Obed Edom the Levite is call'd a Gittite by living among the Gittites, and the Apostle Paul a Man of Tarsus. But supposing a Mistake in Transcribers, and that his Father was really a Tyrian by Blood, and his Mother only of the Tribe either of Dan or of Naphthali, that can be no Bar against allowing of his vast capacity; for as his Father was a Worker in Brass, so he himself was fill'd with Wisdom and Understanding, and Cunning to work all Works in Brass: And as King SOLOMON sent for him, so King HIRAM, in his Letter to Solomon, says, And now I have sent a cunning Man, endued with understanding, skillful to Work in Gold, Silver,

[12] And the prodigious Expence of it also enhaunceth its Excellency; for besides King *David's* vast Preparations, his richer Son SOLOMON, and all the wealthy *Israelites*, and the Nobles of all the neighbouring Kingdoms, largely contributed towards it in Gold, Silver, and rich Jewels, that amounted to a Sum almost incredible.

Nor do we read of any thing in *Canaan* so large, the Wall that inclos'd it being 7700 Foot in Compass; [13] far less any holy Structure fit to be nam'd with it, for exactly proportion'd and beautiful Dimensions, from the magnificent *Porch* on the *East*, to the glorious and reverend *Sanctum Sanctorum* on the *West*, with most lovely and convenient Apartments for the *Kings* and *Princes*, *Priests* and *Levites*, *Israelites*, and *Gentiles* also; it being an House of Prayer for all Nations, and capable of receiving in the *Temple proper*, and in all its Courts and Apartments together, no less than 300,000 People, by a modest Calculation, allowing a square Cubit to each Person.

And if we consider the 1453 *Columns* of *Parian* Marble, with twice as many *Pillasters*, both having glorious *Capitals* of several Orders, and about 2246 *Windows*, besides those in the *Pavement*, with the unspeakable and costly *Decorations* of it within; (*and much more might be said*) we must conclude its Prospect to transcend our Imagination; and that it was justly esteem'd by far the finest Piece of *Masonry* upon Earth before or since, and the *chief Wonder* of the World; and was dedicated, or consecrated, in the most solemn manner, by King SOLOMON.¹⁸

But leaving what must not, and indeed cannot, be communicated by Writing, we may warrantably affirm, that however ambitious the *Heathens* were in cultivating of the *Royal Art*, it was never perfected, until God condescended to instruct his *peculiar People* in rearing the above-mention'd stately *Tent*, and in building [14] at length this gorgeous *House*, fit for the special Refulgence of his *Glory*, where he dwelt between the *Cherubims* on the *Mercy-Seat*, and from thence gave them frequent oraculous Responses.

This most sumptuous, splendid, beautiful, and glorious Edifice, attracted soon the inquisitive Artists of all Nations to spend some time at *Jerusalem*, and survey its peculiar Excellencies, as much as was allow'd to the *Gentiles*; whereby they soon discover'd, that all the World, with their joint Skill, came far short of the *Israelites*, in the Wisdom and Dexterity of *Architecture*, when the *wise King* SOLOMON was GRAND MASTER of the *Lodge* at *Jerusalem*, and the *learned King* HIRAM was GRAND MASTER of the *Lodge* at *Tyre*, and the *inspired* HIRAM ABIF was *Master of Work*, and *Masonry* was under the immediate Care and Direction of Heaven, when the *Noble* and the *Wise* thought it their Honour to be assisting to the ingenious *Masters* and *Craftsmen*, and when the *Temple* of the TRUE GOD became the Wonder of all Travellers, by which, as by the most perfect Pattern, they corrected the *Architecture* of their own Country upon their return.

So that after the Erection of *Solomon's* Temple, *Masonry* was improv'd in all the neighbouring Nations; for the many Artists employ'd about it, under *Hiram Abif*, after it was finish'd, dispers'd themselves into *Syria*, *Mesopotamia*, *Assyria*, *Chaldea*, *Babylonia*, *Me[15]dia*, *Persia*, *Arabia*, *Africa*, *Lesser Asia*, *Greece*, and other Parts of *Europe*, where they taught this liberal Art to the *free born* Sons of eminent Persons, by whose Dexterity the Kings, Princes, and Potentates, built many glorious Piles, and became the GRAND MASTERS, each in his own Territory, and were emulous of excelling in this *Royal Art*; nay, even in INDIA, where the Correspondence was open, we may conclude the same : But none of the Nations, nor all together, could rival the *Israelites*, far less excel them, in *Masonry*; and their *Temple* remain'd the constant Pattern.¹⁹

Brass, Iron, Stone, Timber, Purple, Blue, fine Linnen, and Crimson; also to grave any manner of Graving, and to find out every Device which shall be put to him, with thy cunning Men, and with the cunning Men of my Lord David thy Father. *This divinely inspired Workman maintain'd this Character in erecting the Temple, and in working the Ustensils thereof, far beyond the Performances of Aholiab and Bezaleel, being also universally capable of all sorts of Masonry.*

¹⁸ A.M. 3000, 1004 Ante Ch.

¹⁹ For tho' the Temple of Diana at Ephesus is suppos'd to have been first built by some of Japheth's Posterity, that made a settlement in Jonia about the Time of Moses; yet it was often

[16] Nay, the GRAND MONARCH NEBUCHADNEZAR could never, with all his unspeakable Advantages, carry up his *Masonry* to the beautiful Strength and Magnificence of the *Temple Work*, which he had, in warlike Rage, burnt down, after it had remain'd in Splendor 416 Years from its *Consecration*.²⁰ For after his Wars were over, and general Peace proclaim'd, he set his Heart on *Architecture*, and became the GRAND MASTER-MASON; and having before led captive the ingenious Artists of *Judea*, and other conquer'd Countries, he rais'd indeed the largest Work upon Earth, even the Walls²¹ and City, the Palaces and [17] Hanging-

demolish'd, and then rebuilt for the sake of Improvements in Masonry; and we cannot compute the Period of its last glorious Erection (that became another of the Seven Wonders of the World) to be prior to that of Solomon's Temple; but that long afterwards the Kings of Lesser Asia join'd for 220 Years, in finishing it, with 107 Columns of the finest Marble, and many of 'em with most exquisite Sculpture (each at the expense of a King, by the Master-Masons DRESIPHON and ARCHIPHON) to support the planked Ceiling and Roof of pure Cedar, as the Doors and Linings were of Cypress: Whereby it became the Mistress of Lesser Asia, in Length 425 Foot, and in Breadth 220 Foot: Nay, so admirable a Fabrick, that XERXES (AM. 3648, 356 Ante Ch.) left it standing when he burnt all the other Temples in his Way to Greece; tho' at last it was set on Fire and burnt down by a vile Fellow, only for the Lust of being talk'd of, on the very Day that ALEXANDER the Great was born.

²⁰ AM. 3416, 588 Ante Ch.

²¹ *In Thickness 87 Foot, in Height 350 Foot, and in Compass 480 Furlongs, or 60 British Miles in an exact Square of 15 Miles a Side, built of large Bricks, cemented with the hard Bitumen of that old Vale of Shinar, with 100 Gates of Brass, or 25 a-side, and 250 Towers ten Foot higher than the Walls.*

From the said 25 Gates in each Side went 25 Streets in strait Lines, or in all 50 Streets, each 15 Miles long, with four half Streets next the Walls, each 200 Foot broad, as the entire Streets were 150 Foot broad: and so the whole City was thus cut out into 676 Squares, each being 2 miles and 1/4 in Compass; round which were the Houses built three or four Stories high, well adorn'd, and accommodated with Yards, Gardens, &c. A Branch of the Euphrates ran thro' the Middle of it, from North to South, over which, in the Heart of the City, was built a stately Bridge, in Length a Furlong, and thirty Foot in Breadth, by wonderful Art, for supplying the Want of a foundation in the River. At the two Ends of this Bridge were two magnificent Palaces: the Old Palace, the Seat of ancient Kings, at the East End, upon the Ground of four Squares; and the New Palace at the West End, built by Nebuchadnezzar, upon the Ground of nine Squares, with Hanging-Gardens (so much celebrated by the Greeks) where the loftiest Trees could grow as in the Fields, erected in a Square of 400 Foot on each Side, carried up by Terraces, and sustain'd by vast Arches built upon Arches, until the highest Terraces equal'd the Height of the City-Walls, with a curious Aqueduct to water the whole Gardens. Old Babel improv'd, stood on the East Side of the River, and the New Town on the West Side, much larger than the Old, and built in order to make this Capital exceed old Niniveh, tho' it never had so many Inhabitants by one half. The River was begirt with Banks of Brick, as thick as the City Walls, in Length twenty Miles, viz. fifteen Miles within the City, and two Miles and a half above and below it, to keep the Water within its Channel; and each Street that cross'd the River had a brazen Gate leading down to the Water on both Banks; and West of the City was a prodigious Lake, in Compass 160 Miles, with a Canal from the River into it, to prevent Inundations in the Summer.

In the Old Town, was the Old Tower of BABEL, at the foundation a Square of half a Mile in Compass, consisting of eight Square Towers built over each other, with Stairs on the outside round it, going up to the Observatory on the Top, 600 Foot high (which is 19 Foot higher than the highest Pyramid) whereby they became the first Astronomers. And in the Rooms of the Grand Tower, with arched Roofs, supported by Pillars 75 Foot high, the idolatrous Worship of their God BELUS was perform'd, till now, that this mighty Mason and Monarch erected round this ancient Pile a Temple of two Furlongs on every Side, or a Mile in Compass; where he lodg'd the sacred Trophies of SOLOMON'S Temple, and the golden Image 90 Foot high, that he had consecrated in the Plains of Dura, as were formerly in the Tower lodg'd many other golden Images, and many precious things, that were afterwards all seiz'd by XERXES, and amounted to above 21 Millions Sterling.

And when all was finish'd, King NEBUCHADNEZZAR walking in State in his Hanging-Gardens, and from thence taking a Review of the whole City, proudly boasted of this his mighty Work; saying, Is not this Great Babylon, that I have built for the House of the Kingdom, by the Might of my Power, and for the Honour of my Majesty? but had his Pride immediately rebuk'd by a Voice from Heaven, and punish'd by brutal Madness for seven Years, until he gave Glory to the God of Heaven, the Omnipotent Architect of the Universe, which he publish'd by a Decree thro' all his Empire, and dy'd next Year, before his GREAT BABYLON was little more than half inhabited (tho' he had led many Nations captive for that purpose); nor was it ever fully peopled; for in 25 Years after his Death, the GRAND CYRUS

Gardens, the Bridge and Temple of BABYLON, the Third of the *Seven Wonders* of the World, tho' vastly inferior, in the sublime Perfection of *Masonry*, to the holy, charming, lovely *Temple* of GOD . But as the *Jewish Captives* were of special use to NEBUCHADNEZZAR in his glorious Buildings, so [18] being thus kept at work, they retain'd their great Skill in *Masonry*, and continu'd very capable of rebuilding the holy *Temple* and City of SALEM upon its old Foundations, which was order'd by the Edict or *Decree* of the GRAND CYRUS²², according to God's Word, that had foretold his Exaltation and this Decree: And [19] CYRUS having Constituted ZERUBBABEL, the Son of *Salathiel*, (of the Seed of *David*, by *Nathan*, the Brother of *Solomon*, whose Royal Family was now extinct) the Head, or *Prince* of the *Captivity*, and the Leader of the *Jews* and *Israelites* returning to *Jerusalem*, they began to lay the Foundation of the SECOND TEMPLE²³, and would have soon finish'd it, if CYRUS had liv'd; but at length they put on the *Cape-Stone*, in the 6th Year of DARIUS, the *Persian Monarch*, when it was dedicated with Joy, and many great Sacrifices, by ZERUBBABEL, the Prince and General *Master-Mason* of the *Jews*, about 20 Years after the Decree of the *Grand Cyrus*. And tho' this *Temple* of ZERUBBABEL came far short of *Solomon's Temple*, was not so richly adorn'd with Gold and Diamonds, and all manner of precious Stones, nor had the *Shechinah* and the holy Relicks of *Moses* in it, &c., yet being rais'd exactly upon *Solomon's* Foundation, and according to his Model, it was still the most regular, symmetrical, and glorious Edifice in the whole World, as the Enemies of the *Jews* have often testify'd and acknowledg'd.

At length the ROYAL ART was carry'd into *Greece*, whose Inhabitants have left us no Evidence of such Improvements in *Masonry*, prior to *Solomon's* [20] *Temple*²⁴; for their most ancient Buildings, as the Cittadel of *Athens*, with the *Parthenion*, or Temple of *Minerva*, the *Temples* also of *Theseus*, of *Jupiter Olympius*, &c., their *Porticos* also, and *Forums*, their *Theatres* and *Gymnasiums*, their public *Halls*, curious *Bridges*, regular *Fortifications*, stout *Ships* of War, and Stately *Palaces*, were all erected after the Temple of *Solomon*, and most of them after the Temple of *Zerubbabel*.

Nor do we find the GRECIANS arriv'd to any considerable Knowledge in *Geometry*, before the Great *Thales Milesius*, the Philosopher, who dy'd in the Reign of *Bellshazzar*, and the Time of the *Jewish Captivity*.²⁵ But his Scholar, the Greater PYTHAGORAS, prov'd the Author of the 47th *Proposition* of *Euclid's* [21] first Book, which if duly observ'd, is the Foundation of all *Masonry*, sacred, civil, and military.²⁶

The People of *Lesser Asia* about this Time gave large Encouragement to Masons for erecting all sorts of sumptuous Buildings, one of which must not be forgot, being usually reckon'd the Fourth of the *Seven Wonders* of the World, viz. the *Mausoleum*, or Tomb of *Mausolus* King of *Caria*, between *Lycia* and *Jonia*, at *Halicarnassus*, on the side of Mount *Taurus* in that Kingdom, at the Command of ARTEMISIA his mournful Widow, as the splendid Testimony of her Love to him, built of the most curious Marble²⁷, in Circuit 411 Foot, in Height 25 Cubits, surrounded with 26 *Columns* of the most famous *Sculpture*, and the whole open on

conquer'd it, and remov'd the Throne to Shushan in PERSIA.

²² AM. 3468, 536 Ante Ch.

²³ AM. 3489, 515 Ante Ch.

²⁴ *The Grecians having been long degenerated into Barbarity, forgetting their original skill in Masonry, (which their Fore-fathers brought from Assyria) by their frequent Mixtures with other barbarous Nations, their mutual Invasions, and visting bloody Wars; until by travelling and correspondng with the Asiaticks and Egyptians, they reviv'd their Knowledge in Geometry and Masonry both, though few of the Grecians had the Honour to own it.*

²⁵ AM. 3457 547 Ante Ch.

²⁶ PYTHAGORAS travell'd into Egypt the Year that Thales dy'd [Note marginale□A.M. 3479, 525 Ante Ch.], and living there among the Priests 22 Years, became expert in *Geometry*, and in all the Egyptian Learning, until he was captivated by *Cambyes King of Persia*, and sent to *Babylon*, where he was much conversant with the *Cbaldean MAGI*, and the learned *Babylonish JEWS*, from whom he borrow'd great Knowledge, that render'd him very famous in *Greece* and *Italy*, where afterwards he flourish'd and dy'd [Note marginale□A.M. 3498, 506 Ante Ch.]; when *Mordecai* was the prime Minister of State to *Ahashuerus King of Persia*, and ten Years after ZERUBBABEL'S Temple was finish'd.

²⁷ AM. 3652, 352 Ante Ch.

all Sides, with Arches 73 Foot wide, perform'd by the four principal *Master-Masons* and *Engravers* of those Times

[22] *viz.* the East Side by *Scopas*, the West by *Leochares*, the North by *Briax*, and the South by *Timotheus*.

But after PYTHAGORAS, *Geometry* became the darling study of *Greece*, where many learned Philosophers arose, some of whom invented sundry Propositions, or Elements of *Geometry*, and reduc'd them to the use of the mechanical Arts.²⁸ Nor need we doubt that Masonry kept pace with Geometry; or rather, always follow'd it in proportion'd gradual Improvements, until the wonderful Euclid of *Tyre* flourish'd at *Alexandria*²⁹; who gathering up the scatter'd Elements of *Geometry*, digested them into a Method that was never yet mended, (and for which his Name will be ever celebrated) under the Patronage of PTOLOMEUS, the Son of *Lagus* King of *Egypt*, one of the immediate Successors of *Alexander the Great*.

[23] And as the noble Science came to be more methodically taught, the *Royal Art* was the more generally esteem'd and improv'd among the *Grecians*, who at length arriv'd to the same Skill and Magnificence in it with their Teachers the *Asiatics* and *Egyptians*.

The next King of *Egypt*, PTOLOMEUS PHILADELPHUS, that great Improver of the liberal Arts, and of all useful Knowledge, who gather'd the greatest Library upon Earth, and had the *Old Testament* (at least the *Pentateuch*) first translated into *Greek*, became an excellent *Architect*, and GENERAL MASTER-MASON³⁰, having, among his other great Buildings, erected the famous TOWER OF PHAROS,³¹ the Fifth of the *Seven Wonders* of the World.

[24] We may readily believe that the *African Nations*, even to the *Atlantick Shore*, did soon imitate *Egypt* in such improvements, through History fails, and there are no Travellers encourag'd to discover the valuable Remains in Masonry of those once renowned Nations.

Nor should we forget the *learned Island* of SICILY³², where the prodigious Geometrician ARCHIMEDES did flourish,³³ and was unhappily slain when *Syracuse* was taken by *Marcellus*, the *Roman* General: For from *Sicily*, as well as from *Greece*, *Egypt*, and *Asia*, the ancient *Romans* learnt both the SCIENCE and the ART, what they knew before being either mean or irregular; but as they subdu'd the Nations, they made mighty Discoveries in both; and, like wise Men, led captive, not the Body of the People, but the Arts and Sciences, with the most eminent Professors and Practitioners, to *Rome*; which thus became the *Center of Learning*, as well as of imperial Power, until they advanc'd to their *Zenith* of Glory, under AUGUSTUS CÆSAR, (in whose Reign was born *God's* MESSIAH³⁴, the [25] great Architect of the Church) who having laid the World quiet, by proclaiming

²⁸ Or borrow'd from other Nations their pretended Inventions, as Anaxagoras, Oenopides, Briso, Antipho, Democritus, Hippocrates, and Theodorus Cyrenæus, the Master of divine PLATO, who amplify'd Geometry, and publish'd the Art Analytic; from whose Academy came forth a vast Number, that soon dispers'd their Knowledge to distant Parts, as Leodamus, Theætetus, Archytas, Leon, Eudoxus, Menaichmus, and Xenocrates, the Master of Aristotle, from whose Academy also came forth Eudemus, Theophrastus, Aristæus, Isidorus, Hysicles, and many others.

²⁹ AM. 3700, 304 Ante Ch.

³⁰ A.M. 3748, 256 Ante Ch.

³¹ On an Island near Alexandria, at one of the Mouths of the Nile, of wonderful Height and most cunning Workmanship, and all of the finest Marble; and it cost 800 Talents, or about 480,000 Crowns. The Master of Work, under the King, was Sistratus, a most ingenious Mason; and it was afterwards much admir'd by Julius Cæsar, who was a good Judge of most Things, though chiefly conversant in War and Politicks. It was intended as a Light-House for the Harbour of Alexandria, from which the Light-Houses in the Mediterranean were often call'd Pharos. Though some, instead of this, mention, as the Fifth Wonder, the great OBELISK of Semiramis, 150 Foot high, and 24 Foot square at Bottom, or 90 Foot in Circuit at the Ground, all one intire Stone, rising pyramidically, brought from Armenia to Babylon about the Time of the Siege of Troy, if we may believe the History of SEMIRAMIS.

³² AM. 3792, 212 Ante Ch.

³³ While ERATOSTHENES and CONON flourish'd in Greece, who were succeeded by the excellent APOLLONIUS of Perga, and many more before the Birth of Christ, who, though not working Masons, yet were good Surveyors; or, at least, cultivated Geometry, which is the solid Basis of true Masonry, and its Rule.

³⁴ AM. 4004.

universal Peace, highly encourag'd those dexterous Artists that had been bred in the *Roman Liberty*, and their learned Scholars and Pupils; but particularly the great VITRUVIUS, the Father of all true Architects to this Day.

Therefore it is rationally believ'd, that the glorious AUGUSTUS became the *Grand-Master* of the Lodge at *Rome*, having, besides his patronizing *Vitruvius*, much promoted the Welfare of the *Fellow-Craftsmen*, as appears by the many magnificent Buildings of his Reign, the Remains of which are the Pattern and Standard of *true Masonry* in all future Times, as they are indeed an Epitome of the *Asiatic, Egyptian, Grecian, and Sicilian Architecture*, which we often express by the Name of the AUGUSTAN STILE, and which we are now only endeavouring to imitate, and have not yet arriv'd to its Perfection.

The *old Records* of Masons afford large Hints of their *Lodges*, from the Beginning of the World, in the polite Nations, especially in Times of Peace, and when the Civil Powers, abhorring Tyranny and Slavery, gave due Scope to the bright and free Genius of their happy Subjects; for then always Masons, above all other Artists, were the Favourites of the Eminent, and became necessary for their grand Undertakings in any [26] sort of Materials, not only in Stone, Brick, Timber, Plaister; but even in Cloth or Skins, or whatever was us'd for Tents, and for the various sorts of *Architecture*.

Nor should it be forgot, that *Painters* also, and *Statuaries*³⁵, were always reckon'd good Masons, as much as *Builders, Stone-cutters, Bricklayers, Carpenters, Joiners, Upholders* or *Tent-Makers*, and a vast many other Craftsmen that could be nam'd, who perform according to *Geometry*, and the Rules of *Building*; [27] though none since HIRAM ABIF has been renown'd for *Cunning* in all parts of Masonry: And of this enough.

But among the Heathen, while the noble Science *Geometry*³⁶ was duly cultivated, both before and after the Reign of *Augustus*, even till the Fifth Century of the Christian *Æra*, Masonry was had in great Esteem and Veneration: And while the *Roman Empire* continu'd in its Glory, the Royal Art was carefully propagated, even to the **Ultima Thule**, and a *Lodge* erected in almost every *Roman Garrison*; whereby they generously communicated their *Cunning* to the northern and western Parts of *Europe*, which had grown barbarous before the *Roman Conquest*, though we know not certainly how long; because some think there are a few *Remains* of good Masonry before that *Period* in some Parts of *Europe*, raised by the original Skill that the first Colonies brought with them, as the *Celtic Edifices*, erected by the ancient *Gauls*, and by the ancient [28] *Britains* too, who were a Colony of the *Celtes*, long before the *Romans* invaded this Island.³⁷

³⁵ For it was not without good Reason, the Ancients thought that the Rules of the beautiful Proportions in Building were copied, or taken from the Proportions of the Body natural : Hence PHIDIAS is reckon'd in the Number of ancient Masons, for erecting the Statue of the Goddess Nemesis at Rhamnus, 10 Cubits high, and that of Minerva at Athens, 26 Cubits high; and that of JUPITER OLYMPIUS, sitting in his Temple in Achaia, between the Cities of Elis and Pisa, made of innumerable small Pieces of Porphyry, so exceeding grand and proportion'd, that it was reckon'd one of the Seven Wonders, as the famous COLOSSUS at Rhodes was another, and the greatest Statue that ever was erected, made of Metal, and dedicated to the SUN, 70 Cubits high, like a great Tower .at a Distance, at the Entry of an Harbour, striding wide enough for the largest Ships under sail, built in 12 Years by CARES, a famous Mason and Statuary of Sicyon, and Scholar to the great Lysippus of the same Fraternity. This mighty COLOSSUS, after standing 56 Years, fell by an Earthquake, and lay in Ruines, the Wonder of the World, till Anno Dom. 600, when the Soldan of Egypt carry'd off its Relicks, which loaded 900 Camels.

³⁶ By Menelaus, Claudius, Ptolomeus, (who was also the Prince of Astronomers) Plutarch, Eutocius (who recites the Inventions of Philo, Diocles, Nicomedes, Sphorus, and Heron the learned Mechanick); Ktesibius also, the Inventer of Pumps (celebrated by Vitruvius, Proclus, Pliny, and Athenoeus) and Geminus, also equall'd by some to Euclid; so Diophantus, Nicomachus, Serenus, Proclus, Pappus, Theon, &c. all Geometricians, and the illustrious Cultivators of the mechanical Arts.

³⁷ The Natives within the Roman Colonies might be first instructed in building of Citadels and Bridges, and other Fortifications necessary; and afterwards, when their Settlement produc'd Peace, and Liberty, and Plenty, the Aborigines did soon imitate their learned and polite Conquerors in Masonry, having then Leisure and a Disposition to raise magnificent Structures. Nay, even the Ingenious of the neighbouring Nations not conquer'd, learnt much

But when the GOTHS and VANDALS, that had never been conquer'd by the *Romans*, like a general Deluge, over-ran the ROMAN EMPIRE, with warlike Rage and gross Ignorance they utterly destroy'd many of the finest Edifices, and defac'd others, very few escaping; as the *Asiatic* and *African* Nations fell under the same Calamity by the Conquest of the MAHOMETANS, whose grand Design is only to convert the World by Fire and Sword, instead of cultivating the Arts and Sciences.

Thus, upon the Declension of the *Roman Empire*, when the *British Garrisons* were drain'd, the ANGLES and other lower SAXONS³⁸, invited by the *ancient BRITONS* to come over and help them against the SCOTS and [29] PICTS, at length subdu'd the South Part of this *Island*, which they call'd *England*, or Land of the *Angles*; who being a-kin to the *Goths*, or rather a sort of *Vandals*, of the same warlike Disposition, and as ignorant Heathens, encourag'd nothing but War, till they became Christians; and then too late lamented the Ignorance of their Fathers in the great Loss of *Roman Masonry*, but knew not how to repair it.

Yet becoming a *free People* (as the old *Saxon Laws* testify) and having a Disposition for *Masonry*, they soon began³⁹ to imitate the *Asiatics*, *Grecians* and *Romans*, in erecting of Lodges and encouraging of [30] Masons; being taught, not only from the faithful *Traditions* and valuable *Remains* of the BRITONS, but even by foreign *Princes*, in whose Dominions the *Royal Art* had been preserv'd much from *Gothic Ruins*, particularly by CHARLES MARTELL⁴⁰ King of *France*, who, according to the old Records of Masons, sent over several expert *Crafts-men* and learned *Architects* into *England*, at the Desire of the *Saxon Kings*: So that during the *Heptarchy*, the *Gothic Architecture* was as much encourag'd here, as in other Christian Lands.

And though the many Invasions of the DANES⁴¹ occasion'd the Loss of many Records, yet in Times of Truce or Peace they did not hinder much the good Work, though not perform'd according to the *Augustan Stile*; nay, the vast Expence laid out upon it, with the curious Inventions of the Artists to supply the *Roman Skill*, doing the best they could, demonstrate their Esteem and Love for the *Royal Art*, and have render'd the GOTHIC BUILDINGS venerable, tho' not imitable by those that relish the *ancient Architecture*.

And after the *Saxons* and *Danes* were conquer'd by the NORMANS⁴², as soon as the Wars ended and Peace was proclaim'd, the *Gothic Masonry* was en[31]courag'd, even in the Reign of the *Conqueror*,⁴³ and of his Son King WILLIAM Rufus, who built *Westminster-Hall*, the largest one Room perhaps in the Earth.

Nor did the *Barons Wars*, nor the many bloody Wars of the subsequent *Norman Kings*, and their contending Branches, much hinder the most sumptuous and lofty Buildings of those Times, rais'd by the *great Clergy*, (who enjoying

from the Roman Garrisons in Times of Peace and open Correspondence, when they became emulous of the Roman Glory, and thankful that their being conquer'd was the means of recovering them from ancient Ignorance and Prejudices, when they began to delight in the Royal Art.

³⁸ An. Dom. 448.

³⁹ No doubt several Saxon and Scottish Kings, with many of the Nobility, great Gentry, and eminent Clergy, became the Grand Masters of those early Lodges, from a mighty Zeal then prevalent for building magnificent Christian Temples; which would also prompt them to enquire after the Laws, Charges, Regulations, Customs, and Usages, of the ancient Lodges, many of which might be preserv'd by Tradition, and all of them very likely in those Parts of the British Islands that were not subdu'd by the Saxons, from whence in time they might be brought, and which the Saxons were more fond of than careful to revive Geometry and Roman Masonry; as many in all Ages have been more curious and careful about the Laws, Forms, and Usages of their respective Societies, than about the ARTS and SCIENCES thereof.

But neither what was convey'd, nor the Manner how, can be communicated by writing; as no man can indeed understand it without the Key of a Fellow-Craft.

⁴⁰ An. Dom. 741. He Dy'd.

⁴¹ An. Dom. 832.

⁴² An. Dom. 1066.

⁴³ William the Conqueror built the Tower of LONDON, and many strong Castles in the Country, with several religious Edifices, whose Example was follow'd by the Nobility and Clergy, particularly by Roger de Montgomery, Earl of Arundel, the Archbishop of York, the Bishop of Durham, and GUNDULPH, Bishop of Rochester, a mighty Architect.

large Revenues, could well bear the Expence) and even by the CROWN too; for we read King EDWARD^{III}. had an Officer call'd the King's *Free-Mason*, or *General-Surveyor* of his Buildings, whose name was HENRY YEVELE⁴⁴, employ'd by that King to build several Abbies, and St. STEPHEN'S CHAPPEL at *Westminster*, where the House of Commons now sit in Parliament.

But for the further Instruction of *Candidates* and younger Brethren, a certain Record of Free-Masons, written in the Reign of King EDWARD^{IV}. of the *Norman Line*⁴⁵, gives the following Account, viz.

[32] *That though the ancient Records of the Brotherhood in England were many of them destroy'd or lost in the Wars of the Saxons and Danes, yet King ATHELSTAN, (the Grandson of King ALFREDE the Great, a mighty Architect) the first anointed King of England*⁴⁶, *and who translated the Holy Bible into the Saxon Tongue, when he had brought the Land into Rest and Peace, built many great Works, and encourag'd many Masons from France, who were appointed Overseers thereof, and brought with them the Charges and Regulations of the Lodges preserv'd since the Roman Times, who also prevail'd with the King to improve the CONSTITUTION of the English Lodges according to the foreign Model, and to increase the Wages of working Masons.*

That the said King's youngest Son, Prince EDWIN, being taught Masonry, and taking upon him the Charges of a MASTER-MASON, for the Love he had to the said Craft, and the honourable Principles whereon it is grounded, purchased a free Charter of King Athelstan his Father, for the Masons having a Correction among themselves, (as it was anciently express'd) or a Freedom and Power to regulate themselves, to amend what might happen amiss, and to hold a yearly Communication and General Assembly.

That accordingly Prince EDWIN summoned all the Masons in the Realm to meet him in a Congregation [33] at York, who came and composed a General Lodge, of which he was GRAND MASTER; and having brought with them all the Writings and Records extant, some in Greek, some in Latin, some in French, and other Languages, from the Contents thereof that Assembly did frame the CONSTITUTION and Charges of an English Lodge, made a Law to preserve and observe the same in all time coming, and ordain'd good Pay for working Masons, &c.

That in process of time, when Lodges were more frequent, the Right Worshipful the Master and Fellows, with Consent of the LORDS of the Realm, (for most great Men were then Masons) ordain'd, that for the future, at the Making or Admission of a Brother, the CONSTITUTION Should be read, and the Charges hereunto annex'd, by the Master or Warden; and that such as were to be admitted Master-Masons, or Masters of Work, should be examin'd whether they be able of Cunning to serve their respective Lords, as well the Lowest as the Highest, to the Honour and Worship of the aforesaid Art, and to the Profit of their Lords; for they be their Lords that employ and pay them for their Service and Travel.

And besides many other things, the said Record adds, *That those Charges and Laws of FREE-MASONS have been seen and perused by our late Sovereign King Henry^V. and by the Lords of his honourable Coun[34]cil, who have allow'd them, and said that they be right good and reasonable to be holden, as they have been drawn out and collected from the Records of ancient Times.*⁴⁷

⁴⁴ About An. Dom. 1362.

⁴⁵ About An. Dom. 1475.

⁴⁶ About An. Dom. 930.

⁴⁷ In another Manuscript more ancient, we read : "*That when the Master and Wardens meet in a Lodge, if need be, the Sheriff of the County, or the Mayor of the City, or Alderman of the Town, in which the Congregation is held, should be made Fellow and Sociate to the Master, in help of him against Rebels, and for upbearing the Rights of the Realm.*

"That enter'd Prentices at their making were charg'd not to be Thieves, or Thieves-Maintainers; that they should travel honestly for their Pay, and love their Fellows as themselves, and be true to the King of England, and to the Realm, and to the Lodge.

"That at such Congregations it shall be enquir'd, whether any Master or Fellow has broke any of the Articles agreed to. And if the Offender, being duly cited to appear, prove Rebel, and will not attend, then the Lodge shall determine against him that he shall forswear (or renounce) his Masonry, and shall no more use this Craft; the which if he presume for to do, the Sheriff of the County shall prison him, and take all his Goods into the King's Hands, till

Now though in the third Year of the said King *Henry VI.* while an Infant of about four Years old, the Parliament made an Act, that affected only the *working Masons*, who had, contrary to the Statutes for [35] Labourers, confederated not to work but at their own Price and Wages; and because such Agreements were suppos'd to be made at the *General Lodges*, call'd in the Act CHAPTERS and CONGREGATIONS of MASONS, it was then thought expedient to level the said Act against the said *Congregations*.⁴⁸ Yet when the said King *Henry VII.* arriv'd to Man's Estate, the Masons laid before him and his *Lords* the above-mention'd *Records* and *Charges*, who, 'tis plain, review'd them, and solemnly approv'd of them as good and reasonable to be holden: Nay, the said *King* and his [36] *Lords* must have been incorporated with the *Free-Masons*, before they could make such Review of the *Records*; and in this Reign, before *King Henry's* Troubles, Masons were much encourag'd. Nor is there any Instance of executing that Act in that, or in any other Reign since, and the Masons never neglected their *Lodges* for it, nor ever thought it worth while to employ their *noble* and *eminent Brethren* to have it repeal'd; because the working Masons, that are free of the Lodge, scorn to be guilty of such Combinations; and the other free Masons have no Concern in Trespasses against the Statutes for Labourers.⁴⁹

[37] The Kings of SCOTLAND very much encourag'd the *Royal Art*, from the earliest Times down to the *Union* of the Crowns, as appears by the Remains of glorious Buildings in that *ancient Kingdom*, and by the Lodges there kept up without Interruption many hundred Years, the Records and Traditions of which testify the great Respect of those Kings to this honourable Fraternity, who gave always pregnant Evidence of their Love and Loyalty, from whence sprung the old Toast among *Scots Masons*, *viz.* GOD BLESS THE KING AND THE CRAFT!

Nor was the royal Example neglected by the *Nobility*, *Gentry*, and *Clergy* of SCOTLAND, who join'd in every thing for the good of the Craft and Brotherhood, the Kings being often the *Grand Masters*, until, among other things, the *Masons* of SCOTLAND were empower'd to have a certain and fix'd *Grand Master* and *Grand Warden*, who had a Salary from the Crown, and also an Acknowledgment from every *New Brother* in the Kingdom at Entrance, whose Business was not only to regulate what might happen amiss in the Brotherhood, but also to hear and finally determine all Controversies between *Mason* and *Lord*, to punish the *Mason*, if he deserv'd it, and to oblige both to equitable Terms: At which Hearings, if the *Grand Master* was absent (who was always nobly born), the *Grand Warden*

his Grace be granted him and issued: For this Cause principally have these Congregations been ordain'd, that as well the lowest as the highest should be well and truly served in this Art foresaid throughout all the Kingdom of England." "Amen, so mote it be."

⁴⁸ Tertio Henrici Sexti, Cap. I. An. Dom. 1425. Title. *Masons shall not confederate themselves in Chapters and Congregations.*

"WHEREAS by yearly Congregations and Confederacies, made by the Masons in their General Assemblies, the good Course and Effect of the Statutes for Labourers be openly violated and broken, in Subversion of the Law, and to the great Damage of all the Commons, our said Sovereign Lord the King, willing in this Case to provide a Remedy, by the Advice and Assent aforesaid, and at the special Request of the Commons, hath ordained and established, that such Chapters and Congregations shall not be hereafter holden; and if any such be made, they that cause such Chapters and Congregations to be assembled and holden, if they thereof be convict, shall be judged for Felons, and that the other Masons that come to such Chapters and Congregations be punish'd by Imprisonment of their Bodies, and make Fine and Ransome at the King's Will. Co., INST., iii, p. 99.

⁴⁹ That Act was made in ignorant Times, when true Learning was Crime, and Geometry condemn'd for Conjuratation; but it cannot derogate from the Honour of the ancient Fraternity, who to be sure would never encourage any such Confederacy of their working Brethren. But by Tradition it is believ'd, that the Parliament-Men were then too much influenc'd by the illiterate Clergy, who were not accepted Masons, nor understood Architecture (as the Clergy of some former Ages) and generally thought unworthy of this Brotherhood; yet thinking they had an indefeasible Right to know all Secrets, by vertue of auricular Confession, and the Masons never confessing any thing thereof, the said Clergy were highly offended, and at first suspecting them of Wickedness, represented them as dangerous to the State during that Minority, and soon influenc'd the Parliament-Men to lay hold of such supposed Agreements of the working Masons, for making an Act that might seem to reflect Dishonour upon even the whole worshipful Fraternity, in whose Favour several Acts had been both before and after that Period made.

presided. This Privilege remain'd till [38] the Civil Wars⁵⁰, but is now obsolete; nor can it well be reviv'd until the *King* becomes a *Mason*, because it was not actually exerted at the *Union* of the Kingdoms.⁵¹

Yet the great Care that the SCOTS took of true Masonry, prov'd afterwards very useful to ENGLAND; for the learned and magnanimous Queen ELIZABETH, who encourag'd other Arts, discourag'd this; because, being a *Woman*, she could not be made a *Mason*, tho', as other great Women, she might have much employ'd Masons, like *Semiramis* and *Artemisia*.⁵²

But upon her Demise, King JAMES^{VI}. of *Scotland* succeeding to the Crown of ENGLAND, being a *Mason King*, reviv'd the *English Lodges*; and as he was the *First King* of GREAT-BRITAIN, he was also the *First Prince* in the World that recover'd the *Roman Architecture* from the Ruins of *Gothick* Ignorance: For after many dark or illiterate Ages, as soon as all Parts of Learning reviv'd, and *Geometry* recover'd its Ground, the polite Nations began to discover the Confusion and Impropriety of the *Gothick Buildings*; and in the Fifteenth and Sixteenth Centuries the AUGUSTAN STILE was rais'd from its Rubbish in *Italy*, by BRAMANTE, BARBARO, SANSOVINO, SANGALLO, MICHAEL ANGELO, RAPHAEL URBIN, JULIO ROMANO, SERGLIO, LABACO, SCAMOZI, VIGNOLA, and many other bright *Architects*; but above all, by the *Great PALLADIO*, who has not yet been duly imitated in *Italy*, though justly rival'd in *England* by our *great Master-Mason* INIGO JONES.

But though all true Masons honour the Memories of those *Italian Architects*, it must be own'd that the *Augustan Stile* was not reviv'd by any crown'd Head, before King JAMES the Sixth of SCOTLAND and First of ENGLAND patroniz'd the said glorious *Inigo Jones*, whom he employ'd to build his Royal Palace of WHITE-HALL; and in his Reign over all *Great-Britain*, the BANQUETING-HOUSE, as the first piece of it, was only rais'd, which is the finest one Room upon Earth; and the ingenious Mr. *Nicholas Stone* perform'd as *Master-Mason* under the Architect JONES.

[40] Upon his Demise, his Son King CHARLES I. being also a *Mason*, patroniz'd Mr. *Jones* too, and firmly intended to have carried on his Royal Father's Design of WHITE-HALL, according to Mr. *Jones's* Stile; but was unhappily diverted by the Civil Wars.⁵³ After the Wars were over, and the *Royal Family* restor'd, true *Masonry* was likewise restor'd; especially upon the unhappy Occasion of the *Burning* of LONDON, Anno 1666; for then the City-Houses were rebuilt more after the *Roman Stile*, when King *Charles II.* [41] founded the present St. PAUL'S Cathedral in *London*, (the old *Gothick* Fabrick being burnt down) much after the Style of St. PETER'S at *Rome*, conducted by the ingenious Architect, Sir CHRISTOPHER WREN. That King founded also his royal Palace at

⁵⁰ 1640.

⁵¹ 1707.

⁵² ELIZABETH being jealous of any Assemblies of her Subjects, whose Business she was not duly appriz'd of, attempted to break up the annual Communication of Masons, as dangerous to her Government: But, as old Masons have transmitted it by Tradition, when the noble Persons her Majesty had commissioned, and brought a sufficient Posse With them at York on St. John's Day, were once admitted into the Lodge, they made no use of Arms, and return'd the Queen a most honourable Account of the ancient Fraternity, whereby her political Fears and Doubts Were dispell'd, and she let them alone, as a People much respected by the Noble and the Wise of all the polite Nations, but neglected the Art all her Reign.

⁵³ A.D. 1666. The Plan and Prospect of that glorious Design being still preserv'd, it is esteem'd by skillful Architects to excel that of any other Palace in the known Earth, for the Symmetry, Firmness, Beauty, and Conveniency of Architecture; as indeed all Master JONES'S Designs and Erections are Originals, and at first View discover him to be the Architect: Nay, his mighty Genius prevail'd With the Nobility and Gentry of all Britain, (for he was as much honour'd in Scotland as in England) to affect and revive the ancient Stile of MASONRY, too long neglected; as appears by the many curious Fabricks of those Times, one of which shall be now mention'd - the least, and perhaps one of the finest, the famous GATE of the Physic Garden at OXFORD, rais'd by HENRY DANVERS, EARL OF DANBY, which cost his Lordship many hundred Pounds, and is as curious a little piece of Masonry as ever was built there before or since, with the following Inscription on the Front of it. viz.

GLORIAE DEI OPTIMI MAXIMI, HONORI CAROLI REGIS, IN USUM ACADEMIÆ ET REIPUBLICÆ, ANNO 1632. HENRICUS COMES DANBY.

GREENWICH, according to Mr. *Inigo Jone's* Design (which he drew before he dy'd) conducted by his Son-in-Law Mr. WEB: It is now turn'd into an Hospital for Seamen. He founded also *Chelsea-College*, an Hospital for Soldiers; and at EDINBURGH he both founded and finish'd his royal Palace of HALY-ROOD-HOUSE, by the Design and Conduct of Sir WILLIAM BRUCE, *Bart.* the Master of the Royal Works in SCOTLAND⁵⁴: So that besides the Tradition of old Masons now alive, which may be rely'd on, we have much reason to believe that King CHARLES^{II}. was an *Accepted Free-Mason*, as every one allows he was a great Encourager of the *Craftsmen*.

But in the Reign of his Brother King JAMES^{II}. though some *Roman Buildings* were carried on, the *Lodges of Free-Masons* in *London* much dwindled into Ignorance, by not being duly frequented and cultivated.⁵⁵ But after the *Revolution, Anno 1688*, KING WILLIAM, though a warlike Prince, having a good Taste of Architecture, carried on the aforesaid two famous Hospitals of *Greenwich* and *Chelsea*, built the fine [43] part of his royal Palace of HAMPTON COURT, and founded and finish'd his incomparable Palace at LOO in HOLLAND, &c. And the

⁵⁴ *It was an ancient Royal Palace, and rebuilt after the Augustan Style, so neat that, by competent judges, it has been esteem'd the finest House belonging to the Crown: And though it is not very large, it is both magnificent and convenient, both Inside and Outside, with good Gardens, and a very large Park; and all other adjacent Accommodations.*

⁵⁵ *But by the royal Example of his Brother King Charles II. the City of LONDON erected the famous Monument, where the Great Fire began, all of solid Stone, 202 foot high from the Ground, a Pillar of the Dorick Order, 15 Foot Diameter, with a curious Stair-Case in the Middle of black Marble, and an iron Balcony on the Top (not unlike those of Trajan and Antoninus at ROME) from whence the City and Suburbs may be view'd; and it is the highest Column we know upon Earth. Its Pedestal is 21 Foot square, and 40 Foot high, the Front of which is adorn'd with most ingenious Emblems in Basso Relievo, wrought by that famous Sculptor, Mr Gabriel Cibber, with large Latin Inscriptions on the Sides of it; founded Anno 1671, and finish'd Anno 1677.*

In his Time also the Society of MERCHANT ADVENTURERS rebuilt the ROYAL EXCHANGE of LONDON (the old one being destroy'd by the Fire) all of Stone, after the Roman Style, the finest Structure of that use in Europe, with the King's Statue to the Life, of white Marble, in the Middle of the Square (wrought by the famous Master-Carver and Statuary, Mr GRINLIN GIBBONS, who was justly admir'd all over Europe, for his rivalling, if not surpassing, the most fam'd Italian Masters) on the Pedestal of which is the following Inscription, viz.

CAROLE II. CÆSARI BRITANNICO PATRI PATRI REGUM OPTIMO CLEMENTISSIMO AUGUSTISSIMO GENERIS HUMANI DELICIS UTRISQUE FORTUNAS VICTORI PACIS EUROPÆ ARBITRO MARIUM DOMINO AC VINDICI SOCIETAS MERCATORUM ADVENTUR. ANGLIÆ QUÆ PER CCCC JAM PROPE ANNOS REGIA BENIGNITATE FLORET FIDEI INTERMERATÆ ET GRATITUDINIS ÆTERNÆ HOC TESTIMONIUM VENERABUNDA POSUIT ANNO SALUTIS HUMANÆ MDCLXXXIV.	TO CHARLES II. EMPEROR OF BRITAIN FATHER OF HIS COUNTRY BEST MOST MERCIFUL AND AUGUST OF KINGS DELIGHT OF MANKIND IN ADVERSITY AND PROSPERITY UNMOV'D UMPIRE OF EUROPE'S PEACE COMMANDER AND SOVEREIGN OF THE SEAS THE SOCIETY OF MERCHANT ADVENTURERS OF ENGLAND WHICH FOR NEAR CCCC YEARS BY ROYAL FAVOUR FLOURISHETH OF UNSHAKEN LOYALTY AND ETERNAL GRATITUDE THIS TESTIMONY HAS IN VENERATION ERRECTED IN THE YEAR OF SALVATION MDCLXXXIV
--	---

Nor should we forget the famous THEATRE of OXFORD, built by Archbishop SHELDON, at his sole Cost, in that King's Time, which, among his other fine Works, was design'd and conducted also by Sir Christopher Wren the King's Architect; for it is justly admir'd by the Curious; And the MUSÆUM adjoining to it, a fine Building rais'd at the Charge of that illustrious UNIVERSITY, where there have been since erected several more Roman Buildings, as Trinity-College-Chappel, All Hallows Church in High Street, Peckwater Square in Christ-Church College, the new Printing-House, and the whole of Queen's-College rebuilt, &c., by the liberal Donations of some eminent Benefactors, and by the publick Spirit, Vigilancy, and Fidelity of the Heads of Colleges, who generally have had a true Taste of Roman Architecture.

The learned UNIVERSITY of CAMBRIDGE not having had the Management of such liberal Donations, have not so many fine Structures; but they have two of the most curious and excellent in Great Britain of their kind, the one a Gothick Building, KING'S-COLLEGE CHAPPEL (unless you except King Henry VII.'s Chappel in Westminster-Abbey); and the other a Roman Building, TRINITY-COLLEGE LIBRARY.

bright Example of that *glorious Prince*, (who by most is reckon'd a *Free-Mason*) did influence the *Nobility*, the *Gentry*, the *Wealthy* and the *Learned*, of GREAT-BRITAIN, to affect much the *Augustan Style*; as appears by a vast Number of most curious Edifices erected since throughout the Kingdom: For when in the Ninth Year of the Reign of our late *Sovereign* QUEEN ANNE, her Majesty and the *Parliament* concurr'd in an Act for erecting 50 new *Parish-Churches* in *London*, *Westminster*, and *Suburbs*; and the [44] QUEEN had granted a Commission to several of the *Ministers of State*, the principal *Nobility*, great *Gentry*, and eminent *Citizens*, the two *Archbishops*, with several other *Bishops* and dignify'd *Clergymen*, to put the Act in execution; they order'd the said *New Churches* to be rais'd according to the *ancient Roman Style*, as appears by those that are already rais'd; and the present honourable *Commissioners* having the same good Judgment of Architecture, are carrying on the same laudable *grand Design*, and are reviving the *ancient Style*, by the Order, Countenance, and Encouragement of his present Majesty KING GEORGE, who was also graciously pleas'd to lay the *first Stone* in the Foundation of his Parish Church of St. MARTIN'S *in Campis*, on the South-East Corner (by his Majesty's *Proxy* for the time, the present *Bishop of Salisbury*), which is now rebuilding, strong, large, and beautiful, at the Cost of the *Parishioners*.⁵⁶

In short, it would require many large Volumes to contain the many splendid Instances of the *mighty Influence* of Masonry from the Creation, in every Age, [45] and in every Nation, as could be collected from Historians and Travellers: But especially in those Parts of the World where the *Europeans* correspond and trade, such Remains of ancient, large, curious, and magnificent *Colonading*, have been discover'd by the Inquisitive, that they can't enough lament the general Devastations of the *Goths* and *Mahometans*; and must conclude, that no *Art* was ever so much encourag'd as [46] this; as indeed none other is so extensively useful to Mankind.⁵⁷

⁵⁶ *The Bishop of Salisbury went in an orderly Procession, duly attended, and having levell'd the first Stone, gave it two or three Knocks with a Mallet, upon which the Trumpets sounded, and a vast Multitude made loud Acclamations of Joy; when his Lordship laid upon the Stone a Purse of 100 Guineas, as a Present from his Majesty for the use of the Craftsmen. The following Inscription was cut in the Foundation Stone, and a sheet of Lead put upon it, viz.*

D. S.
SERENISSIMUS REX GEORGIUS
PER DEPUTATUM SUUM
REVERENDUM ADMODUM IN CHRISTO PATREM
RICHARDUM EPISCOPUM SARIBURIENSEM
SUMMUM SUUM ELEEMOSYNARIUM
ADSIISTENTE (REGIS JUSSU)
DOMINO THO. HEWET EQU. AUR.
ÆDIFICIORUM REGIORUM CURATORE
PRINCIPALI
PRIMUM HUIUS ECCLESIE LAPIDEM
POSUIT
MARTII 19º ANNO DOM. 1721.
ANNOQUE REGNI SUI OCTAVO

SACRED TO GOD
HIS MOST EXCELLENT MAJESTY KING GEORGE
BY HIS PROXY
THE RIGHT REVEREND FATHER IN CHRIST
RICHARD LORD BISHOP OF SALISBURY
HIS MAJESTY'S CHIEF ALMONER
ASSISTED (AT HIS MAJESTY'S COMMAND)
BY SIR THOMAS HEWET KNIGHT
OF HIS MAJESTY'S ROYAL BUILDINGS
PRINCIPAL SURVEYOR
THE FIRST STONE OF THIS CHURCH
LAID
THIS 19TH OF MARCH ANNO DOMINI 1721
AND THE EIGHTH YEAR OF HIS REIGN

⁵⁷ *It were endless to recount and describe the many curious Roman Buildings in Great Britain alone, erected since the Revival of Roman Masonry; of which a few may be here mentioned, besides those already spoken of, viz.*

The QUEEN'S House at Greenwich
The great Gallery in Somerset-Gardens
Gunnersbury- House near Brentford, Middlesex
Lindsay- House, in Lincoln's-Inn-Fields
York-Stairs at the Thames in York-Buildings.
St. Paul's Church in Covent-Garden, with its glorious Portico.
The Building and Piazza of Covent-Garden,
Wilton-Castle in Wiltshire
Castle-Ashby in Northamptonshire
Stoke-Park in ditto
Wing-House in Bedfordshire
Chevening-House in Kent
Ambrose-Bury in Wiltshire

Belonging to the Crown.
The Crown.
Possess'd by the Duke of Queenbury.
Duke of Ancaster.

Duke of Bedford.
Earl of Pembroke.
Earl of Stratford.
Arundel Esq.
Hon. Wm. Stanhope Esq.
Earl Stanhope.
Lord Carleton.

All design'd by the incomparable INIGO JONES, and most of them conducted by him, or by his Son-in-Law Mr. Web, according to Mr. Jones's Designs.

Besides many more conducted by other Architects, influenc'd by the same happy Genius;

Nay, if it were expedient, it could be made appear, that from this *ancient Fraternity*, the Societies or Orders of the *Warlike* KNIGHTS, and of the *Religious* too, in process of time, did borrow many solemn Usages; for none of them were better instituted, more decently install'd, or did more sacredly observe their *Laws* and *Charges* than the Accepted *Masons* have done, who in all Ages, and in every Nation, have main[47]tain'd and propagated their Concernments in a way peculiar to themselves, which the most *Cunning* and the most *Learned* cannot penetrate into, though it has been often attempted; while They know and love one another, even without the Help of Speech, or when of different Languages.

And now the *Freeborn* BRITISH NATIONS, disintangled from foreign and civil Wars, and enjoying the good Fruits of Peace and Liberty, having of late much indulg'd their happy Genius for Masonry of every sort, and reviv'd the *drooping Lodges* of London, this fair *Metropolis* flourisheth, as well as other Parts, with several worthy *particular* Lodges, that have a quarterly *Communication*, and an annual *grand Assembly*, wherein the *Forms* and *Usages* of the most ancient and [48] worshipful Fraternity are wisely propagated, and the *Royal Art* duly cultivated, and the *Cement* of the Brotherhood preserv'd; so that the whole *Body* resembles a well built *Arch*; several *Noblemen* and *Gentlemen* of the best Rank, with *Clergymen* and learned *Scholars* of most Professions and Denominations, having frankly join'd and submitted to take the *Charges*, and to wear the *Badges* of a *Free* and *Accepted* *Mason*, under our present worthy *Grand-Master*, the most noble PRINCE John Duke of MONTAGUE. [49]

such as,

Bow-Church Steeple in Cheapside
Hotham- House in Beverley, Yorkshire
Melvin-House in Fife
Longleate-House in Wiltshire
Chesterlee-street-House in Durham County,
Montague-House in Bloomsbury, London,
Drumlanrig-Castle in Nithsdale-shire,
Castle-Howard in Yorkshire,
Stainborough-House in ditto,
Hoptoncastle in Linlithgowshire,
BLENHEIM-Castle at Woodstock, Oxfordshire,
Chatsworth-Castle in Derbyshire,
Palace of Hammilton, in Clydesdale-shire,
Wanstead-House in Epping-Forest, Essex,
Duncomb-Park in Yorkshire,
Mereworth-Castle in Kent,
Sterling-House near Sterling-Castle,
Kinross-House in Kinrossshire,
Stourton-Castle in Wiltshire,
Willbury-House in ditto,
Bute-Castle in Isle of Bute,
Walpole House near Lin Regis, Norfolk,
Burlington-House in Pickadilly, St. James's, Westminster,
Dormitory of King's-School, Westminster,
Tottenham-Park in Wiltshire,

Built by Sir Chri. Wren.
Sir Charles Hotham *Bart.*
Earl of Levin.
Viscount Weymouth.
John Hedworth *Esq.*
Duke of Montagu.
Duke of Queensbury.
Earl of Carlisle.
Earl of Strafford.
Earl of Hopton.
Duke of Marlborough.
Duke of Devonshire.
Duke of Hammilton.
Lord Castlemain.
Thomas Duncomb *Esq.*
Hon. John Fane *Esq.*
Duke of Argyle.
Sir William Bruce *Bart.*
Henry Hoar *Esq.*
William Benson *Esq.*
Earl of Bute.
Hon. Rob. Walpole *Esq.*
Earl of Burlington.
The Crown.
Lord Bruce.

These three last are design'd and conducted by the Earl of Burlington, who bids fair to be the best Architect of Britain, (if he is not so already) and we hear his Lordship intends to publish the valuable Remains of Mr. Inigo Jones, for the Improvement of other Architects.

Besides more of the same Roman Style, and yet many more in Imitation of it, which, though they cannot be reduc'd to any certain Style, are stately, beautiful, and convenient Structures, notwithstanding the Mistakes of their several Architects: And besides the sumptuous and venerable Gothick Buildings, past reckoning, as Cathedrals, Parish-Churches, Chappels, Bridges, old Palaces of the Kings, of the Nobility, of the Bishops, and the Gentry, known well to Travellers, and to such as peruse the Histories of Counties, and the ancient Monuments of great Families, &c., as many Erections of the Roman Style may be review'd in Mr. Campbell the Architect's ingenious Book, call'd VITRUVIUS BRITANNICUS; And if the Disposition for true ancient Masonry prevails, for some time, with Noblemen, Gentlemen, and learned Men, (as it is likely it will) this ISLAND will become the MISTRESS of the Earth, for Designing, Drawing, and Conducting, and capable to instruct all other Nations in all things relating to the ROYAL ART.

THE
C H A R G E S
O F A
F R E E - M A S O N ,
E X T R A C T E D F R O M
The ancient RECORDS of LODGES
beyond Sea, and of those in *England, Scotland,*
and *Ireland*, for the Use of the *Lodges* in LONDON:

T O B E R E A D

At the making of NEW BRETHREN, or when the
MASTER shall order it.

The General heads, viz.

- I. Of GOD and RELIGION.
- II. Of the CIVIL MAGISTRATE supreme and subordinate.
- III. Of LODGES.
- IV. Of MASTERS, *Wardens, Fellows, and Apprentices.*
- V. Of the Management of the *Craft* in working.
- VI. Of BEHAVIOUR, viz.

- 1. In the Lodge while *constituted.*
- 2. After the Lodge is over and the *Brethren* not gone.
- 3. When Brethren meet without *Strangers*, but not in a *Lodge.*
- 4. In presence of *Strangers* not *Masons.*
- 5. At *Home*, and in the *Neighbourhood.*
- 6. Towards a *strange Brother.* [50]

I. *Concerning* GOD and RELIGION.

A *Mason* is oblig'd, by his Tenure, to obey the moral Law; and if he rightly understands the Art, he will never be a stupid *Atheist*, nor an irreligious *Libertine*. But though in ancient Times Masons were charg'd in every Country to be of the Religion of that Country or Nation, whatever it was, yet 'tis now thought more expedient only to oblige them to that Religion in which all Men agree, leaving their particular Opinions to themselves; that is, to be *good Men and true*, or Men of Honour and Honesty, by whatever Denominations or Persuasions they may be distinguish'd; whereby Masonry becomes the *Center of Union*, and the Means of conciliating true Friendship among Persons that must have remain'd at a perpetual Distance.

II. *Of the Civil Magistrate supreme and subordinate.*

A *Mason* is a peaceable Subject to the Civil Powers, wherever he resides or works, and is never to be concern'd in Plots and Conspiracies against the Peace and Welfare of the Nation, nor to behave himself undutifully to inferior Magistrates; for as Masonry hath been always injured by War, Bloodshed, and Confusion, so ancient Kings and Princes have been much dispos'd to encourage the Craftsmen, because of their Peaceableness and *Loyalty*, whereby they practically answer'd the Cavils of their Adversaries, and promoted the Honour of the Fraternity, who ever flourish'd in Times of Peace. So that if a Brother should be a Rebel against the State, he is not to be countenanc'd in his Rebellion, however he may be pitied as an unhappy Man; and, if convicted of no other

Crime, though the loyal Brotherhood must and ought to disown his Rebellion, and give no Umbrage or Ground of political Jealousy to the Government for the time being; they cannot expel him from the *Lodge*, and his Relation to it remains indefeasible.

[51] III. *Of LODGES.*

A *LODGE* is a Place where *Masons* assemble and work: Hence that Assembly, or duly organiz'd Society of *Masons*, is call'd a *LODGE*, and every Brother ought to belong to one, and to be subject to its *By-Laws* and the *GENERAL REGULATIONS*. It is either *particular* or *general*, and will be best understood by attending it, and by the Regulations of the *General* or *Grand Lodge* hereunto annex'd. In ancient Times, no *Master* or *Fellow* could be absent from it, especially when warn'd to appear at it, without incurring a severe Censure, until it appear'd to the *Master* and *Wardens*, that pure Necessity hinder'd him.

The Persons admitted Members of a *Lodge* must be good and true Men, free-born, and of mature and discreet Age, no Bondmen, no Women, no immoral or scandalous Men, but of good Report.

IV. *Of MASTERS, Wardens, Fellows, and Apprentices.*

All Preferment among *Masons* is grounded upon real Worth and personal Merit only; that so the *Lords* may be well served, the Brethren not put to Shame, nor the *Royal Craft* despis'd: Therefore no *Master* or *Warden* is chosen by Seniority, but for his Merit. It is impossible to describe these things in writing, and every Brother must attend in his Place, and learn them in a way peculiar to *this Fraternity*: Only *Candidates* may know, that no *Master* should take an *Apprentice*, unless he has sufficient Employment for him, and unless he be a perfect Youth, having no Maim or Defect in his Body, that may render him incapable of learning the *Art*, of serving his *Master's LORD*, and of being made a *Brother*, and then a *Fellow-Craft* in due time, even after he has served such a Term of Years as the Custom of the Country directs; and that he should be descended of honest Parents; that so, when otherwise qualify'd, he may arrive to the Honour of being the *WARDEN*, and then the *Master* of the *Lodge*, the *Grand Warden*, and at length the *GRAND-MASTER* of all the *Lodges*, according to his Merit.

[52] No Brother can be a *WARDEN* until he has pass'd the part of a *Fellow-Craft*; nor a *MASTER* until he has acted as a *Warden*, nor *GRAND-WARDEN* until he has been *Master* of a *Lodge*, nor *Grand-Master* unless he has been a *Fellow-Craft* before his Election, who is also to be nobly born, or a *Gentleman* of the best Fashion, or some eminent *Scholar*, or some curious *Architect*, or other *Artist*, descended of honest Parents, and who is of singular great Merit in the Opinion of the *Lodges*. And for the better, and easier, and more honourable Discharge of his Office, the *Grand-Master* has a Power to chuse his own *DEPUTY GRAND-MASTER*, who must be then, or must have been formerly, the *Master* of a particular *Lodge*, and has the Privilege of acting whatever the *GRAND-MASTER*, his *Principal*, should act, unless the said *Principal* be present, or interpose his Authority by a Letter.

These Rulers and Governors, *supreme* and *subordinate*, of the ancient *Lodge*, are to be obey'd in their respective Stations by all the Brethren, according to the *old Charges* and *Regulations*, with all Humility, Reverence, Love, and Alacrity.

V. *Of the Management of the CRAFT in working.*

All *Masons* shall work honestly on working Days, that they may live creditably on *holy Days*; and the time appointed by the Law of the Land, or confirm'd by Custom, shall be observ'd.

The most expert of the *Fellow-Craftsmen* shall be chosen or appointed the *Master*, or Overseer of the *Lord's Work*; who is to be call'd *MASTER* by those that work under him. The *Craftsmen* are to avoid all ill Language, and to call each other by no disobliging Name, but *Brother* or *Fellow*; and to behave themselves courteously within and without the *Lodge*.

The *Master*, knowing himself to be able of Cunning, shall undertake the *Lord's Work* as reasonably as possible, and truly dispend his Goods as if they

were his own; nor to give more Wages to any Brother or *Apprentice* than he really may deserve.

Both the ~~Ma~~ster and the *Masons* receiving their Wages justly, shall be faithful to the *Lord*, and honestly finish their Work, whether *Task* [53] or *Journey*; nor put the Work to *Task* that hath been accustom'd to *Journey*,

None shall discover Envy at the Prosperity of a Brother, nor supplant him, or put him out of his Work, if he be capable to finish the same; for no Man can finish another's Work so much to the *Lord's* Profit, unless he be thoroughly acquainted with the Designs and Draughts of him that began it.

When a *Fellow-Craftsman* is chosen *Warden* of the Work under the *Master*, he shall be true both to *Master* and *Fellows*, shall carefully oversee the Work in the *Master's* Absence to the *Lord's* Profit; and his Brethren shall obey him.

All *Masons* employ'd, shall meekly receive their Wages without Murmuring or Mutiny, and not desert the *Master* till the Work is finish'd.

A *younger* Brother shall be instructed in working, to prevent spoiling the Materials for want of judgment, and for encreasing and continuing of *Brotherly Love*.

All the Tools used in working shall be approved by the Grand Lodge.

No *Labourer* shall be employ'd in the proper Work of *Masonry*; nor shall ~~Free~~ *Masons* work with those that are *not free*, without an urgent Necessity; nor shall they teach *Labourers* and *unaccepted* *Masons*, as they should teach a *Brother* or *Fellow*.

VI. Of BEHAVIOUR, viz.

1. In the Lodge while constituted.

You are not to hold private Committees, or separate Conversation, without Leave from the *Master*, nor to talk of any thing impertinent or unseemly, nor interrupt the *Master* or *Wardens*, or any Brother speaking to the *Master*: Nor behave yourself ludicrously or jestingly while the *Lodge* is engaged in what is serious and solemn; nor use any unbecoming Language upon any Pretence whatsoever; [54] but to pay due reverence to your *Master*, *Wardens*, and *Fellows*, and put them to worship.

If any Complaint be brought, the Brother found guilty shall stand to the Award and Determination of the *Lodge*, who are the proper and competent Judges of all such Controversies, (unless you carry it by *Appeal* to the GRAND LODGE) and to whom they ought to be refer'd, unless a *Lord's* Work be hinder'd the mean while, in which Case a particular Reference may be made; but you must never go to Law about what concerneth *Masonry*, without an absolute Necessity apparent to the *Lodge*.

2. ~~BEHAVIOUR~~ after the LODGE is over and the ~~BRETHREN~~ not gone.

You may enjoy yourselves with innocent Mirth, treating one another according to Ability, but avoiding all Excess, or forcing any Brother to eat or drink beyond his Inclination, or hindering him from going when his Occasions call him, or doing or saying any thing offensive, or that may forbid an *easy* and *free* Conversation; for that would blast our Harmony and defeat our laudable Purposes. Therefore no private Piques or Quarrels must be brought within the Door of the *Lodge*, far less any Quarrels about *Religion*, or *Nations*, or *State Policy*, we being only, as *Masons*, of the *Catholick Religion* above-mention'd; we are also of all *Nations*, *Tongues*, *Kindreds*, and *Languages*, and are resolv'd against all ~~Politicks~~, as what never yet conduc'd to the welfare of the *Lodge*, nor ever will. This *Charge* has been always strictly enjoin'd and observ'd; but especially ever since the *Reformation* in BRITAIN, or the Dissent and Secession of these Nations from the *Communion* of ROME.

3. ~~BEHAVIOUR~~ when Brethren meet without Strangers, but not in a Lodge form'd.

You are to salute one another in a courteous manner, as you will be instructed, calling each other *Brother*, freely giving mutual Instruction as shall be thought expedient without being overseen or over[55]heard, and without encroaching

upon each other, or derogating from that Respect which is due to any Brother, were he not a Mason For though all *Masons* are as *Brethren* upon the same *Level*, yet *Masonry* takes no Honour from a Man that he had before; nay, rather it adds to his Honour, especially if he has deserv'd well of the Brotherhood, who must give Honour to whom it is due, and avoid ill *Manners*.

4. BEHAVIOUR in Presence of STRANGERS not MASONS.

You shall be cautious in your Words and Carriage, that the most penetrating Stranger shall not be able to discover or find out what is not proper to be intimidated; and sometimes you shall divert a discourse, and manage it prudently for the Honour of the *worshipful Fraternity*.

5. BEHAVIOUR at HOME, and in your Neighbourhood.

You are to act as becomes a moral and wise Man; particularly, not to let your Family, Friends, and Neighbours know the *Concerns* of the *Lodge*, &c., but wisely to consult your own Honour, and that of the *ancient Brotherhood*, for Reasons not to be mention'd here. You must also consult your Health, by not continuing together too late, or too long from home, after Lodge Hours are past; and by avoiding of Gluttony or Drunkenness, that your Families be not neglected or injured, nor you disabled from working.

6. BEHAVIOUR towards a strange Brother.

You are cautiously to examine him, in such a Method as Prudence shall direct you, that you may not be impos'd upon by an ignorant false *Pretender*, whom you are to reject with Contempt and Derision, and beware of giving him any Hints of Knowledge.

But if you discover him to be a true and genuine *Brother*, you are to respect him accordingly; and if he is in want, you must relieve him if you can, or else direct him how he may be reliev'd; You must employ him some Days, or else recommend him to be employ'd. But you are not charged to do beyond your Ability, only to prefer a poor *Brother*, that is a *good Man* and *true*, before any other poor People in the same Circumstances.

FINALLY, All these *Charges* you are to observe, and also those that shall be communicated to you in *another way*; cultivating BROTHERLY-LOVE, the Foundation and Cape-stone, the *Cement* and *Glory* of this ancient *Fraternity*, avoiding all Wrangling and Quarrelling, all Slander and Backbiting, nor permitting others to slander any honest Brother, but defending his Character, and doing him all good Offices, as far as is consistent with your *Honour* and *Safety*, and no farther. And if any of them do you Injury, you must apply to your own or his *Lodge*; and from thence you may appeal to the GRAND LODGE at the *Quarterly Communication*, and from thence to the *annual* GRAND LODGE, as has been the ancient laudable Conduct of our Fore-fathers in every Nation; never taking a *legal Course* but when the Case cannot be otherwise decided, and patiently listening to the honest and friendly Advice of *Master* and *Fellows*, when they would prevent your going to Law with *Strangers*, or would excite you to put a speedy Period to all *Law-Suits*, that so you may mind the *Affair* of MASONRY with the more Alacrity and Success; but with respect to *Brothers* or *Fellows* at Law, the *Master* and *Brethren* should kindly offer their Mediation, which ought to be thankfully submitted to by the contending *Brethren*; and if that Submission is impracticable, they must however carry on their *Process*, or *Law-Suit*, without Wrath and Rancor (not in the common way), saying or doing nothing which may hinder *Brotherly Love*, and good Offices to be renew'd and continu'd; that all may see the *benign Influence* of MASONRY, as all true *Masons* have done from the Beginning of the *World*, and will do to the End of *Time*.

Amen so mote it be.

[57] POSTSCRIPT.

A Worthy BROTHER, learned in the *Law*, has communicated to the *Author* (while this Sheet was printing) the Opinion of the *Great Judge COKE* upon the *Act* against *Masons*, 3 *Hen. VI.* Cap. I. which is Printed in this Book, *Page 35*, and which Quotation the *Author* has compar'd with the Original, *viz.*

COKE'S Institutes, third Part, Fol. 99.

The CAUSE wherefore this Offence was made Felony, is for that the good Course and Effect of the Statutes of Labourers were thereby violated and broken. Now (sais my Lord COKE) all the Statutes concerning Labourers, before this Act, and whereunto this Act doth refer, are repeal'd by the Statute of 5 Eliz. Cap. 4, whereby the Cause and End of the making of this Act is taken away; and consequently this Act is become of no Force or Effect; for, cessante ratione Legis, cessat ipsa Lex: And the Indictment of Felony upon this Statute must contain, that those Chapters and Congregations were to the violating and breaking of the good Course and Effect of the Statutes of Labourers; which now cannot be so alledg'd, because these Statutes be repealed. Therefore this would be put out of the Charge of Justices of Peace, written by Master LAMBERT.

This Quotation confirms the Tradition of *old Masons*, that this most learned JUDGE really belong'd to the ancient *Lodge*, and was a *faithful Brother*. [58]

General Regulations,

Compiled first by Mr. GEORGE PAYNE, Anno 1720, when he was ~~Grand-Master~~, and approv'd by the GRAND-LODGE on *St. John Baptist's Day*, Anno 1721, at *Stationers'-Hall*, LONDON; when the *most noble* PRINCE *John Duke* of MONTAGU was unanimously chosen our ~~Grand-Master~~ for the Year ensuing; who chose John Beal M.D. his *Deputy* GRAND-MASTER; and Mr. *Josiah Villeneau*, Mr. *Thomas Morris, jun.* were chosen by the Lodge GRAND-WARDENS.

And now, by the Command of our said *Right Worshipful* GRAND-MASTER MONTAGU, the *Author* of this Book has compar'd them with, and reduc'd them to the ancient *Records* and immemorial *Usages* of the Fraternity, and digested them into this new Method, with several proper Explications, for the Use of the Lodges in and about *London* and *Westminster*.

I. The ~~Grand-Master~~, or his DEPUTY, hath Authority and Right, not only to be present in any true *Lodge*, but also to preside wherever he is, with the *Master* of the *Lodge* on his Left-hand, and to order his *Grand-Wardens* to attend him, who are not to act in particular *Lodges* as *Wardens*, but in his Presence, and at his Command; because there the GRAND-MASTER may command [59] the *Wardens* of that *Lodge*, or any other Brethren he pleaseth, to attend and act as his *Wardens pro tempore*.

II. The MASTER of a particular *Lodge* has the Right and Authority of congregating the Members of his *Lodge* into a *Chapter* at pleasure upon any Emergency or Occurrence, as well as to appoint the time and place of their usual forming: And in case of Sickness, Death, or necessary Absence of the *Master*, the senior *Warden* shall act as *Master pro tempore*, if no Brother is present who has been *Master* of that *Lodge* before; for in that Case the *absent Master's* Authority reverts to the last *Master* then present; though he cannot act until the said *senior Warden* has once congregated the *Lodge*, or in his Absence the *junior Warden*.

III. The *Master* of each particular *Lodge*, or one of the *Wardens*, or some other Brother by his Order, shall keep a Book containing their *By-Laws*, the Names of their Members, with a List of all the *Lodges* in Town, and the usual Times and Places of their forming, and all their Transactions that are proper to be written.

IV. No *Lodge* shall make more than FIVE *new Brethren* at one Time, nor any Man under the Age of *Twenty-five*, who must be also his own *Master*; unless by a Dispensation from the *Grand Master* or his *Deputy*.

V. No Man can be made or admitted a Member of a particular *Lodge*, without previous notice *one Month before* given to the said *Lodge*, in order to make due Enquiry into the Reputation and Capacity of the *Candidate*; unless by the Dispensation aforesaid.

VI. But no Man can be enter'd a Brother in any particular *Lodge*, or admitted to be a Member thereof, without the *unanimous Consent of all the Members of that Lodge* then present when the *Candidate* is propos'd, and their Consent is formally ask'd by the *Master*; and they are to signify their *Consent* or *Dissent* in their own prudent way, either virtually or in form, but with Unanimity: Nor is this inherent Privilege subject to a Dispensation; because the *Members* of a particular *Lodge* are the best Judges of it; and if a fractious Member should be impos'd on them, it might spoil their Harmony, or hinder their Free[60]dom or even break and disperse the *Lodge*; which ought to be avoided by all good and true Brethren.

VII. Every *new Brother* at his making is decently to cloath the *Lodge* — that is, all the Brethren present, and to deposite something for the Relief of indigent and decay'd Brethren, as the *Candidate* shall think fit to bestow, over and above the small Allowance stated by the *By-Laws* of that particular *Lodge*; which

Charity shall be lodg'd with the *Master* or *Wardens*, or the *Cashier*, if the Members think fit to chuse one.

And the *Candidate* shall also solemnly promise to submit to the *Constitutions*, the *Charges*, and *Regulations*, and to such other good *Usages* as shall be intimated to them in Time and Place convenient.

VIII. No Set or Number of Brethren shall withdraw or separate themselves from the *Lodge* in which they were made *Brethren*, or were afterwards admitted *Members*, unless the *Lodge* becomes too numerous; nor even then, without a Dispensation from the *Grand-Master* or his *Deputy*: And when they are thus separated, they must either immediately join themselves to such *other Lodge* as they shall like best, with the unanimous Consent of that *other Lodge* to which they go (*as above regulated*) or else they must obtain the *Grand-Master's* Warrant to join in forming a *new Lodge*.

If any Set or Number of *Masons* shall take upon themselves to form a *Lodge* without the *Grand Master's* Warrant, the *regular Lodges* are not to countenance them, nor own them as *fair Brethren*, and duly form'd, nor approve of their Acts and Deeds; but must treat them as *Rebels*, until they humble themselves, as the *Grand-Master* shall in his Prudence direct, and until he approve of them by his *Warrant*, which must be signify'd to the *other Lodges*, as the Custom is when a *new Lodge* is to be register'd in the *List of Lodges*.

IX. But if any Brother so far misbehave himself as to render his *Lodge* uneasy, he shall be twice duly admonish'd by the *Master* or *Wardens* in a *form'd Lodge*; and if he will not refrain his Imprudence, and obediently submit to the Advice of the Brethren, and reform what gives them Offence, he shall be dealt with according to the *By-Laws* of that particular *Lodge*, or else in such a manner as the *Quarterly Communication* shall in their great Prudence think fit; for which a *new Regulation* may be afterwards made.

X. The *Majority* of every particular *Lodge*, when congregated, shall have the Privilege of giving *Instructions* to their *Master* and *Wardens*, before the assembling of the *Grand Chapter*, or *Lodge*, at the three *Quarterly Communications* hereafter mention'd, and of the *Annual Grand Lodge* too; because their *Master* and *Wardens* are their Representatives, and are supposed to speak their Mind.

XI. All *particular Lodges* are to observe the same *Usages* as much as possible; in order to which, and for cultivating a good Understanding among *Free-Masons*, some Members out of *every Lodge* shall be deputed to visit the *other Lodges* as often as shall be thought convenient.

XII. The **Grand-Lodge** consists of, and is form'd by the *Masters* and *Wardens* of all the regular particular *Lodges* upon Record, with the GRAND-MASTER at their Head, and his *Deputy* on his Left-hand, and the *Grand-Wardens* in their proper Places; and must have a QUARTERLY COMMUNICATION about *Michaelmas*, *Christmas*, and *Lady-Day*, in some convenient Place, as the *Grand-Master* shall appoint, where no Brother shall be present, who is not at that time a Member thereof, without a Dispensation; and while he stays, he shall not be allow'd to vote, nor even give his Opinion, without Leave of the *Grand-Lodge* ask'd and given, or unless it be duly ask'd by the said *Lodge*.

All Matters are to be determin'd in the *Grand-Lodge* by a Majority of votes, each Member having one Vote, and the *Grand Master* having two Votes, unless the said *Lodge* leave any particular thing to the Determination of the *Grand-Master*, for the sake of Expedition.

XIII. At the said *Quarterly Communication*, all Matters that concern the *Fraternity* in general, or particular *Lodges*, or single Brethren, are quietly, sedately, and maturely to be discours'd of and transacted: *Apprentices* must be admitted *Masters* and *Fellow-Craft* only here, unless by a Dispensation. Here also all Differences, that cannot be made [62] up and accommodated privately, nor by a particular *Lodge*, are to be seriously considered and decided: And if any *Brother* thinks himself aggrieved by the Decision of this Board, he may appeal to the *annual Grand-Lodge* next ensuing, and leave his Appeal in Writing, with the *Grand Master*, or his *Deputy*, or the *Grand-Wardens*.

Here also the *Master* or the *Wardens* of each particular *Lodge* shall bring and produce a List of such Members as have been made, or even admitted in their

particular *Lodges* since the last *Communication*, of the *Grand-Lodge*: And there shall be a Book kept by the *Grand-Master*, or his *Deputy*, or rather by some Brother whom the *Grand-Lodge* shall appoint for SECRETARY, wherein shall be recorded all the *Lodges*, with their usual Times and Places of forming, and the Names of all the Members of each *Lodge*; and all the Affairs of the *Grand-Lodge* that are proper to be written.

They shall also consider of the most prudent and effectual Methods of collecting and disposing of what Money shall be given to, or lodged with them in *Charity*, towards the Relief only of any true Brother fallen into Poverty or Decay, but of none else: But every particular *Lodge* shall dispose of their own *Charity* for poor Brethren, according to their own *By-Laws*, until it be agreed by all the *Lodges* (in a new Regulation) to carry in the *Charity* collected by them to the GRAND-LODGE, at the *Quarterly* or *Annual Communication*, in order to make a common Stock of it, for the more handsome Relief of *poor Brethren*.

They shall also appoint a TREASURER, a Brother of good wordly Substance, who shall be a Member of the *Grand-Lodge* by virtue of his Office, and shall be always present, and have Power to move to the *Grand-Lodge* any thing, especially what concerns his Office. To him shall be committed all Money rais'd for *Charity*, or for any other Use of the *Grand-Lodge*, which he shall write down in a Book, with the respective Ends and Uses for which the several Sums are intended; and shall expend or disburse the same by such a *certain Order*, sign'd, as the *Grand-Lodge* shall afterwards agree to in a *new Regulation*: But he shall not vote in chusing a *Grand-Master* or *Wardens*, though in every other Transaction. As in like manner the *Secre[63]tary* shall be a Member of the *Grand-Lodge* by virtue of his Office, and vote in every thing except in chusing a *Grand-Master* or *Wardens*.

The *Treasurer* and *Secretary* shall have each a *Clerk*, who must be a Brother and *Fellow-Craft*, but never must be a Member of the *Grand-Lodge*, nor speak without being allow'd or desir'd.

The *Grand-Master*, or his *Deputy*, shall always command the *Treasurer* and *Secretary*, with their *Clerks* and *Books*, in order to see how Matters go on, and to know what is expedient to be done upon any emergent Occasion.

Another Brother (who must be a *Fellow-Craft*) should be appointed to look after the Door of the *Grand-Lodge*; but shall be no Member of it.

But these Offices may be farther explain'd by a *new Regulation*, when the Necessity and Expediency of them may more appear than at present to the *Fraternity*.

XIV. If at any GRAND-LODGE, stated or occasional, quarterly or annual, the ~~Grand-Master~~ and his *Deputy* should be both absent, then the present *Master* of a *Lodge*, that has been the longest a *Free-Mason*, shall take the Chair, and preside as *Grand-Master pro tempore*; and shall be vested with all his Power and Honour for the time; provided there is no Brother present that has been *Grand-Master* formerly, or *Deputy Grand-Master*; for the last *Grand-Master* present, or else the last *Deputy* present, should always of right take place in the Absence of the present *Grand-Master* and his *Deputy*.

XV. In the GRAND-LODGE none can act as *Wardens* but the *Grand-Wardens* themselves, if present; and if absent, the *Grand-Master*, or the Person who presides in his Place, shall order *private Wardens* to act as *Grand-Wardens pro tempore*, whose Places are to be supply'd by two *Fellow-Craft* of the same *Lodge*, call'd forth to act, or sent thither by the particular *Master* thereof; or it by him omitted, they shall be call'd by the *Grand-Master*, that so the *Grand-Lodge* may be always compleat.

XVI. The GRAND-WARDENS, or any others, are first to advise with the *Deputy* about the Affairs of the *Lodge* or of the Brethren [64] and not to apply to the *Grand-Master* without the Knowledge of the *Deputy*, unless he refuse his Concurrence in any certain necessary Affair; in which Case, or in case of any Difference between the *Deputy* and the *Grand-Wardens*, or other Brethren, both Parties are to go by Concert to the *Grand-Master*, who can easily decide the Controversy and make up the Difference by virtue of his great Authority.

The *Grand-Master* should receive no Intimation of Business concerning *Masonry*, but from his *Deputy* first, except in such certain Cases as his Worship can well judge of; for if the Application to the *Grand-Master* be irregular, he can

easily order the *Grand-Wardens*, or any other Brethren thus applying, to wait upon his *Deputy*, who is to prepare the Business speedily, and to lay it orderly before his *Worship*.

XVII. No **Grand-Master**, *Deputy Grand-Master*, *Grand-Wardens*, *Treasurer*, *Secretary*, or whoever acts for them, or in their stead pro tempore, can at the same time be the *Master* or *Warden* of a particular *Lodge*; but as soon as any of them has honourably discharg'd his *Grand Office*, he returns to that Post or Station in his particular *Lodge*, from which he was call'd to officiate above.

XVIII. If the DEPUTY GRAND-MASTER be sick, or necessarily absent, the *Grand-Master* may chuse any *Fellow-Craft* he pleases to be his *Deputy pro tempore*: But he that is chosen *Deputy* at the *Grand-Lodge* and the *Grand-Wardens* too, cannot be discharg'd without the Cause fairly appear to the *Majority* of the *Grand-Lodge*; and the **Grand-Master**, if he is uneasy, may call a GRAND-LODGE on purpose to lay the Cause before them, and to have their Advice and Concurrence; In which case, the *Majority* of the *Grand-Lodge*, if they cannot reconcile the **Master** and his *Deputy* or his *Wardens*, are to concur in allowing the **Master** to discharge his said *Deputy* or his said *Wardens*, and to chuse another *Deputy* immediately; and the said *Grand-Lodge* shall chuse other *Wardens* in that Case, that Harmony and Peace may be preserv'd.

XIX. If the **Grand-Master** should abuse his Power, and render himself unworthy of the Obedience and Subjection of the *Lodges*, he shall be treated in a way and manner to be agreed upon in a *new Regu[65]lation* because hitherto the ancient *Fraternity* have had no occasion for it, their former GRAND-MASTERS having all behave themselves worthy of that honourable Office.

XX. The *Grand-Master*, with his *Deputy* and *Wardens*, shall (at least once) go round and visit all the *Lodges* about Town during his *Mastership*.

XXI. If the **Grand-Master** die during his *Mastership*, or by Sickness, or by being beyond Sea, or any other way should be render'd incapable of discharging his Office, the DEPUTY, or in his Absence, the *Senior GRAND-WARDEN*, or in his Absence the *Junior*, or in his Absence any three present *Masters* of *Lodges*, shall join to congregate the GRAND-LODGE immediately, to advise together upon that Emergency, and to send two of their Number to invite the last GRAND-MASTER to resume his Office, which now in course reverts to him; but if he refuse, then the next last, and so backward: But if no former *Grand-Master* can be found, then the *Deputy* shall act as *Principal*, until another is chosen; or if there be no *Deputy*, then the oldest *Master*.

XXII. The **Brethren** of all the *Lodges* in and about *London* and *Westminster*, shall meet at an ANNUAL COMMUNICATION and *Feast*, in some convenient Place, on *St. JOHN Baptist's Day*, or else on *St. JOHN Evangelist's Day*, as the *Grand-Lodge* shall think fit by a *new Regulation*, having of late Years met on *St. John Baptist's Day*: Provided,

The *Majority* of the *Masters* and *Wardens*, with the *Grand-Master*, his *Deputy* and *Wardens*, agree at their *Quarterly Communication*, three Months before, that there shall be a *Feast*, and a *General Communication* of all the Brethren: For if either the *Grand-Master*, or the *Majority* of the particular *Masters*, are against it, it must be dropt for that Time.

But whether there shall be a *Feast* for all the *Brethren*, or not, yet the **Grand Lodge** must meet in some convenient Place *annually* on *St. JOHN'S Day*; or if it be *Sunday*, then on the next day, in order to chuse every Year a new GRAND-MASTER, *Deputy*, and *Wardens*.

[66] XXIII. If it be thought expedient, and the GRAND-MASTER, with the *Majority* of the *Masters* and *Wardens*, agree to hold a GRAND FEAST, according to the ancient laudable Custom of *Masons*, then the **Grand-Wardens** shall have the care of preparing the *Tickets*, seal'd with the *Grand-Master's Seal*, of disposing of the *Tickets*, of receiving the Money for the *Tickets*, of buying the Materials of the *Feast*, of finding out a proper and convenient Place to feast in; and of every other thing that concerns the Entertainment.

But that the Work may not be too burthensome to the *two Grand-Wardens*, and that all Matters may be expeditiously and safely managed, the *Grand-Master*, or his *Deputy*, shall have power to nominate and appoint a certain Number of *Stewards*, as his *Worship* shall think fit, to act in concert with the two *Grand-*

Wardens; all things relating to the Feast being decided amongst them by a Majority of Voices; except the *Grand-Master* or his *Deputy* interpose by a particular Direction or Appointment.

XXIV. The *Wardens* and **Stewards** shall, in due time, wait upon the *Grand-Master*, or his *Deputy*, for Directions and Orders about the Premises; but if his *Worship* and his *Deputy* are sick, or necessarily absent, they shall call together the *Masters* and *Wardens* of *Lodges* to meet on purpose for their Advice and Orders; or else they may take the Matter wholly upon themselves, and do the best they can.

The *Grand-Wardens* and the *Stewards* are to account for all the Money they receive, or expend, to the *Grand-Lodge*, after Dinner, or when the *Grand-Lodge* shall think fit to receive their Accounts.

If the **Grand-Master** pleases, he may in due time summon all the *Masters* and *Wardens* of *Lodges* to consult with them about ordering the *Grand-Feast*, and about any Emergency or accidental thing relating thereunto, that may require Advice; or else to take it upon himself altogether.

XXV. The *Masters* of *Lodges* shall each appoint one experienc'd and discreet *Fellow-Craft* of his *Lodge*, to compose a COMMITTEE, consisting of one from every *Lodge*, who shall meet to receive, in a convenient Apartment, every Person that brings a Ticket, and shall [67] have Power to discourse him, if they think fit, in order to admit him, or debar him, as they shall see cause: *Provided* they send no Man away before they have acquainted all the Brethren within Doors with the Reasons thereof, to avoid Mistakes; that so no true Brother may be debarr'd, nor a false Brother, or mere Pretender, admitted. This *Committee* must meet very early on *St. John's Day* at the Place, even before any Persons come with Tickets.

XXVI. The GRAND-MASTER shall appoint two or more **trusty Brethren** to be Porters, or Door-keepers, who are also to be early at the Place, for some good Reasons; and who are to be at the Command of the *Committee*.

XXVII. The *Grand-Wardens*, or the *Stewards*, shall appoint beforehand such a Number of Brethren to serve at Table as they think fit and proper for that Work; and they may advise with the *Masters* and *Wardens* of *Lodges* about the most proper Persons, if they please, or may take in such by their Recommendation; for none are to serve that Day, but *free* and *accepted Masons*, that the Communication may be free and harmonious.

XXVIII. All the Members of the *Grand-Lodge* must be at the Place long before Dinner, with the *Grand-Master*, or his *Deputy*, at their Head, who shall retire, and form themselves. And this is done in order,

1. To receive any *Appeals* duly lodg'd, as above regulated, that the *Appellant* may be heard, and the Affair may be amicably decided before Dinner, if possible; but if it cannot, it must be delay'd till after the *new Grand-Master* is elected; and if it cannot be decided after Dinner, it may be delay'd, and referr'd to a *particular Committee*, that shall quietly adjust it, and make report to the next *Quarterly Communication*, that Brotherly-Love may be preserv'd.

2. To prevent any Difference or Disgust which may be feared to arise that Day; that no Interruption may be given to the Harmony and Pleasure of the GRAND FEAST.

3. To consult about whatever concerns the Decency and Decorum [68] of the *Grand-Assembly*, and to prevent all Indecency and Ill Manners, the Assembly being promiscuous.

4. To receive and consider of any good Motion, or any momentous and important Affair, that shall be brought from the particular *Lodges*, by their Representatives, the several *Masters* and *Wardens*.

XXIX. After these things are discuss'd, the **Grand-Master** and his *Deputy*, the *Grand-Wardens*, or the *Stewards*, the *Secretary*, the *Treasurer*, the *Clerks*, and every other Person, shall withdraw, and leave the *Masters* and *Wardens* of the particular *Lodges* alone, in order to consult amicably about electing a NEW GRAND-MASTER, or continuing the *present*, if they have not done it the Day before; and if they are unanimous for continuing the *present* Grand-Master, his *Worship* shall be call'd in, and humbly desir'd to do the *Fraternity* the Honour of ruling them for the Year ensuing : And after Dinner it will be known whether he

accepts of it or not; For it should not be discover'd but by the Election itself.

XXX. Then the *Masters* and *Wardens*, and all the Brethren, may converse promiscuously, or as they please to sort together, until the Dinner is coming in, when every Brother takes his Seat at *Table*.

XXXI. Some time after Dinner the GRAND-LODGE is form'd, not in Retirement, but in the Presence of all the Brethren, who yet are not Members of it, and must not there speak until they are desir'd and allow'd.

XXXII. If the ~~Grand-Master~~ of last Year has consented with the *Master* and *Wardens* in private, before Dinner, to continue for the Year ensuing; then *one* of the *Grand-Lodge*, deputed for that purpose, shall represent to all the Brethren his WORSHIP'S good Government, &c. And turning to him, shall, in the Name of the *Grand-Lodge*, humbly request him to do the FRATERNITY the great Honour (if nobly born, if not the great Kindness) of continuing to be their *Grand-Master* for the Year ensuing. And his *Worship* declaring his Consent by a Bow or a Speech, as he pleases, the said deputed Member of the GRAND-LODGE shall proclaim him ~~Grand-Master~~, and [69] all the Members of the *Lodge* shall salute him in due Form. And all the Brethren shall for a few Minutes have leave to declare their Satisfaction, Pleasure, and Congratulation.

XXXIII. But if either the *Master* and *Wardens* have not in private, this Day before Dinner, nor the Day before, desir'd the last ~~Grand-Master~~ to continue in the *Mastership* another Year; or if he, when desir'd, has not consented: Then,

The last GRAND-MASTER shall nominate his Successor for the Year ensuing, who, if unanimously approv'd by the *Grand-Lodge*, and if there present, shall be proclaim'd, saluted, and congratulated the new ~~Grand-Master~~ as above hinted, and immediately install'd by the last *Grand-Master*, according to Usage.

XXXIV. But if that Nomination is not unanimously approv'd, the new *Grand-Master* shall be chosen immediately by *Ballot*, every *Master* and *Warden* writing his Man's Name, and the last *Grand-Master* writing his Man's Name too; and the Man, whose Name the last *Grand-Master* shall first take out, casually or by chance, shall be GRAND-MASTER for the Year ensuing; and if present, he shall be proclaim'd, saluted, and congratulated, as above hinted, and forthwith install'd by the last *Grand-Master*, according to Usage.

XXXV. The last GRAND-MASTER thus continued, or the new GRAND-MASTER thus install'd, shall next nominate and appoint his *Deputy* Grand-Master, either the last or a new one, who shall be also declar'd, saluted and congratulated as above hinted.

The ~~Grand-Master~~ shall also nominate the new GRAND-WARDENS, and if unanimously approv'd by the *Grand-Lodge*, shall be declar'd, saluted, and congratulated, as above hinted; but if not, they shall be chosen by *Ballot*, in the same way as the *Grand-Master*: As the *Wardens* of private *Lodges* are also to be chosen by *Ballot* in each *Lodge*, if the Members thereof do not agree to their *Master's* Nomination.

XXXVI. But if the BROTHER, whom the present *Grand-Master* shall nominate for his *Successor*, or whom the Majority of the *Grand-Lodge* shall happen to chuse by *Ballot*, is, by Sickness or other [70] necessary Occasion, absent from the *Grand-Feast*, he cannot be proclaim'd the NEW GRAND-MASTER, unless the old *Grand-Master*, or some of the *Masters* and *Wardens* of the ~~Grand-Lodge~~ can vouch, upon the Honour of a *Brother*, that the said Person, so nominated or chosen, will readily accept of the said Office; in which case the old ~~Grand-Master~~ shall act as Proxy, and shall nominate the *Deputy* and *Wardens* in his Name, and in his Name also receive the usual Honours, Homage, and Congratulation.

XXXVII. Then the ~~Grand-Master~~ shall allow any Brother, *Fellow-Craft*, or *Apprentice* to speak, directing his Discourse to his *Worship*; or to make any Motion for the good of the *Fraternity*, which shall be either immediately consider'd and finish'd, or else referr'd to the Consideration of the *Grand-Lodge* at their next *Communication*, stated or occasional. When that is over,

XXXVIII. The GRAND-MASTER or his *Deputy*, or some Brother appointed by him, shall harangue all the Brethren, and give them good Advice: And lastly, after some other Transactions, that cannot be written in any Language, the Brethren may go away or stay longer, as they please.

XXXIX. Every *Annual* GRAND-LODGE has an inherent Power and Authority to make *new Regulations*, or to alter these, for the real Benefit of this *ancient Fraternity*: Provided always that *the old LAND-MARKS be carefully preserv'd*, and that such Alterations and *new Regulations* be proposed and agreed to at the third *Quarterly Communication* preceding the *Annual Grand Feast*; and that they be offered also to the Perusal of all the Brethren before Dinner, in writing, even of the youngest *Apprentice*; the Approbation and Consent of the *Majority* of all the Brethren present being absolutely necessary to make the same binding and obligatory; which must, after Dinner, and after the *new Grand-Master* is install'd, be solemnly desir'd; as it was desir'd and obtain'd for these REGULATIONS, when proposed by the GRAND-LODGE, to about 150 Brethren, on *St. John Baptist's Day*, 1721.

P O S T S C R I P T .

Here follows the Manner of constituting a **New Lodge**, as practis'd by his *Grace* the Duke of Wharton, the present *Right Worshipful Grand-Master*, according to the ancient Usages of *Masons*.

A **New Lodge**, for avoiding many Irregularities, should be solemnly constituted by the *Grand-Master*, with his *Deputy* and *Wardens*; or in the *Grand-Master's Absence*, the *Deputy* shall act for his *Worship*, and shall chuse some *Master* of a *Lodge* to assist him; or in case the *Deputy* is absent, the *Grand-Master* shall call forth some *Master* of a *Lodge* to act as *Deputy pro tempore*.

The *Candidates*, or the new *Master* and *Wardens*, being yet among the *Fellow-Craft*, the GRAND-MASTER Shall ask his *Deputy* if he has examin'd them, and finds the *Candidate Master* well skill'd in the *noble Science* and the *royal Art*, and duly instructed in our *Mysteries*, &c.

And the *Deputy* answering in the affirmative, he shall (by the *Grand-Master's Order*) take the *Candidate* from among his *Fellows*, and present him to the *Grand-Master*; saying, *Right worshipful GRAND-MASTER, the Brethren here desire to be form'd into a new Lodge; and I present this my worthy Brother to be their Master, whom I know to be of good Morals and great Skill, true and trusty, and a Lover of the whole Fraternity, wheresoever dispers'd over the Face of the Earth.*

Then the GRAND-MASTER, placing the *Candidate* on his left Hand, having ask'd and obtain'd the unanimous Consent of all the *Brethren*, shall say: *I constitute and form these good Brethren into a new Lodge, and appoint you the Master of it, not doubting of your Capacity and Care to preserve the Cement of the LODGE, &c.*, with some other Expressions that are proper and usual on that Occasion, but not proper to be written.

[72] Upon this the *Deputy* shall rehearse the *Charges* of a *Master*, and the GRAND-MASTER shall ask the *Candidate*, saying, *Do you submit to these Charges, as Masters have done in all Ages?* And the *CANDIDATE* signifying his cordial Submission thereunto, the **Grand-Master** shall, by certain significant Ceremonies and ancient Usages, install him, and present him with the *Constitutions*, the *Lodge-Book*, and the *Instruments* of his Office, not all together, but one after another; and after each of them, the *Grand-Master*, or his *Deputy*, shall rehearse the short and pithy *Charge* that is suitable to the thing presented.

After this, the *Members* of this *new Lodge*, bowing all together to the *Grand-Master*, shall return his *Worship Thanks*, and immediatly do their *Homage* to their *new Master*, and signify their Promise of Subjection and Obedience to him by the usual *Congratulation*.

The *Deputy* and the *Grand-Wardens*, and any other *Brethren* present, that are not *Members* of this *new Lodge*, shall next congratulate the *new Master*; and he shall return his becoming Acknowledgments to the GRAND-MASTER first, and to the rest in their Order.

THEN the *Grand-Master* desires the *new Master* to enter immediately upon the Exercise of his Office, in chusing his *Wardens*: And the NEW MASTER calling forth two *Fellow-Craft*, presents them to the *Grand-Master* for his Approbation, and to the *new Lodge* for their Consent. And that being granted,

The *senior* or *junior* GRAND-WARDEN, or some *Brother* for him, shall rehearse the *Charges* of *Wardens*; and the *Candidates* being solemnly ask'd by the *new Master*, shall signify their Submission thereunto.

Upon which the NEW MASTER, presenting them with the *Instruments* of their Office, shall, in due Form, install them in their proper Places; and the *Brethren* of that *new Lodge* shall signify their Obedience to the *new Wardens* by the usual *Congratulation*.

And this LODGE being thus compleatly constituted, shall be register'd in the *Grand-Master's Book*, and by his Order notify'd to the *other Lodges*.

APPROBATION

WHEREAS by the Confusions occasion'd in the **Saxon, Danish, and Norman** Wars, the *Records of Masons* have been much vitiated, the *Free Masons of England* twice thought it necessary to correct their *Constitutions, Charges, and Regulations* first in the Reign of King ATHELSTAN the **Saxon**, and long after in the Reign of King EDWARD^{IV}. the **Norman**: And WHEREAS the old *Constitutions* in *England* have been much interpolated, mangled, and miserably corrupted, not only with false Spelling, but even with many false Facts and gross Errors in *History* and *Chronology*, though Length of Time, and the Ignorance of *Transcribers*, in the dark illiterate Ages, before the Revival of *Geometry* and ancient *Architecture*, to the great Offence of all the learned and judicious *Brethren*, whereby also the *Ignorant* have been deceiv'd

And our late *Worthy Grand-Master*, his *Grace* the DUKE of MONTAGU, having order'd the *Author* to peruse, correct, and digest into a new and better Method, the *History, Charges, and Regulations*, of the *ancient* FRATERNITY; He has accordingly examin'd several Copies from *Italy* and *Scotland*, and sundry Parts of *England*, and from thence, (tho' in many things erroneous) and from several other ancient Records of *Masons*, he has drawn forth the above-written *new Constitutions*, with the **Charges** and *general Regulations* : And the *Author* having submitted the whole to the Perusal and Corrections of the *late* and *present* DEPUTY *Grand-Masters*, and of other learned *Brethren*; and also of the *Masters* and *Wardens* of particular *Lodges* at their *Quarterly Communication*: He did regularly deliver them to the late GRAND-MASTER himself, the said DUKE of MONTAGU, for his Examination, Correction, and Approbation; and his Grace, by the Advice of several *Brethren*, order'd the same to be handsomely printed for the use of the *Lodges*, though they were not quite ready for the Press during his *Mastership*:

THEREFORE We, the *present* GRAND-MASTER of the Right Worshipful and most ancient *Fraternity* of *Free and Accepted Masons*, the DEPUTY *Grand-Master*, the *Grand-Wardens*, the *Masters* and *Wardens* of particular *Lodges* (with the Consent of the *Brethren* and *Fellows* in and about the *Cities* of LONDON and WESTMINSTER) having also perused this performances, Do Join our laudable Predecessors in our solemn *Approbation* thereof, as what We believe will fully answer the End proposed; all the valuable Things of the old *Records* being retain'd, the Errors in *History* and *Chronology* corrected, the false Facts and the improper Words omitted, and the whole digested in a new and better *Method*.

And we ordain That these be receiv'd in every particular *Lodge* under our Cognizance, as the ONLY CONSTITUTIONS of *Free and Accepted Masons* amongst us, to be read at the making of *new Brethren*, or when the *Master* shall think fit; and which the *new Brethren* should peruse before they are made.

PHILIP DUKE OF WHARTON, **GRAND-MASTER**.

J.T. DESAGULIERS, LL.D. AND F.R.S., DEPUTY *GRAND-MASTER*,

Joshua Timson, William Hawkins, *Grand-Wardens*.

and the *Masters* and *Wardens* of particular lodges, viz. –

- I. THOMAS MORRIS SEN. Master. JOHN BRISTOW, ABRAHAM ABBOT, Wardens.
- II. RICHARD HAIL Master. PHILIP WOLVERSTON, JOHN DOYER, Wardens.
- III. JOHN TURNER Master. ANTHONY SAVER, EDWARD CALE, Wardens.
- IV. Mr. GEORGE PAYNE Master. STEPHEN HAIL, M.D., FRANCIS SORELL Esq; , Wardens.
- V. Mr. MATH BIRKHEAD Master. FRANCIS BAILY, NICOLAS ABRAHAM, Wardens.
- VI. WILLIAM READ Master. JOHN GLOVER, ROBERT CORDELL, Wardens.
- VII. HENRY BRANSON Master. HENRY LUG, JOHN TOWNSHEND, Wardens.
- VIII. Master. JONATHAN SISSON, JOHN SHIPTON, Wardens.
- IX. GEORGE OWEN M.D. Master. EMAN BOWEN, JOHN HEATH, Wardens.
- X., Master. JOHN LUBTON, RICHARD SMITH, Wardens.
- XI. FRANCIS Earl of DALKEITH Master. Capt. ANDREW ROBINSON, Col. THOMAS INWOOD, Wardens.
- XII. JOHN BEAL M.D. AND F.R.S. Master. EDWARD PAWLET Esq; CHARLES

MORE Esq; Wardens.

XIII. THOMAS MORRIS JUN. Master. JOSEPH RIDLER, JOHN CLARK, Wardens.

XIV. THOMAS ROBBE ESQ; Master. THOMAS GRAVE, BRAY LANE, Wardens.

XV. Mr. JOHN SHEPHERD Master. JOHN SENEX, JOHN BUCLER, Wardens.

XVI. JOHN GEORGES ESQ; Master. ROBERT GRAY Esq; CHARLES GRYMES Esq;
Wardens.

XVII. JAMES ANDERSON A.M. The Author of this Book. GWINN VAUGHAN Esq;
WALTER GREENWOOD Esq; Wardens.

XVIII. THOMAS HARBIN Master. WILLIAM ATTLEY, JOHN SAXON, Wardens.

XIX. ROBERT CAPELL Master. ISAAC MANSFIELD, WILLIAM BLY, Wardens.

XX. JOHN GORMAN Master. CHARLES GAREY, EDWARD MORPHEY, Wardens.

L E S
CONSTITUTIONS
D E S
FRANCS-MAÇONS.

CONTENANT
*L'Histoire, les Obligations, les
Règlements, &c. de la plus Ancienne et
Très Respectable FRATERNITÉ,*

À l'usage des LOGES



L O N D R E S

Imprimées par WILLIAM HUNTER, pour JOHN SENEX au *Globe*, et pour
JOHN HOOKE à la *Fleur-de-lys* face à l'église *St. Dunstan's*, dans *Fleet-*
street.

Année de la Maçonnerie
An de grâce

5723
1723



À
Sa GRÂCE le DUC de MONTAGÜE

Monseigneur,

Sur l'Ordre de sa *Grâce* le DUC de WHARTON, l'actuel Très Respectable GRAND MAÎTRE des *Francs Maçons* et, en tant que son *Adjoint*, je dédie, humblement, ce Livre des *Constitutions* de notre ancienne *Fraternité* à votre *Grâce*, en Témoinage de la manière honorable, prudente, et vigilante dont vous avez mené, l'an dernier, votre Office comme notre GRAND MAÎTRE.

Je n'ai pas besoin de dire à votre GRÂCE quelle peine a pris notre savant auteur lors de la compilation et de l'ordonnancement de cet ouvrage, à partir des anciennes archives, et avec quelle précision il a tout comparé et il a tout concilié avec *l'Histoire* et avec la *Chronologie*, pour faire de ces NOUVELLES CONSTITUTIONS un compte-rendu exact de la *Maçonnerie*, du commencement du monde jusqu'à la Grande Maîtrise de votre *Grâce*. Il l'a fait tout en conservant ce qu'il y avait de véritablement ancien et d'authentique dans les anciennes. Tous les Frères seront contents du travail accompli, qui sauront qu'il a l'accord total de votre GRÂCE, et qu'il est maintenant imprimé à l'usage des Loges, après avoir été approuvé par la GRANDE LOGE, lorsque votre GRÂCE était GRAND MAÎTRE. La Fraternité toute entière se souviendra toujours de l'Honneur que votre Grâce lui a fait, de votre sollicitude pour préserver sa paix et son Harmonie, comme votre solide Amitié. Ce à quoi personne n'est plus sensible que,

Mon Seigneur,

De votre GRÂCE,

Le plus obligé, et

Le plus obéissant Serviteur

Et un Frère fidèle,

J.T. DESAGULIERS
Grand-Maître adjoint.

CONSTITUTION
Histoire, Lois, Obligations,
Ordres, Règlements, et Usages,
DE LA
TRÈS RESPECTABLE FRATERNITÉ⁵⁸ DES
FRANCS MAÇONS ACCEPTÉS
TIRÉS
De leurs ARCHIVES ordinaires, et
de leurs TRADITIONS authentiques
les plus anciennes⁵⁹
À LIRE

Lors de l'admission d'un nouveau frère. Le maître⁶⁰ [de la loge] ou le surveillant commencera, ou il ordonnera à un autre frère de lire ce qui suit.

Les arts libéraux⁶¹, et notamment la géométrie, ont dû être gravés dans le cœur d'Adam, notre premier ancêtre, créé à l'image de Dieu, *le Grand Architecte de l'Univers*.⁶² Car, même depuis la chute, on en trouve les principes dans le cœur de ses descendants. Par la suite, ces principes ont été ordonnés en un [2] système de *Propositions* pratique⁶³, fondé sur l'observation des lois de la *proportion* issues des arts mécaniques.⁶⁴ De sorte que les arts mécaniques ont donné aux savants⁶⁵ l'occasion de traduire⁶⁶ les éléments de *géométrie* en système. Cette noble science, ainsi adaptée, est ce sur quoi tous ces arts sont fondés (*et en particulier, la maçonnerie et l'architecture*). Elle est la règle qui les gouverne.⁶⁷

Nul doute qu'Adam enseignât à ses fils la *géométrie* et comment l'utiliser dans les différents⁶⁸ arts et métiers adaptés, au moins, à ces temps primitifs. On sait, en effet, que Caïn édifia une ville qu'il nomma «*Consacrée*», ou «*Dédiée*», du nom de son fils aîné, Hénoch.⁶⁹ En devenant le souverain d'une moitié de l'humanité, sa descendance voulut imiter son royal exemple, en améliorant à la fois la science dans sa noblesse et l'art dans son utilité.⁷⁰

⁵⁸ «*Fraternity*» peut être traduit par confrérie ou, comme l'a fait La Tierce, par confraternité. Ce terme a le même sens que «*Brotherhood*». L'un vient d'une langue germanique, l'autre du latin.

⁵⁹ «*Of many Ages*».

⁶⁰ Celui qui dirige la loge est encore appelé par son ancien titre de «*Maître*». De même, Anderson emploie parfois ce seul terme pour désigner le Grand Maître, dans le contexte. On n'a pas encore ajouté «*Worshipful*» à «*Master*». L'appellation est, semble-t-il, encore proche des usages du métier. Nous utiliseront donc «*Maître*», et non «*Vénérable maître*» ou, pire, vénérable, où l'adjectif est devenu le titre lui-même.

⁶¹ Le français préfère «*Arts libéraux*» plutôt que sciences. L'anglais emploie souvent «*Sciences*» ou le doublet «*Arts and sciences*».

⁶² Note marginale du texte «*An du monde I. 4003. av. J.-C.*».

⁶³ «*Convenient*».

⁶⁴ «*Mechanism*», est un synonyme de «*Mechanical arts*».

⁶⁵ «*Earned*», savant/érudit serait plutôt «*Scholar*».

⁶⁶ «*Educe*», bel exemple de faux-ami/adapter, traduire.

⁶⁷ Doublet, «*Conducted and perform'd*». Deux emplois anciens des termes synonymes.

⁶⁸ «*Several*».

⁶⁹ Gn 4, 17. «*Puis Caïn connut sa femme, qui conçut et enfanta Hénoch* ou il construisit une ville, qu'il appela Hénoch, du nom de son fils» (NBS).

⁷⁰ Note du texte «*De même qu'ils ont aussi perfectionné d'autres arts*» le travail des métaux par Tubal-Caïn, la musique par Jubal, l'élevage et la fabrication des tentes par Jabal, ce dernier art étant bien de l'architecture.

On ne peut pas supposer, non plus, que Seth⁷¹ était moins instruit. Prince de l'autre moitié de l'humanité, il fut aussi le premier à pratiquer l'*astronomie*, et il prit autant de soin à enseigner la *géométrie* que la *maçonnerie* à ses descendants, [3] qui avaient aussi l'immense avantage d'avoir *Adam* vivant au milieu d'eux.⁷²

Sans tenir compte des témoignages incertains, on peut conclure avec certitude que l'*ancien monde*, qui dura 1656 ans, ne pouvait ignorer la *maçonnerie*, et que la famille de *Seth* et celle de *Cain* ont construit un grand nombre d'ouvrages étonnants.⁷³ Après une longue période, Dieu donna l'ordre⁷⁴ à Noé, descendant de Seth à la neuvième génération, de construire la grande arche. Bien qu'elle ait été en bois, elle était certainement construite en utilisant la *géométrie* et en suivant les règles de la *maçonnerie*.

Noé et ses trois fils, Japhet, Sem et Cham, tous de *véritables maçons*, emportèrent avec eux, après le Déluge, les arts et les traditions des générations précédant celui-ci, et ils les communiquèrent largement à leur descendance qui croissait et se multipliait. Environ 101 ans après le Déluge, en effet, un grand nombre d'entre eux, sinon la postérité de *Noé* tout entière⁷⁵, est, dans la vallée de *Shinéar*, occupé bâtir une ville et une haute *tour*, pour se faire un nom et [4] éviter d'être dispersés.⁷⁶ Ils continuèrent leur ouvrage jusqu'à une hauteur prodigieuse, et leur vanité amena Dieu à maudire leurs projets⁷⁷ en brouillant leurs langages, ce qui provoqua leur dispersion. Pourtant, on ne doit pas moins rendre hommage à leur maîtrise de la *maçonnerie*. Ils avaient travaillé plus de 53 ans à cette œuvre prodigieuse et, au moment où ils furent dispersés⁷⁸, ils emportèrent avec eux un savoir considérable vers des pays lointains. Ils en firent bon usage pour établir leurs *royaumes*, leurs *empires* et leurs *dynasties*. Bien que ce savoir se soit ensuite perdu dans la plupart des pays du monde, il fut sauvegardé, en particulier, dans le pays de *Shinéar*⁷⁹ et en Assyrie. C'est là que *Nemrod*⁸⁰, qui avait fondé ce royaume⁸¹ après la dispersion [de Babel], bâtit des villes nombreuses et splendides, comme *Erek*, *Akkad* et *Kalné* au pays de *Shinéar*.⁸² Il se rendit ensuite en Assyrie, et construisit *Ninive*, *Reboboth*, *Kalah* et *Résen*.⁸³

Il y eut par la suite, dans ces pays, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, une floraison de *prêtres* savants et de *mathématiciens* érudits [5] connus sous le nom de Chaldéens et de Mages, qui préservèrent la bonne science de la *géométrie*, car les rois et les *grands hommes* soutenaient l'art royal. Mais il n'est pas convenable de parler davantage des prémisses, sauf en *loge*.⁸⁴

Dès lors, par conséquent, la *science* et l'*art* se transmirent aux époques

⁷¹ Gn 4, 25.

⁷² Note du texte □ Par quelques vestiges de l'Antiquité, on sait que l'un d'eux, le pieux Hénoch, qui ne mourut point, mais fut transporté vivant au Ciel, prophétisa la catastrophe finale du Jugement dernier (comme l'a dit saint Jude) et, sans doute, le Déluge universel destiné à punir le monde. C'est pour cela qu'il érigea ses deux grandes colonnes (d'autres les attribuent à Seth), l'une de pierre et l'autre de brique et il y grava les arts libéraux, etc. La colonne de pierre demeura en Syrie jusqu'à l'époque de l'empereur Vespasien.

⁷³ «*Curious* □, artfully constructed, elaborate.

⁷⁴ Doublet, «*Commanded and directed* □.

⁷⁵ Note marginale □ An du monde 1757, 2247 av. J.-C.

⁷⁶ Gn 11, 4. «*Ils dirent alors : Bâtissons-nous donc une ville et une tour dont le sommet atteigne le ciel, et faisons-nous un nom, afin que nous ne nous dispersions pas sur toute la terre* □ (NBS)

⁷⁷ Gn 11, 6.

⁷⁸ Note marginale □ An du monde 1810, 2194 av. J.-C.

⁷⁹ Gn 11, 2.

⁸⁰ Note du texte □ *Nemrod*, qui signifie révolté, fut le nom donné par la sainte famille et par Moïse. Chez ses amis de Chaldée, son nom propre était Belus, qui signifie seigneur. Par la suite, il fut adoré comme un dieu dans de nombreux pays sous le nom de Bel ou Baal et devint le Bacchus des Anciens, ou Bar Coush, fils de Coush. cf. Gn 10, 8.

⁸¹ «*Monarchy* □.

⁸² Gn 10, 10. «*Il régna d'abord sur Babylone, Erek, Akkad et Kalné, au pays de Shinéar* □ (NBS)

⁸³ Gn 10, 11. «*De ce pays-là il sortit vers l'Assyrie □ il bâtit Ninive, la ville de Rehoboth, Kalah et Résen, entre Ninive et Kalah □ c'est la grande ville* □ (NBS)

⁸⁴ On trouve ici «*It is a formed Lodge* □. C'est la loge dont on a «*ouvert les travaux* □, comme on dit en France. Elle est donc «*formée* □.

suivantes et à des pays lointains, malgré la confusion des langues.⁸⁵ Celle-ci aurait cependant pu aider les maçons à développer la capacité et l'habitude générale qu'ils avaient, depuis longtemps, de communiquer sans parler et de se reconnaître à une certaine distance.⁸⁶ Elle n'empêcha cependant pas la *maçonnerie* de se développer partout où ils s'étaient établis, ni de *communiquer* entre eux dans leurs différents dialectes nationaux.

Il est certain que l'art royal fut apporté en *Égypte* par Mitsraïm, second fils de *Cham*, qui vint s'y établir, six ans environ après que la confusion des langues ait eu lieu à Babel, 160 ans après le *Déluge*⁸⁷ (*Égypte* se dit *Mitsraïm* en hébreu). On sait, en effet, que le *Nil*, en passant par-dessus ses berges, provoqua rapidement un développement de la *géométrie*, ce qui, par conséquent, mit la *maçonnerie* fort à contribution. Les grandes villes antiques comme les autres édifices magnifiques de ce pays, et en particulier les *célèbres* pyramides, montrent bien que cet antique royaume en avait déjà le goût et le génie. Qui plus est⁸⁸, l'une de ces pyramides d'*Égypte*⁸⁹ [6] est considérée comme la première des sept merveilles du monde, et la description qu'en font les historiens et les voyageurs est difficile à croire.

Les chroniques sacrées⁹⁰ nous apprennent que les onze *petits-fils* de Canaan (le plus jeune fils de *Cham*) s'établirent bientôt dans des places fortes et dans des villes entourées de superbes murailles, et qu'ils édifièrent des temples et des palais totu à fait magnifiques. Lorsque les Israélites, sous la conduite du grand Josué, envahirent leur pays, ils le trouvèrent si parfaitement entouré de défenses que, sans l'intervention directe de Dieu en faveur de son peuple élu, les *Cananéens* eussent été invulnérables.⁹¹ On ne peut supposer que les autres fils de *Cham* aient fait moins bien, tels que *Koush*, son fils aîné, en *Arabie méridionale*, et *Phout*, ou *Phuts* (maintenant appelée *Fez*), en *Afrique occidentale*.

Il est certain que la belle et brave postérité de Japhet, fils aîné de Noé (telle qu'elle se répandit dans les îles des *Gentils*), fut tout aussi habile en *géométrie* qu'en *maçonnerie*. On ne sait que peu de chose de leurs activités, et de leurs grandes réalisations, jusqu'à ce que leur savoir tout neuf [7] ne fût presque perdu à cause des ravages de la guerre, et parce qu'ils n'avaient pas maintenu de relations normales avec les nations cultivées et civilisées. Lorsque, par la suite, ces relations furent établies, on découvrit que c'étaient des architectes tout à fait étonnants.⁹²

Les descendants de Sem⁹³ eurent tout autant d'occasions de pratiquer cet art indispensable, même ceux d'entre eux qui s'établirent dans le Sud et dans l'Est de l'Asie. Bien plus encore, ceux qui formaient un groupe à part, dans le vaste Empire d'*Assyrie*, ou qui se trouvaient mélangés à d'autres familles. Qui plus est, cette *pousse* sacrée de SEM (dont est issu le Christ, pour ce qui est de la chair) ne pouvait être malhabile dans les arts savants de l'*Assyrie*. Environ 268 ans après la confusion de Babel⁹⁴, en effet, Abram dut quitter *Ur*, en *Chaldée*, où il avait appris la *géométrie* et les arts qui en sont issus. Il allait fidèlement les transmettre à *Ismaël*, à *Isaac*, et aux fils qu'il eut de *Qetoura*⁹⁵ et, par *Isaac*, à *Ésaü* et à *Jacob*, et aux douze *patriarches*. Qui plus est, les Juifs croient qu'Abraham enseigna également la science *assyrienne* aux *Égyptiens*.

À la vérité, la famille élue n'utilisa longtemps que l'*architecture militaire*, car

⁸⁵ Doublet, «*Languages and Dialects*».

⁸⁶ C'est une allusion aux signes et aux gripes, qui permettent de «*reconnaître un frère dans l'obscurité comme en plein jour*».

⁸⁷ Note marginale «*An du monde 1816. 2188 av. J.-C.*».

⁸⁸ «*Nay*».

⁸⁹ Note du texte «*Les blocs de marbre avaient été apportés de très loin, des carrières d'Arabie. Elles avaient pour la plupart 30 pieds de long. Ses fondations couvraient le sol sur 700 pieds de chaque côté ou 2800 pieds de tour, et sur 481 pieds à la verticale. À ce travail, 360 000 hommes furent employés chaque jour, durant 20 années entières, par un ancien roi d'Égypte, longtemps avant que les Israélites ne fussent un peuple. Il fit cela à la gloire de son empire et, pour qu'à la fin, elle devienne sa tombe.*»

⁹⁰ Gn 10, 6.

⁹¹ Doublet, «*Impregnable and invincible*».

⁹² «*Curious*», voir la note plus haut.

⁹³ C'est là que se situe l'épisode mettant en scène Péleg, anciennement, Phaleg (Gn 10, 25), dont le nom signifie «*Parce qu'en ses jours la terre fut partagée*».

⁹⁴ Note marginale «*An du monde 2078. 1926 av. J.-C.*».

⁹⁵ Gn 25, 1. C'est l'orthographe de la Nouvelle Bible Segond (NBS).

ils n'étaient que des passants⁹⁶ parmi les nations étrangères. Avant la fin des 430 années⁹⁷ de leur pérégrination, 86 ans environ même, avant l'*Exode*, les rois d'*Égypte* forcèrent la plupart d'entre eux à abandonner leurs instruments de bergers et leurs équipements de guerre. [8] Ils les formèrent à un autre genre d'architecture, à partir de *Pierre* et de *brique*, comme nous l'indiquent les saintes Écritures et d'autres histoires. Dieu en décidait ainsi avec sagesse, pour faire d'eux de bons maçons avant qu'ils ne possèdent la Terre promise, qui était alors célèbre pour une maçonnerie très étonnante.

Tandis qu'ils marchaient vers *Canaan*⁹⁸, à travers l'*Arabie*, et sous la conduite de *Moïse*, il plut à Dieu de mettre dans le cœur de *Betsaléel* (de la tribu de *Juda*), et d'*Oholiab*, (de la tribu de *Dan*), la sagesse pour construire cette tente très glorieuse (ou *tabernacle*) où résidait la *Shékina*.⁹⁹ Bien qu'il ne fût ni en pierre ni en brique, le tabernacle fut tracé conformément à la géométrie. Ce fut un très bel échantillon d'architecture élaboré d'après le plan¹⁰⁰ que Dieu avait montré à *Moïse* sur la montagne (il servit plus tard de modèle au temple de *Salomon*). Celui-ci devint, par conséquent, grand¹⁰¹ maître maçon et aussi roi de *Yeshouroun*, car il était fort expert dans tout ce qui concernait la science des *Égyptiens*. Il était aussi divinement inspiré et possédait une connaissance de la *maçonnerie* tout à fait sublime.

Ainsi, les *Israélites*, à leur sortie d'*Égypte*, formaient un état entier de *maçons*, bien instruits sous la direction de leur grand maître *Moïse*. Quand ils étaient dans le désert, il les réunissait souvent *en loge générale et régulière*, et il leur donna de sages *obligations, règlements*, etc. Que ne les ont-ils bien observés ? Mais il n'en faut point dire davantage des prémisses.

[9] Lorsqu'ils furent en possession de la terre de *Canaan*¹⁰², les *Israélites* ne se montrèrent pas inférieurs, en *maçonnerie*, aux anciens habitants du pays, mais, au contraire, ils la développèrent largement, sous l'autorité directe du Ciel. Ils construisirent davantage de fortifications, et ils améliorèrent les maisons de leurs villes et les palais de leurs chefs. Ils ne furent en retard qu'en ce qui concerne *l'architecture sacrée*, tout le temps que dura le tabernacle, mais pas plus. Le plus bel édifice sacré des *Cananéens* était le temple de *Dagon* à *Gaza*, chez les *Philistins*.¹⁰³ Il était tout à fait magnifique et assez spacieux pour recevoir sous son toit 5000 personnes, toit soutenu de façon très intelligente¹⁰⁴ par deux *colonnes principales*.¹⁰⁵ C'était là, il faut bien reconnaître, ce qui révélait admirablement leur prodigieuse maîtrise de la véritable¹⁰⁶ maçonnerie.

Le temple de *Dagon* et les plus beaux édifices de *Tyr* et de *Sidon* ne pouvaient se comparer au temple du Dieu éternel¹⁰⁷, à *Jérusalem*. Il avait été commencé, et achevé, à l'étonnement du monde entier, dans un court laps de temps, *sept ans et six mois*, par l'homme le plus sage et le roi le plus glorieux d'*Israël*, le *prince de la paix et de l'architecture*, *Salomon*, fils de *David*, auquel [10] cet honneur avait été refusé, par décret divin, parce qu'il avait versé le sang.¹⁰⁸ Le temple fut édifié

⁹⁶ «*Sojourners*». Le terme sera repris pour l'Arche royale.

⁹⁷ Note marginale : An du monde 2427. 1577 av. J.-C.

⁹⁸ Ex 6, 31.

⁹⁹ Note marginale : An du monde 2514. 1490 av. J.-C.

¹⁰⁰ «*Pattern*».

¹⁰¹ «*General*», lorsqu'il est affecté à un titre ou à un office, désigne le «*chef*» ou le «*supérieur*». Il est alors le synonyme de «*Grand*» (en anglais), qui est affecté aussi à un titre.

¹⁰² Note marginale : An du monde 2557. 1450 av. J.-C.

¹⁰³ Jg 16, 23.

¹⁰⁴ «*Artfully*», syn. de «*Skillfully*».

¹⁰⁵ Note du texte : Au moyen de ces colonnes, l'illustre *Samson* fit écrouler le temple sur les chefs philistins, et il fut entraîné lui-même dans le même trépas. Il fit ainsi périr ses ennemis parce qu'ils lui avaient crevé les yeux, après qu'il eut révélé ses secrets à sa femme, qui le trahit et le livra entre leurs mains. Pour cette faiblesse, il n'eut jamais l'honneur d'être classé parmi les maçons. Mais il n'est pas convenable d'en dire plus. Note marginale à cette note : An du monde 2893. 1111 av. J.-C.

¹⁰⁶ «*True*».

¹⁰⁷ 1 R 6, 6.

¹⁰⁸ «*Man of blood*», fait allusion aux guerres dirigées par *David*, même si le butin en avait été entreposé pour construire le temple.

sans qu'on entende le bruit des outils des ouvriers, bien qu'au moins 3600 *princes*¹⁰⁹ ou *maîtres maçons* y fussent employés pour diriger le travail, selon les ordres de Salomon.¹¹⁰ Il y avait 80000 *tailleurs de pierre* ou *compagnons* dans la montagne, et 70000 *manœuvres*¹¹¹,

soit en tout 153000 hommes,
sans compter, sous les ordres d'Adonhiram, une corvée de 30000 hommes,
qui travaillaient dans les montagnes du Liban,
en équipe, avec les Sidoniens, soit un total de 183000 hommes.

Pour diriger ce grand nombre de maçons expérimentés, *Salomon fit appel à Hiram, ou Houram, roi de Tyr, qui envoya à Jérusalem ses maçons et ses charpentiers, [11] et à Jaffa, le port le plus proche, des pins et des cèdres du Liban.*

Mais par-dessus tout, il envoya son homonyme Hiram, ou *Huram*, le maçon le plus accompli du monde.¹¹²

¹⁰⁹ Note du texte □ Dans 1 Rois 16, on les appelle הררימ Harodim, gouverneurs ou prévôts, les adjoints du roi Salomon qui furent envoyés sur le chantier. Leur nombre n'excède pas 3000. Mais dans 2 Chroniques 18, on les appelle מנהיגים Menatschim, surveillants et consolateurs du peuple au travail, et ils sont au nombre de 3000. Il se peut que 300 d'entre eux pussent être des architectes plus habiles et les surveillants des autres 3000, ou ils n'étaient pas si excellents, mais seulement députés maîtres pour prendre leur place en cas de mort ou d'absence, de sorte qu'il y avait toujours 3000 maîtres en activité au total. Ou bien encore, ils pouvaient être les surveillants des 70000 שׂא לִבַּס Ish Sabbal, hommes de peine ou manœuvres, qui n'étaient pas maçons, mais servaient les 80000 שׂא בְּצֵה Ish Chotzeb, tailleurs de pierre, nommés aussi גִּבְלִים Giblim, tailleurs de pierre et sculpteurs, ou encore Bonaï, bâtisseurs en pierre. Une partie appartenait à Salomon et une partie à Hiram, Roi de Tyr, 1 Rois 18.

¹¹⁰ 1 R 16, 10.

¹¹¹ 2 Chr 2, 10.

¹¹² Note du texte □ On lit (2 Chroniques 13) qu'Hiram, roi de Tyr (appelé ici Houram) dit, dans sa lettre au roi Salomon □ « J'ai envoyé un homme habile אבִי הורָמִי le Houram Abi □ [NDT □ Le texte original indique bien « אבִי הורָמִי Hiram Abhi, avec « אבִי en français]. On ne peut pas traduire « Houram mon père □ en suivant le grec et le latin vulgaires, comme si cet architecte était le père du roi Hiram. La description du verset 14 l'interdit. L'original signifie clairement « Houram de ceux de mon Père □, à savoir le premier maître maçon de mon père □, le roi Abibal, qui agrandit et embellit la ville de Tyr, comme nous l'apprennent les chroniques anciennes, ce qui montre que les Tyriens étaient très experts en maçonnerie, à cette époque. Certains pensent qu'Hiram, le roi, avait pu nommer Hiram, l'architecte, « père □, comme il était coutume de nommer alors les savants et les experts, ou comme Joseph fut appelé « père de Pharaon □, et comme le même Hiram est appelé « père de Salomon □ (2 Chroniques 4, 16). On y lit:

עֲשֵׂה הָרָמִי אֲבִיר לְמֹלַח שְׁלֹמֹה

shlomoh lamelek abif huram 'asa

[NDT □ schin, lamed, mem, hé □ lamed, mem, lamed □ aleph, beth, iod vav □ heth vav resch, mem □ ain, schin, hé]

(Houram, son père, fit pour le roi Salomon.)

On surmonte aussitôt cette difficulté en supposant que « Abif □ est le nom de famille de Hiram, le maçon, nommé aussi (Chap. 1, verset 13) Hiram Abi, ou comme ici, Hiram Abif. On en parle tellement (Chapitre 2, verset 14) qu'on peut facilement supposer que son nom de famille [NDT □ « Surname □, le nom de famille, opposé à « Name □, le prénom, ou « Nom de baptême. L'un est personnel (name, prénom), et on le reçoit par le baptême, l'autre général (surname, nom de famille), et c'est le nom générique, de la tribu. Ici, l'auteur suppose qu'en Israël, on portait à la fois un nom et un prénom, comme lui en a l'habitude] n'aurait pu être caché. Cette façon de lire éclaire complètement le sens [NDT □ « Takes the sense plain and complete □ « Tend le sens clair et complet □ est un anglicisme] □ Hiram, roi de Tyr, envoya au roi Salomon son homonyme Hiram Abi, prince des architectes, qu'on décrit, dans 1 Rois 7, 14, comme le « Fils d'une veuve de la tribu de Nephtali □. Dans 2 Chroniques 2, 14, ledit roi de Tyr l'appelle « Fils d'une femme d'entre les filles de Dan □. Les deux fois, on dit que son père était un homme de Tyr. Cette difficulté disparaît si l'on suppose que sa mère était, ou de la tribu de Dan, ou d'entre les filles de la ville nommée Dan, dans la tribu de Nephtali, et que son père défunt était de Nephtali, ce qui fait que sa mère a été appelée « Veuve de Nephtali □. Son père n'est d'ailleurs pas donné comme Tyrien d'origine, mais comme un homme de Tyr par sa résidence, de même qu'Obed Edom, le lévite est appelé Githéen, parce qu'il vivait parmi les Githéens, et que l'apôtre Paul a été appelé l'homme de Tarse. Si l'on suppose une erreur de transcription, et que le père d'Hiram était réellement Tyrien par le sang et sa mère de la tribu de Dan ou de Nephtali, cela ne peut constituer un obstacle à reconnaître sa grande compétence. Son père travaillait le bronze, et était empli de sagesse et de connaissance pour

[12] Les dépenses prodigieuses que cela entraîna en rehaussaient encore le caractère exceptionnel. Outre les vastes préparatifs du roi *David*, son fils Salomon, encore plus riche, tous les riches Israélites, et les seigneurs¹¹³ de tous les royaumes voisins contribuèrent largement en donnant de l'or, de l'argent et des bijoux précieux, ce qui forma un montant presque incroyable.

Il est écrit qu'il n'y avait rien d'aussi grand à *Canaan* le mur qui l'entourait avait 7700 pieds de tour. [13] Aucun édifice sacré ne pouvait, et de loin, lui être comparé, par la beauté et la régularité de ses proportions, depuis le *porche* magnifique, à l'Est, jusqu'au *Saint des Saints* resplendissant et sacré¹¹⁴, à l'Ouest, avec aussi les appartements les plus délicieux¹¹⁵ et les mieux adaptés¹¹⁶ aux *rois* et aux *princes*, aux *prêtres* et aux *lévites*, aux *Israélites* et aussi aux *Gentils*. C'était une maison de prière pour tous les peuples, et elle pouvait recevoir, dans le *temple proprement dit* et dans toutes ses cours et ses appartements au moins 300 000 personnes. C'est ce qu'on peut déduire par un simple¹¹⁷ calcul, en attribuant à chaque individu une coudée carrée [de surface].

Si l'on considère les 1453 colonnes en *marbre de Paros* et le double de *pilastres*, les unes et les autres ornés de chapiteaux magnifiques de différents ordres, si l'on considère les quelques 2246 *fenêtres*, en plus de ce qui était dans le *pavement*, et les coûteuses décorations intérieures dont on ne peut exprimer la richesse (quoiqu'on puisse en dire bien davantage), il nous faut bien conclure que son plan surpassait l'imagination. Le temple fut considéré, à juste titre, comme la plus belle réalisation de *maçonnerie* sur Terre et, de loin, la plus *grande merveille* du monde. Il fut dédié, ou consacré, par le roi Salomon, et de la manière la plus solennelle.¹¹⁸

Laissons là ce qui ne doit, et ne peut réellement, être communiqué par écrit. On peut affirmer avec certitude que, si ambitieux qu'aient été les *païens* dans la pratique de l'*art royal*, celui-ci n'arriva jamais à sa perfection tant que Dieu n'eut pas daigné enseigner à son *peuple élu* à ériger la tente majestueuse évoquée plus haut, et à édifier [14] enfin cette splendide Maison, propre à recevoir tout spécialement l'éclat de sa *gloire*. C'est à qu'il résidait, entre les *chérubins*, sur le *propitiatoire*, et c'est de là qu'il leur apportait désormais, fréquemment, des réponses pleines de sagesse.

Cet édifice beau et resplendissant, splendide et des plus somptueux, attira la curiosité des maîtres ès arts¹¹⁹ de tous pays, qui vinrent passer quelque temps à *Jérusalem* pour observer ce qu'il avait de particulièrement parfait, autant que c'était permis aux *Gentils*. Ils ne tardèrent pas découvrir ainsi que le monde entier, même en unissant les savoir-faire, était, en sagesse et en maîtrise de l'architecture, bien inférieur aux Israélites, à l'époque où le *roi SALOMON*, le sage, était GRAND MAÎTRE de la loge de *Jérusalem*, que le *roi HIRAM*, le savant, était GRAND MAÎTRE de la loge de *Tyr*, et que Hiram Abi, l'*inspiré de Dieu*, était maître d'œuvre. La maçonnerie était sous la protection¹²⁰ directe du Ciel et les *seigneurs* et les *sages* considéraient comme un honneur d'aider les *maîtres* et les *ouvriers*¹²¹

faire toutes sortes d'ouvrages en bronze [NDT Citation quasi complète de 1 R 7, 14]. Le roi Salomon l'envoya chercher, et dans sa lettre, le roi Hiram disait « Je t'envoie maintenant un homme habile, à l'intelligence éprouvée. Il sait travailler l'or et l'argent, le bronze et le fer, la pierre et le bois, la pourpre rouge et violette, le byssus et le carmin. Il connaît tout l'art de la gravure et il saura concevoir tous les ouvrages qu'on lui donnera à faire avec tes hommes habiles et avec les hommes habiles de David, ton père » [NDT citation complète de 2 Chr 2, 12-13]. Cet ouvrier inspiré par Dieu justifia sa réputation en édifiant le temple et en y fabriquant les objets du culte, bien mieux que n'auraient fait Aholiab et Betsaléel, car ses aptitudes s'étendaient absolument [NDT «*universally capable*». «*Universellement apte* serait un mot à mot inconnu en français] à toutes les sortes de maçonnerie.

¹¹³ «*Nobles*», ici seigneurs. Ce ne sont pas les vassaux de Salomon.

¹¹⁴ «*Reverend*», syn. de «*Holy, sacred*».

¹¹⁵ «*Delicately*», délicieux.

¹¹⁶ «*Convenient*», adapté, approprié.

¹¹⁷ «*Modest*».

¹¹⁸ Note marginale An du monde 3000, 1004 av. J.-C.

¹¹⁹ «*Artists*». Cela peut être un maître ès arts libéraux ou un maître ès arts mécaniques, un artisan.

¹²⁰ «*Direction and Care*».

¹²¹ «*Craftsmen*».

expérimentés, et le temple du VRAI DIEU était devenu une merveille pour ceux qui venaient de loin.¹²² C'est en s'inspirant de ce modèle parfait en tout¹²³ qu'ils reformèrent l'*architecture* dans leurs pays, dès leur retour.

Ainsi, après l'édification du temple de *Salomon*, la *maçonnerie* progressa dans l'ensemble des nations voisines. Après qu'il eut été achevé, les nombreux maîtres artisans¹²⁴ qui y avaient été employés par *Hiram Abi* se répandirent, en *Syrie*, en *Mésopotamie*, en *Assyrie*, en *Chaldée*, à *Babylone*, chez les *Mèdes*, [15] en *Perse*, en *Arabie*, en *Afrique*, en *Asie Mineure*, en *Grèce*, et dans les autres pays d'*Europe*. Ils y enseignèrent leur art libéral aux fils *nés libres* des personnages importants. Leur habileté permit aux rois, aux princes et aux monarques¹²⁵ de construire des bâtiments nombreux et superbes, et de devenir grands maîtres, chacun sur son territoire, et ils rivalisèrent¹²⁶ dans l'*art royal*. Qui plus est, on en peut dire autant de l'Inde, avec laquelle ils avaient des relations normales.

Mais pas une seule nation, pas plus que toutes ensemble, ne pouvait rivaliser avec les *Israélites* dans le domaine de la *maçonnerie*, encore moins les surpasser, et leur temple resta toujours le modèle à imiter.¹²⁷ [16] Qui plus est, la maçonnerie du GRAND ROI NABUCHODONOSOR¹²⁸, malgré les avantages extraordinaires qu'elle possédait, ne put jamais égaler la puissance majestueuse et la splendeur de ce qui avait été réalisé au *temple*, qu'il brûla dans un accès de rage destructrice. Ce temple avait duré 416 ans¹²⁹, dans toute sa splendeur, après avoir été consacré. Après avoir achevé ses guerres et proclamé une paix générale, en effet, le roi se tourna vers l'*architecture* et il devint GRAND MAÎTRE MAÇON [dans son pays]. Il avait auparavant emmené en captivité les maîtres artisans expérimentés de Judée et d'autres pays qu'il avait conquis. Cela lui permit de réaliser la plus grande œuvre du monde, c'est-à-dire¹³⁰ les murailles¹³¹ et la cité de Babylone, ses palais et

¹²² «*Travellers*».

¹²³ «*Most perfect Pattern*».

¹²⁴ «*Artists*».

¹²⁵ «*Potentates*».

¹²⁶ «*Envious*», celui qui cherche à égaler ou à surpasser quelqu'un.

¹²⁷ Note du texte ☐ On suppose en effet que le *temple* de *Diane* à Éphèse a été bâti par des descendants de *Japhet*, qui s'établirent en *Ionie* à peu près à l'époque de *Moïse*. Ce temple fut, pourtant souvent démolé, puis rebâti, pour l'essor de la *Maçonnerie*. On ne peut dire à quelle période il fut rebâti dans toute sa splendeur pour la dernière fois. Il devint donc l'une des *Sept Merveilles* du Monde. On ne peut dire si c'était avant l'érection du temple de *Salomon*. Longtemps après, les rois d'*Asie Mineure* s'associèrent pour l'achever, et ce durant 220 ans. Il comportait 107 *Colonnes* du plus beau marbre, dont beaucoup étaient décorées de *sculptures* très délicates. Chacune d'elles avait été faite aux frais d'un *roi*, par les *Maîtres Maçons* DRESIPHON et ARCHIPHON. Elles supportaient un plafond lambrissé et un toit *tout en bois de cèdre*. Les portes et les revêtements étaient en *cyprès*. Ce fut la plus belle construction d'*Asie Mineure*, de 524 pieds de long et de 220 pieds de large. C'était assurément un monument si admirable qu'en route vers la *Grèce*, XERXÈS l'avait laissé debout alors qu'il avait brûlé tous les autres Temples. Plus tard, cependant, un *sinistre individu* y mit le feu et le brûla complètement, dans le seul but de faire parler de lui, le jour même de la naissance d'ALEXANDRE le *Grand* [Note marginale ☐ An du monde 3648. 536 av. J.-C.].

¹²⁸ 2 Chr 36, 6-7.

¹²⁹ Note marginale ☐ An du monde, 3416. 588 av. J.-C.

¹³⁰ «*Even*», ici utilisé pour renforcer l'intensité.

¹³¹ Note du texte ☐ Elles avaient 87 pieds d'épaisseur, 350 pieds de haut et 480 furlongs de tour [NDT ☐ le furlong fait 200 m. C'est une mesure de longueur qui vient de la longueur d'un sillon ordinaire. C'est, en théorie, la mesure d'un carré de dix acres de terre. Cela fait un huitième de mile], soit 60 miles britanniques, le tout dans un carré parfait de 15 miles de côté, bâti en briques de grande taille, scellées au moyen de ce bitume dur de l'ancienne vallée de Shinéar. Il y avait 100 portes de bronze, soit 25 de chaque côté, et 250 tours, dont la hauteur dépassait de 10 pieds celle des murs.

De ces 25 portes de chaque côté, partaient 25 rues en ligne droite, soit en tout 50 rues de 15 miles de longueur chacune, avec quatre demi-rues près des murs. Chacune d'elles avait 200 pieds de large, alors que les rues en avaient 150. Ainsi, toute la cité était découpée en 676 secteurs carrés de 2 miles 1/4 de périmètre chacun. Tout autour, il y avait des maisons de trois ou quatre étages, bien décorées et pourvues de cours, jardins, etc. Un bras de l'Euphrate en traversait le centre, du nord au sud et, sur le fleuve, au cœur de la cité, on avait construit un pont majestueux d'une longueur d'un furlong et d'une largeur de trente pieds, dont la technique merveilleuse avait suppléé le manque de fondations dans le fleuve. Aux deux extrémités de ce pont, se dressaient deux palais magnifiques ☐ à l'Est, sur un terrain de quatre

ses [17] jardins suspendus, son pont et son temple. Babylone, la troisième *des sept merveilles* du monde mais, ô combien inférieure□ sur le plan de la sublime perfection de la *maçonnerie*, à l'aimable, charmant et saint *temple* de DIEU□ Comme les *prisonniers Juifs* étaient tout spécialement utiles à Nabuchodonosor pour réaliser ses constructions magnifiques, [18] on les fit travailler en permanence. Cela leur permit de conserver un haut niveau de compétence en maçonnerie, et les rendit très capables de reconstruire le saint temple et la cité de SALEM sur ses anciennes fondations. Cela fut ordonné par l'édit¹³² du GRAND CYRUS, conformément à la parole de Dieu qui avait prédit son rétablissement et ce décret.

[19] CYRUS fit de Zorobabel, fils de Shéaltiel (de la lignée de David par Nathan, le frère de Salomon dont la famille royale était maintenant éteinte), le chef, ou prince en captivité, et le guide des *Juifs* et des *Israélites* revenus à *Jérusalem*. Ceux-ci commencèrent à poser les fondations du second temple, et ils l'auraient achevé rapidement, si Cyrus avait vécu. Ils ne posèrent enfin la *dernière pierre* que la 6^e année du règne de Darius¹³³, *roi de Perse*. Le temple fut consacré dans la joie, avec une grande profusion de sacrifices, par Zorobabel, prince et grand¹³⁴ *maître maçon* des *Juifs*, 20 ans environ, après le décret du *grand Cyrus*. Ce temple de Zorobabel était bien inférieur au *temple de Salomon*. Il n'était pas aussi richement orné d'or, de diamants et de toutes sortes de pierres précieuses. Il ne contenait pas non plus la *Shékina* et les reliques sacrées de Moïse, mais il avait été érigé sur les fondations exactes du *temple de Salomon* et en respectant son plan. Ce fut donc l'édifice le plus resplendissant et le mieux proportionné¹³⁵ du

carrés, l'ancien palais, séjour des anciens rois□ à l'Ouest, le palais nouveau bâti par Nabuchodonosor sur un terrain de neuf carrés, avec des jardins suspendus (qui ont été tellement célébrés par les Grecs). Les arbres les plus élevés y pouvaient pousser comme à la campagne. Établis dans un carré de 400 pieds de côté, ces jardins s'élevaient en terrasses et ils étaient soutenus par de grandes arches édifiées les unes au-dessus des autres, jusqu'à la terrasse la plus élevée qui atteignait le haut des murs de la ville, avec un aqueduc étonnant servant à irriguer l'ensemble des jardins. Sur le côté Est du fleuve se dressait la vieille Babel transformée□ du côté Ouest, se tenait la cité nouvelle, beaucoup plus grande que l'ancienne, et construite de façon à ce que cette capitale surpassât l'ancienne Ninive, bien qu'elle n'eût jamais la moitié autant d'habitants. Les bords du fleuve étaient revêtus de brique, aussi épais que les murs de la cité, qui faisaient vingt miles de long, c'est-à-dire quinze miles à l'intérieur de la ville, plus deux miles et demi en amont et en aval, ce qui conservait l'eau à l'intérieur du chenal. Chaque rue qui traversait le fleuve avait une porte d'airain descendant jusqu'à l'eau sur les deux rives. À l'Ouest de la ville, s'étendait un lac prodigieux de 160 miles de tour, relié au fleuve par un canal pour empêcher les inondations en été.

Dans l'ancienne ville, se trouvait l'ancienne tour de BABEL, dont les fondations formaient un quadrilatère d'un demi-mile de tour. Elle se composait de huit tours carrées bâties l'une sur l'autre. À l'extérieur, des marches, tout autour, permettaient d'accéder à l'observatoire situé au sommet (à 600 pieds de haut, soit 19 de plus que la plus haute pyramide). C'est grâce à cela qu'ils devinrent les premiers astronomes. Dans les salles de la grande tour, aux toits voûtés soutenus par des colonnes de 75 pieds de haut, ils célébraient le culte idolâtre de leur dieu BELUS, jusqu'à ce que le puissant monarque maçon édifiât autour du vieux monument un temple de deux furlongs de côté, soit un mile de tour. Il y plaça les trophées sacrés du temple de SALOMON, et la représentation en or de 90 pieds de haut qu'il avait consacrée dans les plaines de Dura. On avait gardé également, dans la tour, jusque-là, de nombreuses représentations en or et beaucoup d'objets précieux. Tout fut par la suite saisi par XERXÈS, et atteignait une valeur dépassant 21 millions de livres sterling.

Quand tout fut terminé, le roi Nabuchodonosor, se promenant en grand appareil dans ses jardins suspendus d'où il contemplait toute la ville, se vanta avec fierté de son œuvre grandiose□ «N'est-ce point là la grande Babylone, que j'ai bâtie comme maison du royaume, par ma toute puissance et pour l'honneur de ma Majesté□ Mais son orgueil fut aussitôt puni par une voix qui venait du Ciel, et il fut puni pendant sept ans par une folie brutale jusqu'à ce qu'il rendît gloire au Dieu du ciel, le tout-puissant architecte de l'univers, ce qu'il rendit public par un décret qui fut promulgué à travers tout son empire. Il mourut l'année suivante avant que sa GRANDE BABYLONE fût habitée un peu moins qu'à moitié (bien qu'il eût conduit pour cela plusieurs nations mises en captivité). Elle ne fut jamais complètement habitée et, 24 ans après sa mort, le GRAND CYRUS en fit la conquête et transporta le trône en PERSE, à Suse.

¹³² Doublet, «*Edict or decree*□.

¹³³ An du monde 3489, 515 av. J.-C.

¹³⁴ «*General*□, voir la note plus haut.

¹³⁵ Doublet, «*Regular, symmetrical*□.

monde les ennemis des Juifs l'ont souvent affirmé¹³⁶, et en ont convenu.

L'art royal fut enfin apporté en Grèce, dont les habitants ne nous ont laissé aucune trace de progrès comparables en maçonnerie, avant l'époque du temple [20] de Salomon.¹³⁷ Leurs plus anciennes constructions, en effet, l'Acropole¹³⁸, avec le Parthénon (ou temple de Minerve¹³⁹), et aussi les temples de Thésée¹⁴⁰ et de Jupiter olympien¹⁴¹, les portiques et les forums, les théâtres, les gymnases et les salles publiques, les ponts étonnants, les fortifications régulières, les puissants vaisseaux de guerre et les palais majestueux, tout cela fut construit après le temple de Salomon et, même, pour la plupart, après le temple de Zorobabel.

On n'estime pas non plus que les Grecs aient atteint une très grande connaissance de la géométrie, avant le grand Thalès de Milet, le philosophe, qui mourut sous le règne de Balthazar, à l'époque de la captivité des Juifs.¹⁴² Son disciple, l'immense Pythagore, fut l'auteur de la 47^e proposition¹⁴³ [21] du premier livre d'Euclide qui est, si on y fait bien attention, ce sur quoi est fondée toute la maçonnerie, sacrée, civile et militaire.¹⁴⁴

À cette époque, le peuple d'Asie mineure encourageait largement les maçons à construire toutes sortes de bâtiments somptueux. N'oublions pas l'un d'entre eux, dont on estime en général qu'il est la quatrième des sept merveilles du monde. Il s'agit du Mausolée, ou tombeau de Mausole, roi de Carie (entre Lycie et Ionie), à Halicarnasse¹⁴⁵, sur le flanc du mont Taurus, dans ce même royaume [de Carie]. Il fut érigé sur l'ordre d'Artémise, sa veuve éplorée, en témoignage admirable de l'amour qu'elle avait pour lui. Il était fait du marbre le plus surprenant, il avait 411 pieds de tour et 25 coudées de haut.¹⁴⁶ Il était entouré de 26 colonnes [ornées] de la sculpture la plus magnifique, et il était ouvert de tous côtés, avec de larges voûtes de 73 pieds de large.¹⁴⁷ Il fut édifié par les quatre principaux maîtres maçons et graveurs de l'époque, [22] Scopas pour le côté Est, Leochares pour l'Ouest, Brias pour le Nord, et Timothée pour le côté Sud.

À la suite de Pythagore, la géométrie devint l'étude préférée de la Grèce, là où sont nés beaucoup de grands philosophes. Certains ont découvert différentes propositions, ou éléments de Géométrie, et ils les ont adaptées aux arts mécaniques.¹⁴⁸ Il ne fait pas de doute que la maçonnerie suivit le même rythme que la géométrie ou, plutôt, en accompagna toujours les progrès de manière

¹³⁶ «Justify», affirmé sous serment.

¹³⁷ Note du texte Les Grecs, étant depuis longtemps tombés dans la barbarie, oublièrent leur maîtrise première de la maçonnerie, celle que leurs ancêtres avaient apportée d'Assyrie, par de fréquents mélanges avec d'autres nations barbares, leurs invasions mutuelles et leurs guerres sanglantes. Mais à la longue, grâce leurs voyages et leurs relations avec l'Asie et l'Égypte, ils restaurèrent leur connaissance à la fois de la géométrie et de la maçonnerie. Très peu de Grecs eurent néanmoins l'honneur de posséder celle-ci.

¹³⁸ «The Cittadel of Athens». Nous disons plutôt «Acropole».

¹³⁹ Anderson aurait du dire «Temple d'Athéna», mais il mélange les deux cultures.

¹⁴⁰ Ce temple servait de refuge aux esclaves maltraités.

¹⁴¹ À Agrigente.

¹⁴² An du monde 3457, 547 av. J.-C.

¹⁴³ Cette «Proposition» d'Euclide servira à établir le bijou du passé maître de la loge.

¹⁴⁴ Note du texte PYTHAGORE voyagea en Égypte, l'année de la mort de Thalès. Il y vécut 22 ans parmi les prêtres et acquit la maîtrise en Géométrie et du savoir égyptien dans son ensemble, jusqu'à ce qu'il fût capturé par Cambyse, roi de Perse, et envoyé à Babylone [Note marginale An de Monde 3479, 525 av. J.-C.]. Là, il fut l'intime des mages Chaldéens et des lettrés JUIFS de Babylone, chez lesquels il puisa l'érudition qui le rendit très célèbre en Grèce et en Italie où, plus tard, il brilla, puis mourut. [Note marginale An du Monde 3498, 506 av. J.-C.]. C'était l'époque où Mardochée était premier Ministre d'Assuérus, roi de Perse, et dix ans après l'achèvement du temple de ZOROBABEL.

¹⁴⁵ Actuellement Bodrum

¹⁴⁶ 45 m.

¹⁴⁷ An du monde 3652, 352 av. J.-C.

¹⁴⁸ Note du texte Ou puisèrent chez les autres peuples leurs prétendues découvertes, comme Anaxagore, Énopide, Brysson, Antiphon, Démocrite, Hippocrate et Théodore de Cyrène, le maître du divin PLATON, qui développa la Géométrie, et publia l'art analytique. Un grand nombre sortit de son Académie et ils répandirent leur savoir dans des pays lointains, comme Leodamus, Théétète, Archytas, Léon, Eudoxe, Ménechme et Xénocrate, le maître d'Aristote. Citons encore Eudème, Théophraste, Aristée, Isidore, Hypsiclès et bien d'autres encore.

régulière¹⁴⁹, jusqu'à ce que l'extraordinaire Euclide de Tyr ne s'épanouît à Alexandrie.¹⁵⁰ Rassemblant les éléments épars de la *géométrie*, il les ordonna au sein d'un système qui n'a jamais été améliorée depuis et, pour cela, son nom sera à jamais célèbre. Cela se fit avec le soutien¹⁵¹ de PTOLÉMÉE, fils de *Lagus*, roi d'Égypte, l'un des successeurs immédiats d'*Alexandre le Grand*.

[23] Plus cette noble science était enseignée de manière systématique, plus l'*art royal* était, de manière générale, tenu en estime et utilisé¹⁵² par les Grecs. Ils parvinrent finalement à acquérir la même maîtrise et la même majesté que leurs maîtres d'*Asie* et d'*Égypte*.

Ptolémée Philadelphie, le roi d'Égypte suivant, fut un grand utilisateur des arts libéraux et de toutes les sciences indispensables. Il rassembla la plus grande bibliothèque de la Terre et fut le premier à faire traduire l'*Ancien Testament* en Grec (au moins le *Pentateuque*). Il devint un excellent *architecte* et grand maître maçon. Entre autres grands édifices, il fit ériger la célèbre tour de Pharos¹⁵³, cinquième des *sept merveilles* du monde.¹⁵⁴

[24] On peut croire sans peine que les *peuples d'Afrique*, jusqu'à la côte de l'*Atlantique* elle-même, firent bientôt les mêmes progrès, en imitant l'Égypte. Mais l'histoire nous fait ici défaut, et aucun voyageur n'a été incité à rechercher ce qui restait de précieux dans la maçonnerie de ces pays autrefois renommés.

N'oublions pas non plus la *savante île* de Sicile où Archimède, le prodigieux géomètre¹⁵⁵, s'illustra. Il fut malheureusement massacré lorsque *Syracuse* fut prise par le général romain *Marcellus*.¹⁵⁶ C'est de *Sicile*, en effet, aussi bien que de *Grèce*, d'*Égypte* et d'*Asie* que les anciens *Romains* apprirent à la fois la science et l'art¹⁵⁷ que qu'ils en connaissaient avant était soit de médiocre qualité soit incorrect. À mesure qu'ils soumettaient les peuples, ils faisaient des découvertes importantes dans l'une et dans l'autre. En hommes sages, ils amenèrent en captivité, non la masse du peuple, mais les arts et les sciences, en conduisant à Rome les plus éminents de ceux qui professaient¹⁵⁷ le métier. Rome devint ainsi le *centre* du *savoir* comme celui du pouvoir impérial, jusqu'à ce qu'elle atteigne le *zénith* de sa gloire, sous César Auguste¹⁵⁸ (sous le règne duquel naquit le messie de *Dieu*, [25] le grand architecte de l'Église). Celui-ci proclama la paix universelle en imposant l'ordre au monde. Il soutint beaucoup les maîtres artisans¹⁵⁹ d'expérience, élevés dans le giron de la liberté *romaine* ainsi que leurs savants disciples, et leurs élèves et, en particulier, le grand Vitruve, le père de tous les véritables architectes jusqu'à

¹⁴⁹ Doublet, «*Proportion d'gradual*».

¹⁵⁰ Note marginale □ An du monde 3700, 304 av. J.-C.

¹⁵¹ «*Patronage*», le soutien d'un protecteur, ou d'un saint patron.

¹⁵² «*to improve*», syn. de «*to make use of, to employ*» (obs.).

¹⁵³ Note du texte □ Elle se trouvait sur une île près d'*Alexandrie*, à l'une des embouchures du *Nil*. Elle était d'une hauteur extraordinaire, et le résultat du travail d'une grande maîtrise. Elle était construite dans le plus beau marbre, et coûta 800 talents, soit environ 480 000 couronnes. Le maître d'œuvre, sous le règne de ce roi, fut *Sostrate*, un maçon très talentueux. Elle fut plus tard fort admirée de *Jules César*, qui avait un bon jugement sur la plupart des choses, même s'il était plutôt familier de la politique et de l'art de la guerre. Cette tour était destinée à être le *fanal* du port d'*Alexandrie*. C'est pourquoi les *fanaux* de *Méditerranée* furent souvent appelés «*Phares*». Certains auteurs mentionnent, à sa place, le grand OBÉLISQUE de *Sémiramis*, comme cinquième *merveille*. Il avait 150 pieds de haut et une base de 24 pieds carrés, soit 90 pieds de tour au sol, le tout fait d'une seule pierre se dressant en forme de pyramide. On l'avait amenée d'*Arménie* à *Babylone*, à l'époque du siège de *Troie*, si l'on en croit du moins l'histoire de SÉMIRAMIS.

¹⁵⁴ Note marginale □ An du monde 3748, 251 av. J.-C.

¹⁵⁵ Note du texte □ ÉRATOSTHÈNE et CONON étaient alors célèbres en *Grèce*. L'excellent APOLLONIUS de *Perga* leur succéda, et bien d'autres encore, avant la naissance du *Christ*, qui furent, sinon des maçons opératifs, du moins de bons géomètres cadastraux. Ils pratiquaient la *Géométrie*, qui est la base sur laquelle la véritable maçonnerie est fermement établie, et sa règle.

¹⁵⁶ Note marginale □ An du monde 3792, 212 av. J.-C.

¹⁵⁷ «*Professor*», est celui qui fait profession d'un métier, et non celui qui l'enseigne seulement. Il est en doublet avec le terme suivant, «*Practitioner*». L'usage de «*Professor*» est présent dans les statuts Schaw. «*Practitioner*», celui qui pratique un art ou un métier pour en acquérir la compétence.

¹⁵⁸ Note marginale □ An du monde 4004.

¹⁵⁹ «*Artist*».

maintenant. On peut donc raisonnablement croire que le grand Auguste devint *Grand Maître* de la Loge de Rome. Outre la protection qu'il accordait à *Vitruve*, il a beaucoup amélioré la condition des *compagnons*, ce qu'on peut constater par les nombreux édifices magnifiques construits sous son règne. Leurs vestiges resteront, dans le futur, les modèles¹⁶⁰ de la *véritable maçonnerie*. Ils constituent un véritable condensé de l'architecture *d'Asie, d'Égypte, de Grèce* et de *Sicile*. C'est ce qu'on appelle souvent le «*Style classique*».¹⁶¹ Actuellement, on ne fait plus qu'essayer de l'imiter, car on n'est pas encore arrivé à la même perfection.

Les *anciennes archives* des maçons font largement allusion à leurs *loges*, depuis commencement du monde, dans les pays civilisés, surtout en temps de paix, et lorsque les pouvoirs civils, haïssant l'esclavage et la tyrannie, laissèrent libre cours au génie libre et étincelant de leurs heureux sujets. À cette époque, en effet, les maçons, bien plus que les autres créateurs, étaient les favoris des grands. Ils furent indispensables pour les grands travaux qu'ils entreprenaient, avec toutes [26] sortes de matériaux, non seulement la pierre, la brique, le bois, le plâtre, mais aussi l'étoffe ou les peaux, ou quoi que ce fût qu'on employât pour les tentes ou les différentes formes d'*architecture*.

Il ne faut pas oublier non plus que les peintres, comme les *statuaires*¹⁶² ont toujours été estimés comme de bons maçons, tout autant que les bâtisseurs, les *tailleurs de pierre, les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les tapissiers ou les fabricants de tentes*, et beaucoup d'autres artisans dont on pourrait dire le nom et qui travaillent en tenant compte de la *géométrie* et des règles de la *construction*. [27] Pourtant, depuis Hiram Abi, personne n'a été aussi renommé pour son art¹⁶³ en tous travaux de maçonnerie. Mais en voilà assez sur le sujet.

Chez les païens, la maçonnerie était tenue en grande estime¹⁶⁴, en même temps que la haute science qu'est la *géométrie*¹⁶⁵ était pratiquée comme il se doit, avant le règne d'*Auguste*, comme après, et jusqu'au V^e siècle de l'*ère chrétienne*. La gloire de l'empire *romain* se maintenait, et l'art royal se propageait avec prudence, même jusqu'à *Ultima Thule*.¹⁶⁶ Une *loge* était fondée dans presque chaque garnison romaine. Elles communiquèrent ainsi généreusement leur *savoir*¹⁶⁷, dans les régions septentrionales et occidentales de l'*Europe*. Celles-ci étaient devenues barbares jusqu'à la *conquête romaine*, mais on ne saurait dire avec certitude

¹⁶⁰ Doublet, «*Pattern and Standard*».

¹⁶¹ En anglais, «*Augustan Style*» désigne ce qui est caractéristique de chaque époque, ce qu'on considère comme le plus représentatif, le plus raffiné. Cela vient, bien entendu, de l'empereur Auguste (31 av. J.-C.-14).

¹⁶² Note du texte «*Les Anciens* pensaient, non sans bonnes raisons, que les règles des bonnes proportions, dans la construction, étaient copiées sur les proportions du corps humain. Phidias est donc compté parmi les anciens maçons, pour avoir érigé la statue de la déesse Némésis, à Rhamnonte [NDT] auj. Stauro-Castro], qui avait 10 coudées de haut, et celle de Minerve, à Athènes, qui en avait 26, et aussi celle de Jupiter Olympien, situé dans son Temple, en Achaïe (entre les cités d'Elis et de Pise), qui était faite d'innombrables petites pièces de porphyre. Elle était si grandiose et si bien proportionnée qu'elle fut considérée comme l'une des sept Merveilles. Le célèbre COLOSSE de Rhodes en fut une autre «*ce fut la plus grande statue jamais érigée. Faite de métal et dédiée au SOLEIL, elle avait 70 coudées de haut et ressemblait, de loin, à une grande tour, à l'entrée d'un port assez vaste pour les plus grands bateaux à voiles. Elle fut construite en 12 ans par CARÈS, célèbre maçon et statuaire de Sicyone, et disciple du grand Lysippe de la même confrérie. Ce COLOSSE majestueux fut renversé par un tremblement de terre, après être resté debout pendant 56 ans. Cette merveille du monde resta en ruine jusqu'en l'an de grâce 600, où le sultan d'Égypte en fit emporter les vestiges, ce qui nécessita 900 chameaux.*

¹⁶³ «*Tuning*». C'est la possession d'une compétence, d'un art. Ce n'est pas seulement être habile de ses doigts...

¹⁶⁴ Doublet, «*Esteem and veneration*».

¹⁶⁵ Note du texte «*Elle était pratiquée par Ménélas, Claude, Ptolémée* (qui fut aussi le *Prince des astronomes*), *Plutarque, Eutocius* (qui énumère les inventions de *Philon, Dioclès, Nicomède, Sphoros* et *Héron*, le savant ingénieur). Et aussi par *Ctésibius*, l'inventeur des pompes (dont *Vitruve, Proclus, Plin* et *Athénée* font l'éloge) et par *Geminus*, que certains comparent à *Euclide*, de même que par *Diophante, Nicomaque, Serenus, Proclus, Pappus, Théon*, etc., tous géomètres et illustres pratiquants des arts mécaniques.

¹⁶⁶ Le point, ou le degré, extrême, la limite, la terre inconnue la plus éloignée. Pour les Grecs, Thulé était la région du monde habitable située à l'extrême nord.

¹⁶⁷ «*Tuning*», est bien ici, comme plus haut, le savoir professionnel, l'art.

pendant combien de temps. Certains pensent qu'il restait des *vestiges* de la bonne maçonnerie datant d'avant cette *période*, dans certaines parties d'Europe, produits par le savoir nouveau apporté par ceux qui s'étaient établis les premiers. Il s'agit des *monuments celtiques* érigés par les anciens *Gaulois* et les anciens [28] *Bretons* (qui étaient une branche de *Celtes*), bien longtemps avant que les *Romains* n'envahissent cette île.¹⁶⁸

Lorsque les Goths et les Vandales (qui n'avaient jamais été conquis par les *Romains*) envahirent l'EMPIRE ROMAIN comme un déluge universel, leur rage guerrière et leur ignorance grossière leur firent entièrement détruire un grand nombre des plus beaux édifices. Ils en saccagèrent d'autres. Peu leur échappèrent. Les pays d'*Asie* et d'*Afrique* subirent le même sort lors des conquêtes des Mahométans, dont l'intention première est uniquement de convertir le monde par l'épée et par le feu, au lieu de cultiver les arts et les sciences.

Ainsi, lors du déclin de l'*empire romain*¹⁶⁹, les *garnisons de Grande-Bretagne* s'affaiblirent. Les anciens BRETONS invitèrent les ANGLAIS et d'autres Bas-Saxons à venir les aider à lutter contre les SCOTS et [29] les PICTES. Ils soumièrent finalement la partie Sud de cette île, qu'ils nommèrent Angleterre, ou Terre des *Angles*. Ceux-ci, parents des *Goths*, ou plutôt d'une branche des *Vandales*, avaient les mêmes dispositions guerrières. En païens ignorants, ils n'encourageaient que la guerre jusqu'au moment où ils devinrent chrétiens. Ils regrettèrent alors, mais trop tard, l'ignorance de leurs pères qui avait provoqué la perte de la *maçonnerie romaine*. C'était une grande perte qu'ils ne savaient pas comment réparer.

Pendant, devenus un *peuple libre* (comme l'attestent les vieilles lois *saxonnes*), et comme ils avaient des dispositions pour la maçonnerie, ils se mirent bientôt à imiter¹⁷⁰ les peuples d'*Asie* et les *Romains* en fondant des loges et en encourageant [30] les maçons.

Ils apprirent, non seulement des traditions authentiques et de ce qui restait de précieux des Bretons, mais aussi des monarques étrangers, dans les royaumes desquels l'*art royal* n'avait pas été *anéanti* par les *Goths* et, en particulier, par CHARLES MARTEL, roi de *France*.¹⁷¹ Celui-ci, selon les anciennes archives des maçons, envoya en Angleterre, à la demande des rois saxons, des artisans expérimentés et de *architectes* érudits. Ainsi, pendant l'*Heptarchie*, l'*architecture gothique*¹⁷² fut encouragée ici autant que dans les autres pays chrétiens.

Les nombreuses invasions des DANOIS¹⁷³ causèrent la perte d'un grand nombre

¹⁶⁸ Note du texte □ Dans les colonies romaines, les indigènes pouvaient être d'abord formés à la construction des citadelles et des ponts, ou d'autres fortifications indispensables. Plus tard, quand leur implantation eut apporté la paix, la liberté et l'abondance, les autochtones imitèrent bientôt leurs conquérants instruits et civilisés, dans le domaine de la maçonnerie. Ils eurent alors la liberté et l'envie d'édifier des monuments magnifiques. Qui plus est, même les hommes de talents, dans les pays voisins qui n'avaient pas été conquis, apprirent beaucoup des garnisons romaines, lorsqu'on était en paix et qu'on pouvait avoir des relations normales. Ils devinrent envieux de la gloire de Rome, et prêts à reconnaître qu'avoir été conquis était pour eux le moyen de sortir de leur ignorance antérieure et d'abandonner leurs erreurs précédentes, lorsqu'ils se mirent à apprécier l'Art royal.

¹⁶⁹ Note marginale □ An de grâce 448.

¹⁷⁰ Note du texte □ Sans doute, quelques rois *saxons* et *écossais*, et de nombreux membres de l'aristocratie, de la petite noblesse et du haut clergé, devinrent les *grands maîtres* de ces premières Loges, en raison de l'enthousiasme important porté à la construction de temples chrétiens magnifiques. Cet enthousiasme les poussa aussi à rechercher les *lois, règlements, obligations*, et les *us et coutumes* des loges anciennes, dont la plus grande partie avait dû être conservée par la *tradition* et, très probablement tous, dans les régions des *îles britanniques* qui n'avaient pas été soumises aux *Saxons*. C'est de là que, après une longue période de temps, ils avaient dû être apportés. Les Saxons s'y étaient davantage intéressés qu'ils ne s'étaient préoccupés de faire renaître la *géométrie* et la *maçonnerie romane*. Au cours des âges, beaucoup ont été plus intéressés par les *lois, formes et usages* de leurs propres sociétés que de leurs ARTS et leurs SCIENCES.

Mais ce qui a été transmis, pas plus que la manière de le faire, ne peut être communiqué par écrit. Personne, en réalité, ne peut comprendre cela sans la clé du *compagnon*.

¹⁷¹ Note marginale □ An de grâce 741. L'année de sa mort.

¹⁷² Anderson utilisera souvent cet adjectif dans son texte, mais dans des sens bien différents. Cela signifie pour lui à la fois «le style gothique» et «l'hédiéval».

¹⁷³ Note marginale □ An de grâce 832.

d'archives. Cependant, durant les périodes de trêve¹⁷⁴, il n'y eut pas d'obstacle au bon ouvrage, bien que celui-ci ne suivît pas le *style classique*.¹⁷⁵ Qui plus est, les dépenses importantes que cela entraîna, et les *inventions* étonnantes des maîtres artisans pour compenser la technique *romaine* (ils faisaient de leur mieux), démontrent leur estime et leur amour pour l'*art royal*. Tout cela a rendu les constructions de style gothique vénérables, mais pourtant pas imitables¹⁷⁶ par ceux qui apprécient l'architecture antique.

Lorsque *Saxons* et *Danois* eurent été soumis par les NORMANDS¹⁷⁷, que les guerres eurent pris fin et que la paix eut été proclamée, la maçonnerie *gothique* fut [31] encouragée, même sous le règne du *Conquérant*¹⁷⁸ et de son fils, le roi GUILLAUME-LE-ROUX.¹⁷⁹ Celui-ci fit bâtir *Westminster Hall*, qui est peut-être la plus grande salle du monde.¹⁸⁰

Ni les guerres des *Barons*, ni les nombreuses et sanglantes guerres *des rois normands* qui suivirent, et de leurs descendants prompts à se quereller, n'entravèrent beaucoup l'érection des édifices les plus nobles et les plus somptueux de l'époque. Ils furent élevés par le *haut clergé* (qui, jouissant de gros revenus, pouvait aisément supporter la dépense¹⁸¹), et aussi par la Couronne. On sait, en effet, que le roi ÉDOUARD III¹⁸² avait un officier appelé «Franc maçon du roi» ou *Inspecteur général* des bâtiments. Il se nommait HENRY YEVELE¹⁸³ et fut employé par le roi à bâtir différentes abbayes et la chapelle St Étienne à Westminster, où siège actuellement la Chambre des Communes.¹⁸⁴

Pour l'instruction future des *candidats* et des jeunes frères, il faut savoir qu'il existe une chronique des francs maçons, écrite sous le règne du roi Édouard IV¹⁸⁵ de la dynastie des Normands, qui donne le témoignage suivant

[32] «Bien que les archives anciennes de la fraternité, en Angleterre, aient été en grande partie détruites ou perdues durant les guerres avec les Saxons et les Danois¹⁸⁶, le roi Athelstan¹⁸⁷, cependant, petit-fils du roi Alfred le Grand¹⁸⁸, architecte, premier roi sacré en Angleterre¹⁸⁹, et traducteur de la sainte Bible en Saxon, ramena la paix dans le pays. Il fit construire beaucoup de monuments importants et il apporta son aide à de nombreux maçons venus de France, qu'il nomma surveillants. Ils amenèrent avec eux les obligations et les règlements des loges, conservés depuis l'époque romaine. Ils décidèrent aussi le roi à réviser la constitution des loges anglaises, suivant ce modèle venu de l'étranger, et à augmenter le salaire des maçons opératifs.¹⁹⁰

¹⁷⁴ Doublet, «*Truce or Peace*».

¹⁷⁵ Anderson l'appelle toujours «*The style d'Auguste*». C'est le «*style classique*».

¹⁷⁶ Le texte d'origine contient une assonance entre «*Venerable*» et «*Inimitable*».

¹⁷⁷ Note marginale An de grâce 1066.

¹⁷⁸ Note du texte Guillaume le Conquérant fit construire la Tour de LONDRES et de nombreux châteaux-forts, dans le pays, ainsi que plusieurs édifices religieux. Cet exemple fut suivi par la noblesse et le clergé, et en particulier par Roger de Montgomery, comte d'Arundel, par l'archevêque d'York, l'évêque de Durham, et GUNDULPH, évêque de Rochester, un architecte éminent.

¹⁷⁹ Guillaume le Roux a régné de 1087 à 1100.

¹⁸⁰ C'est encore ce qu'on pense.

¹⁸¹ Anderson critique, en calviniste impénitent, tout ce que pouvait faire l'église catholique, et notamment en lui attribuant des revenus énormes.

¹⁸² Il règne de 1327 à 1377.

¹⁸³ Note marginale An de grâce 1362 env.

¹⁸⁴ Cela n'est plus vrai depuis 1834.

¹⁸⁵ Note marginale An de grâce 1475 env.

¹⁸⁶ Les premières invasions scandinaves commencent en 449.

¹⁸⁷ Athelstan a régné de 925 à 939. Il a été un guerrier illustre qui a élargi les frontières de son royaume par exemple en reprenant York aux Danois en 927-8. Il a soumis le roi Constatin d'Écosse. À la bataille de Brunanburgh il a repoussé une force d'invasion écossaise aidé par les rois gallois et les danois de Dublin. Ses codes de lois ont permis de renforcer le contrôle du roi sur un grand royaume, à encourager la vie dans les cités et à contrôler le change. Athelstan a aussi rassemblé de nombreuses reliques qu'il a données à des églises et à des évêques.

¹⁸⁸ Il règne de 871 à 899.

¹⁸⁹ Note marginale An de grâce 930 env.

¹⁹⁰ «*Working masons*».

Le plus jeune fils du roi, le prince Edwin¹⁹¹, apprit la maçonnerie, et assumait les obligations de maître maçon, par amour pour ce métier et les respectables principes sur lesquels il est fondé. Il sollicita du roi Athelstan, son père, une charte¹⁹² autorisant les maçons à avoir le droit de punition (comme on disait dans le temps), ou le droit¹⁹³ de s'administrer¹⁹⁴, d'améliorer ce qui n'irait pas, et de tenir un convent¹⁹⁵ annuel.¹⁹⁶

En conséquence, le prince EDWIN invita tous les maçons du royaume à se joindre à lui pour tenir une assemblée, [33] à York. Ils y vinrent et formèrent une grande loge dont il fut le grand maître. Ils avaient apporté avec eux tous les écrits et les archives qui existaient (certains en grec, d'autres en latin, en français, ou en d'autres langues¹⁹⁷). L'assemblée utilisa ces documents pour établir la constitution¹⁹⁸ et les obligations de la loge anglaise, et elle édicta une loi pour que cette constitution soit toujours respectée¹⁹⁹ à l'avenir. Elle ordonna aussi que les maçons opératifs touchent un bon salaire, etc.

Par la suite, les loges devinrent plus nombreuses. Avec l'accord des seigneurs du royaume (la plupart des grands étaient alors maçons), le très vénérable maître et les compagnons décrétèrent que, désormais, lors de l'admission²⁰⁰ d'un frère, le maître ou le surveillant lirait la constitution, ainsi que les obligations en annexe. De même, ceux qui devaient être admis comme maîtres maçons ou maîtres d'œuvre²⁰¹ devraient désormais subir un examen pour savoir s'ils possédaient bien leur art²⁰², dans le but de servir leurs seigneurs respectifs, le plus petit comme le plus grand, pour l'honneur²⁰³ de cet²⁰⁴ art, et au bénéfice de leurs seigneurs. Car ce sont bien les seigneurs qui les emploient et qui les paient pour le travail²⁰⁵ qu'ils viennent faire.²⁰⁶

En plus de beaucoup d'autres choses, cette chronique ajoute que les obligations et règles des francs-maçons ont été entièrement examinées²⁰⁷ par feu notre souverain, le roi Henri VI, et par les seigneurs de son respectable Conseil [34], qui les ont approuvées et qui ont déclaré qu'elles étaient excellentes²⁰⁸ et dignes d'être appliquées, car elles avaient été tirées²⁰⁹ des archives des temps anciens.²¹⁰

¹⁹¹ Roi de Northumbrie, converti au christianisme en 627.

¹⁹² «Free charter» reprend les termes des chartes Sinclair («Libertie freedom and jurisdiction»). C'est «autoriser» qui rend le terme anglais «Free».

¹⁹³ Ici, «Freedom and power» constitue un doublet qui, sans être apparent, n'en est pas moins réel. Le vocabulaire est ancien, mais en même temps technique.

¹⁹⁴ Tout spécialement du point de vue juridique.

¹⁹⁵ Doublet, «Early Communication and General Assembly». «Communication» désigne ici «Masonic lodge meeting», bien sûr. C'est l'assemblée évoquée par les statuts Schaw.

¹⁹⁶ C'est ce qu'on décrit dans les chartes Sinclair.

¹⁹⁷ Le *Ms Dumfries* évoque cela dans les mêmes termes.

¹⁹⁸ Dans *Jachin and Boaz*, ce terme désigne la «lettre patente» donnée à une loge pour la fonder (en anglais «liber constitute»).

¹⁹⁹ Doublet, «Preserve and observe».

²⁰⁰ Doublet, «Making or Admission».

²⁰¹ C'est le titre porté par W. Schaw, «Maistir of Work».

²⁰² «Tunning», voir plus haut.

²⁰³ Doublet, «Honour and Whorship».

²⁰⁴ «I foresaid» ce dont on a parlé plus haut, est rendu en français par «de, cet, cette, ces». L'emploi de ce terme est permanent dans les textes maçonniques, législatifs à bien des égards.

²⁰⁵ Aussi surprenant que cela puisse paraître, «Wavel» est ici issu du français «travail», et dans un sens fort proche, issu de l'emprunt médiéval au français. C'est voyager de place en place pour trouver du travail.

²⁰⁶ Ce sont des compagnons passants.

²⁰⁷ Doublet, «Seen and perused».

²⁰⁸ «Right good». Ici «right» est placé avant l'adjectif comme dans «right worshipful», très vénérable.

²⁰⁹ Doublet, «Drawn out and collected». Cela explique le «collected» du titre.

²¹⁰ Note du texte. On lit dans un autre manuscrit plus ancien. «Lorsque le maître et les surveillants se réunissent en loge, si besoin est, le shérif du comté, ou le maire, ou le conseiller de la ville où se tient l'assemblée, doit être reçu compagnon et membre associé du maître pour l'aider contre les rebelles et faire prévaloir les lois du royaume. Il exhorte les apprentis, dès leur admission, de ne pas être des voleurs ou complices des voleurs, d'accomplir honnêtement leur journée de travail pour leur salaire qu'ils recevront, à aimer leurs compagnons comme eux-mêmes, et à être fidèles au roi d'Angleterre, au royaume et à la loge. Lors de ces assemblées, il faudra chercher à savoir si un maître ou un compagnon n'a

La troisième année du règne du roi *Henri VI* (qui n'était encore qu'un enfant d'environ quatre ans), le Parlement promulgua une loi ne concernant que les *maçons opératifs*. À l'encontre du Statut des travailleurs²¹¹, ils s'étaient en effet [35] fédérés, non pour travailler, mais pour défendre leurs propres salaires.²¹² De tels accords étaient sensés être établis lors des tenues de *grande loge* (appelées, dans la loi, CHAPITRES et CONGRÉGATIONS DE MAÇONS). On jugea donc approprié de brandir cette loi contre ces *congrégations*.²¹³ Cependant, lorsque le roi *Henry VI* fut parvenu à l'âge adulte, les maçons lui présentèrent, ainsi qu'aux *seigneurs* de sa suite, les *archives* et les *obligations* citées plus haut. Il semble évident qu'ils les examinèrent et qu'ils les approuvèrent solennellement, comme bonnes et dignes d'être observées. Sans doute, le roi et les *seigneurs* de sa suite [36] avaient-ils dû être admis chez les *francs maçons*, avant de pouvoir examiner de cette manière les archives, en vue d'une révision. Au cours de ce règne, avant les troubles mentaux du roi *Henri*²¹⁴, les maçons furent largement soutenus. Il n'y a d'ailleurs pas d'exemple qu'on ait mis cette loi à exécution, au cours de ce règne, ni au cours d'aucun autre ensuite. Les maçons n'en fréquentèrent pas moins leurs *loges* à cause d'elle. Ils ne pensèrent jamais non plus qu'il valait la peine d'utiliser leurs *frères nobles* pour faire abroger cette loi. Les maçons opératifs qui n'appartiennent pas à une loge méprisent de tels arrangements, et les autres francs-maçons²¹⁵ ne se soucient pas des infractions qui pourraient être commises envers les statuts des travailleurs.²¹⁶

pas enfreint l'un des articles mentionnés. Si le coupable, dûment cité à comparaître, se montre rebelle et ne se présente pas, la loge décidera alors qu'il devra renoncer [Doublet] «*Forswear or renounce*» à son métier de maçon, et qu'il ne servira plus de ce métier. S'il a l'audace de continuer, le shérif du comté le mettra en prison, confisquer tous ses biens et les remettre au roi, jusqu'à ce que la grâce royale lui soit accordée [Doublet] «*Grant and issue*». C'est principalement pourquoi ces assemblées sont prévues, pour que du plus humble au plus élevé tous soient traités avec justice dans cet Art, à travers tout le royaume d'Angleterre. Amen, ainsi soit-il [NDT] *ces articles sont tout droit sortis du Ms Cooke, vers 900-960*.

²¹¹ «*Labourers*» ne concerne pas ici les seuls manœuvres, mais l'ensemble des gens au travail. Le Statut de travailleurs a été promulgué en 1351.

²¹² Doublet, «*Price and Wages*». Le prix payé, c'est le salaire versé.

²¹³ Note du texte] *Troisième année du règne d'Henri VI, Chapitre I. An de Grâce 1425*. Titre. «Les maçons ne doivent pas se réunir en chapitres et congrégations [NDT] Les deux termes sont tirés du vocabulaire religieux]. «ATTENDU QUE, à cause des *congrégations* et des *rassemblements* annuels tenus par les maçons, lors de leurs *assemblées générales*, les Statuts des travailleurs sont ouvertement enfreints [Doublet] «*Broken and violate*» et qu'il n'est pas possible de les appliquer comme il convient [Doublet] «*Course and effect*», en violation de la loi et au grand dam de l'ensemble des communes, notre *Seigneur Souverain*, le roi, désire, en la circonstance, apporter un remède. Après avis et accord susmentionnés, et à la requête de la *Chambre des Communes*, il a décidé [Doublet] «*Ordain and establish*» que de tels Chapitres et Congrégations ne seront désormais plus tenus. Si c'est toujours le cas, et si ceux qui incitent la tenue [Doublet] «*Assemble and hold*» de ces *Chapitres et Congrégations* sont reconnus coupables de l'avoir fait, ils seront jugés et tenus pour des *félons*, et les *autres maçons* qui participent à ces Chapitres et Congrégations seront punis d'emprisonnement par contrainte de corps, et frappés d'une amende établie selon le bon plaisir du roi. Amen, ainsi soit-il [NDT] On en trouve un résumé dans *Le grand secret des francs-maçons au grand jour (1724)* «La troisième année du règne d'Henry VI, un acte du Parlement proclama que c'était une trahison de permettre aux maçons de se réunir en chapitres et en assemblées. Le châtement était la contrainte par corps, ainsi qu'une amende selon le bon plaisir du roi»].

²¹⁴ «*Troubles*». Il ne s'agit pas ici de troubles politiques, comme on le croit souvent, mais des accès de folie du roi qui, néanmoins, provoqueront aussi la guerre des Deux Roses.

²¹⁵ Puisqu'ils ne sont pas des travailleurs.

²¹⁶ Note du texte] Cette loi a été promulguée à une époque d'ignorance où le vrai savoir était un crime, et où la *Géométrie* était condamnée pour conjuration. Mais elle ne saurait porter atteinte à l'honneur de l'*ancienne fraternité*, dont il est bien évident qu'elle n'aurait jamais encouragé aucune congrégation de ce genre chez leurs frères opératifs. Mais l'on croit, selon la *tradition*, que les *membres du Parlement* étaient alors très influencés par un *clergé ignorant*, dont les membres n'étaient pas maçons acceptés, qui ne comprenaient pas l'architecture (comme le clergé de certaines époques précédentes), et qui avaient en général une mauvaise opinion de cette confrérie. Ils pensaient cependant avoir un droit inaliénable de connaître tous les secrets, en vertu de la *confession auriculaire*. Comme les maçons ne confessaient jamais quoi que ce soit à ce sujet, lesdits membres du *clergé* se sentaient gravement offensés. Ils suspectèrent d'abord les maçons de dépravation, et les présentèrent

[37] Les rois d'Écosse ont beaucoup soutenu l'*art royal*, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'*union* des [deux] Couronnes. On le constate d'après les vestiges des édifices célèbres de ce royaume *ancien*, et par les loges qui s'y sont maintenues, sans interruption durant plusieurs centaines d'années. Leurs archives et leurs traditions attestent du grand respect de ces rois pour cette honorable confrérie, qui a toujours donné maintes preuves de son amour et de sa loyauté. C'est de là que vient l'ancienne santé portée par les maçons *écossais*. DIEU BÉNISSE LE ROI ET LE MÉTIER.

L'exemple royal était d'ailleurs suivi par l'aristocratie, la petite *noblesse* et le *clergé* d'Écosse, unis en toutes choses dans l'intérêt du métier et de la fraternité. Les rois en furent souvent les *grands maîtres*, jusqu'à ce que les *maçons* d'Écosse pussent, entre autres choses, désigner un *grand maître* et un *grand surveillant*²¹⁷ permanents, qui recevaient leur salaire de la Couronne et qui étaient reconnus comme tels par tout *nouveau frère* du royaume, lors de son admission.²¹⁸ Ils étaient chargés, non seulement de régler les conflits pouvant se produire entre les frères, mais aussi de prêter attention à tout différend pouvant survenir entre un *maçon* et un *seigneur* et, à la fin, de conclure, de punir [aussi] le maçon s'il le mérite, et d'imposer à chacun une solution équitable. En cas d'absence du *grand maître* (qui était toujours de noble naissance), le *grand surveillant* présidait les audiences. Ce privilège subsista jusqu'à l'époque des [38] guerres civiles.²¹⁹ Il est maintenant tombé en désuétude et ne peut pas non plus être vraiment rétabli à moins que le *roi* ne devienne *maçon*, car il ne fut pas réellement appliqué lors de l'*union* des royaumes.²²⁰

Le grand intérêt des ÉCOSSAIS pour la véritable maçonnerie se révéla plus tard très utile à l'Angleterre.²²¹ La reine Elizabeth, une érudite d'une grande noblesse, soutenait d'autres arts, mais ne soutint pourtant pas celui-ci. Comme *femme*, elle ne pouvait être reçue *maçon*. Cependant, comme d'autres femmes célèbres (comme *Sémiramis* et *Artémise*), elle aurait pu employer un grand nombre de maçons.²²²

À sa mort, le roi Jacques VI d'Écosse lui succéda sur le trône d'Angleterre. C'était un roi *maçon*. Il rétablit les loges *anglaises* et, comme il était le *premier* roi de Grande-Bretagne, il fut aussi le *premier* prince au monde à faire renaître l'architecture *classique* des vestiges de l'ignorance *gothique*.²²³

[39] Car, après plusieurs siècles d'obscurité et d'ignorance, dès que se ranimèrent tous les rameaux de la connaissance et que la *géométrie* retrouva sa place, les nations civilisées se mirent à découvrir que le désordre et la confusion régnaient dans les œuvres *gothiques*.²²⁴ C'est ainsi qu'au XV^e et XVI^e siècle, le STYLE ROMAN²²⁵ se releva de ses cendres en *Italie*, grâce à BRAMANTE, BARBARO,

comme dangereux pour l'état durant la minorité du roi. Ils influencèrent bientôt les *membres du Parlement* pour les inciter à saisir comme prétexte ces prétendus accords entre maçons opératifs dans le but de promulguer une loi qui semblerait jeter le discrédit sur la *respectable fraternité* dans son ensemble, en faveur de laquelle différentes lois avaient été promulguées, avant et après cette période.

²¹⁷ Les Statuts Schaw ont montré que le terme de «*Surveillant*» était alors identique à «*Maître*», à la fois pour la loge et pour l'ensemble des loges. Anderson emploie les deux, puisque chaque terme a maintenant un sens particulier.

²¹⁸ Les Statuts Schaw l'indiquent nettement.

²¹⁹ Note marginale 1640. Anderson se trompe. On date le début de la guerre civile en 1642.

²²⁰ Note marginale 1707.

²²¹ On ne lui fait pas dire.

²²² Note du texte. ELIZABETH était jalouse de toute réunion de ses sujets, quand elle n'avait pas été dûment informée de leurs activités. Elle essaya de supprimer le *Convent annuel* des *maçons*, qu'elle pensait dangereuse pour son gouvernement. Cependant, comme de vieux maçons l'ont transmis par tradition, lorsque les gentilshommes que Sa Majesté avait mandatés se présentèrent avec les troupes appropriées à York, le jour de la *Saint-Jean*, on les *admit dans la loge*. Ils ne firent aucun usage de leurs armes et firent à la Reine un compte-rendu fort honorable sur l'ancienne confrérie. Sa Majesté chassa donc aussitôt ses doutes et ses craintes politiques, et elle laissa les maçons tranquilles, comme personnes très respectées des nobles et des sages de toutes les pays civilisés. Mais elle se désintéressa de l'Art durant tout son règne.

²²³ Cela fait partie des préjugés de l'époque. Le «*gothique*», synonyme aussi de médiéval, était considérée comme barbare.

²²⁴ Le préjugé est tenace.

²²⁵ Nous avons vu plus haut en quoi consiste l'«*Augustan Style*».

SANSOVINO, SANGALLO, MICHEL-ANGE, RAPHAËL, JULES ROMAIN, SERLIO, LABACCO, SCAMOZZI, VIGNOLE, et à bien d'autres *architectes* remarquables, mais surtout, grâce au *grand* PALLADIO. Celui-ci n'a pas encore été vraiment imité en *Italie*, mais il a existé quelqu'un en *Angleterre* qui a été réellement rivalisé avec lui, en la personne de notre grand *maître maçon* INIGO JONES.

Bien que tous les maçons véritables honorent la mémoire de ces architectes *italiens*, il faut avouer que le *style classique* ne fut restauré par aucune tête couronnée avant le roi Jacques^{VI} d'Écosse (premier roi d'Angleterre), qui protégea l'illustre *Inigo Jones*. Il lui fit construire son palais royal de Whitehall. Lorsqu'il régna sur toute la *Grande-Bretagne*, on ne construisit que la Salle des banquets²²⁶, la première pièce du palais. C'est l'une des plus belles salles du monde. Le talentueux *M. Nicholas Stone*²²⁷ y travailla comme *maître maçon* sous la direction de l'architecte JONES.

[40] À la mort du roi, son fils, le roi Charles I^{er} qui était aussi *maçon*, protégea également *M. Jones*. Il avait la ferme intention de poursuivre le projet de Whitehall, commencé par son royal père dans le style de *M. Jones*. Il en fut malheureusement empêché par les guerres civiles.²²⁸ Après la fin de ces guerres, et la restauration de la *famille royale*, on restaura de même la véritable *maçonnerie*, tout spécialement à l'occasion de la malheureuse affaire de l'*Incendie* de Londres, en l'an 1666.²²⁹ On reconstruisit alors les maisons de la ville surtout dans le style *classique*. Le roi Charles^{II} fonda [41] l'actuelle cathédrale St Paul de *Londres* (car l'ancienne église *gothique* avait été réduite en cendres) plutôt dans le style de St Pierre de *Rome*, et il fit appel à l'architecte expérimenté Sir Christopher Wren. Ce roi établit aussi son palais royal de Greenwich d'après le plan de *M. Inigo Jones* (qu'il avait tracé avant sa mort), et sous la direction du gendre de ce dernier, M. Webb. Ce palais a été maintenant transformé en hôpital pour les marins.²³⁰ Il fonda encore *Chelsea College*, un hôpital pour les soldats.²³¹ À Édimbourg, il fonda, et aussi acheva, son palais royal de HOLYROOD HOUSE²³², d'après le plan de Sir William Bruce, *Baronnet*, maître des travaux royaux d'Écosse, et sous sa direction.²³³ Si bien que selon la tradition, actuellement bien vivante, des vieux maçons, à laquelle on peut se fier, on a de bonnes raisons de croire que le roi Charles^{II} fut un *franc maçon accepté*, car tout le monde admet qu'il fut un grand protecteur des *artisans*.

Sous le règne de son frère, le roi Jacques^{III}, bien qu'on continuât à construire

²²⁶ Banqueting House, l'unique et glorieux vestige du palais de Whitehall.

²²⁷ Nicholas Stone, sculpteur et maçon anglais (1586-1647) dessina les portes des Jardins botaniques évoqués plus bas.

²²⁸ Note du texte: An de Grâce 1666. Les plans [*Doublet*] «*Plan and Prospect*]. *Le projet, le plan, mais pas la perspective*] de ce glorieux projet [*Design*] en est un autre *synonyme*] sont encore conservés. Les architectes experts estiment qu'ils surpassent ceux de tout autre palais du monde connu, pour la symétrie, la fermeté, la beauté et l'harmonie de son architecture. En vérité, tous les projets et les édifices de Maître JONES sont originaux, et l'on voit au premier coup d'œil qu'il en fut l'architecte. Qui plus est, son puissant génie persuada l'aristocratie et la noblesse de toute l'Angleterre (car il fut autant honoré en Écosse qu'en Angleterre) d'aimer et de faire revivre le style ancien de MAÇONNERIE, trop longtemps négligé. On peut le constater aux nombreux édifices surprenants de cette époque. On peut en mentionner ici l'un d'eux (le plus petit et peut-être le plus beau), la célèbre porte des Jardins botaniques D'OXFORD, édifée par HENRY DANVERS, COMTE DE DANBY, et qui coûta plusieurs centaines de Livres à sa Seigneurie. C'est un petit échantillon de maçonnerie surprenant, comme on n'en a jamais construit auparavant, ou même depuis, et qui porte sur le fronton l'inscription suivante: «*GLORIÆ DEI OPTIMI MAXIMI, HONORI CAROLI REGIS, IN USUM ACADEMIÆ ET REIPUBLICÆ, ANNO 1632. HENRICUS COMES DANBY.*» (À la gloire de Dieu, très bon, très grand. En l'honneur du roi Charles. Pour servir à l'Académie et à l'État. En l'an 1632. Henri, comte de Danby).

²²⁹ Le Grand Incendie.

²³⁰ C'est le collège naval (Royal Naval College), depuis 1873.

²³¹ C'est toujours le Royal Hospital.

²³² Le palais «*Sainte-Croix*» a été construit dans le style Renaissance.

²³³ Note du texte: C'était un ancien *Palais royal*, rebâti dans le *style classique*. Il était si pur que, d'après des jugements compétents, il a été considéré comme la plus belle demeure appartenant à la Couronne. Bien qu'il ne soit pas très grand, il est à la fois magnifique et pratique, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec de beaux jardins et un très grand parc, et il possède tous les autres aménagements annexes [qui conviennent].

quelques édifices de style *classique*, les *loges de francs-maçons* de Londres tombèrent dans une grande ignorance, parce qu'elles n'étaient plus suffisamment fréquentées.²³⁴

[42] Après la *Révolution*²³⁵, en l'an 1688, le roi Guillaume²³⁶ (quoiqu'il fut un prince belliqueux) poursuivit l'édification des deux célèbres hôpitaux de *Greenwich* et de *Chelsea*, parce qu'il avait du goût pour l'architecture. Il édifia aussi la belle partie de son [43] palais royal de Hampton Court, il fonda et acheva son incomparable palais de Loo, en Hollande, etc. L'exemple éclatant de ce *prince illustre* (reconnu comme *franc-maçon* par la plupart) encouragea beaucoup l'*aristocratie*, la petite *noblesse*, les *riches* et les *savants* de Grande-Bretagne, à s'intéresser au *style classique*. On le constate au grand nombre d'ouvrages étonnants construits dans tout le royaume. Dans la neuvième année du règne de notre défunte *souveraine*, la reine Anne, sa Majesté et le *Parlement* se mirent d'accord pour édicter une loi selon laquelle on construirait 50 églises *paroissiales*

²³⁴ Doublet, «*Frequented and cultivated*».

²³⁵ Note du texte » Suivant le royal exemple de son frère (le roi Charles II), la Cité de Londres érigea le célèbre monument à l'endroit où le Grand Incendie avait commencé. C'est une colonne Dorique de 15 pieds de diamètre, tout de pierre solide, qui a 202 pieds de haut, avec au centre, un escalier surprenant de marbre noir et, au sommet, un balcon de fer (assez semblable à ceux des colonnes de Trajan et d'Antonin à Rome). De là, on pouvait contempler la Cité et les faubourgs. C'est la plus haute colonne que l'on connaisse sur la Terre. Son piédestal a 21 pieds au carré et 40 pieds de haut, et son fronton est décoré des symboles les plus élaborés gravés en bas-relief, œuvre de M. Gabriel Cibber, le célèbre sculpteur. Sur les côtés, il y a des inscriptions en latin. Elle a été commencée en 1671, et achevée en 1677.

À son époque, la «*Société des Aventuriers marchands*» rebâtit la «*Royal Exchange*» de Londres, pour remplacer l'ancienne qui avait été détruite par l'Incendie. Ce fut fait tout en pierre, dans le style classique [Anderson utilise parfois «*Augustan style*», parfois «*Roman style*». Ici, le bâtiment est de style néo-classique], et ce fut le plus bel édifice de ce genre en Europe, avec, au milieu de la place, la statue du roi en marbre blanc, d'une ressemblance frappante. Elle est l'œuvre du célèbre maître sculpteur et statuaire, M. Grinling Gibbons, admiré à juste titre dans toute l'Europe, car il égalait, s'il ne les dépassait pas, les plus célèbres maîtres italiens). Sur le piédestal de la statue, on trouve l'inscription suivante »

CAROLO II, CÆSARI BRITANNICO PATRIÆ PATRI REGUM OPTIMO, CLEMENTISSIMO AUGUSTISSIMO GENERIS HUMANI DELICIS PACIS EUROPÆ ARBITRO MARIUM DOMINO AC VINDICI SOCIETAS MERCATORUM ADVENTUR ANGLIÆ QUE PER CCC. JAM PROPRE ANNOS REGIA BEGNINITATE FLORET FIDEI INTERMERATÆ ET GRATITUDINIS ÆTERNÆ HOC TETIMONIUM VENERABUNDA POSUIT ANNO SALUTIS HUMANÆ MDCLXXXIV	À CHARLES II, CÉSAR BRITANNIQUE, PÈRE DU PAYS, LE MEILLEUR, LE PLUS CLÉMENT ET LE PLUS AUGUSTE DES ROIS, DÉLICE DU GENRE HUMAIN, ARBITRE DE LA PAIX EN EUROPE MAÎTRE ET SOUVERAIN DES MERS LA SOCIÉTÉ DES MARCHANDS AVENTURIERS D'ANGLETERRE QUI DURANT PRÈS DE CCCC ANS PROSPÈRE GRÂCE AUX FAVEURS ROYALES PAR INDÉFECTIBLE LOYAUTÉ ET ÉTERNELLE GRATITUDE, A ÉRIGÉ CE TÉMOIGNAGE, EN SIGNE DE VÉNÉRATION EN L'AN DU SALUT DES HOMMES MDCLXXXIV.
--	--

N'oublions pas non plus le célèbre THÉÂTRE D'OXFORD, édifié par l'archevêque Sheldon, à ses frais, sous le règne de ce roi. Il fut conçu et dirigé, entre autres beaux ouvrages, par Sir Christopher Wren, architecte du roi. Il est admiré à juste titre par les curieux. Citons aussi le MUSÉE qui en est proche [act. *Ashmolean Museum*], beau bâtiment érigé aux frais de la célèbre UNIVERSITÉ où l'on a édifié depuis plusieurs autres bâtiments classiques, comme la chapelle du *Trinity College*, l'église *All Souls*, dans *High Street*, la cour *Peckwater*, à *Christchurch College*, l'Imprimerie nouvelle, et l'ensemble du *Queen's College* qui a été reconstruit. Tout a été réalisé grâce aux dons généreux de quelques bienfaiteurs éminents, et grâce à l'esprit public, à la vigilance et la fidélité des directeurs des Collèges, qui ont eu, en général, une véritable attirance pour l'architecture classique. La docte UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE, qui n'a pas bénéficié de dons aussi généreux, ne possède pas autant de beaux édifices. Mais elle a deux des bâtiments les plus surprenants et les plus accomplis d'Angleterre, dans leur genre » l'un est un bâtiment gothique [perpendiculaire], la chapelle du KING'S COLLEGE (exception faite de la chapelle du roi Henry VII à l'Abbaye de Westminster), l'autre est un édifice de style classique, la BIBLIOTHÈQUE DU TRINITY COLLEGE.

²³⁶ Guillaume III de Hanovre.

nouvelles à *Londres*, à *Westminster* et dans les *faubourgs*. La reine [44] avait donné le pouvoir à plusieurs ministres d'*État*, aux principaux membres de la *noblesse*, aux grands *gentilshommes* et aux *citoyens* éminents, aux deux *archevêques*, à plusieurs *évêques* et aux *dignitaires du clergé*, de faire exécuter la loi. Ils ordonnèrent que ces *nouvelles églises* soient bâties dans l'ancien *style classique*, ce qu'on peut constater en voyant celles qui sont déjà construites. Les honorables *délégués* actuels, qui ont eux-mêmes un bon jugement en architecture, poursuivent le même *grand programme*, ce qui est louable, et ils font revivre *le style antique*, sur l'ordre (et avec l'appui²³⁷) de Sa *Majesté* actuelle, le roi George, qui a bien voulu aussi poser la *première pierre* de la fondation de son église paroissiale de *St Martin des Champs*. Elle a été posée, à l'angle sud-est, par *le représentant* de Sa *Majesté* pour l'occasion, l'actuel évêque de *Salisbury*. Cette église est actuellement en reconstruction aux frais des paroissiens, robuste, vaste et belle.²³⁸

En bref, il faudrait de volumes importants et nombreux pour contenir les exemples nombreux et magnifiques de *l'influence, considérable*, qu'a la maçonnerie depuis la *Création*, à chaque époque [45] et dans tous les pays, tels qu'ils pourraient être recueillis des historiens et des voyageurs. C'est surtout dans les parties du monde où les *Européens* ont établi des relations et où ils font du commerce, que l'on a découvert certains vestiges d'antiques *colonnades*, grandes, étonnantes et magnifiques. On ne pourra jamais assez déplorer les destructions totales des *Goths* et des *Mahométans*. On doit en conclure qu'aucun *art* ne fut jamais aussi soutenu que celui-ci, [46] et qu'en vérité, aucun n'est aussi largement utile au genre humain.²³⁹

²³⁷ Doublet, «*Maintenance and encouragement*».

²³⁸ Note du texte «*L'évêque de Salisbury* s'y dirigea en grande procession, et dûment escorté, et il posa la *première pierre* de niveau. Il frappa dessus deux ou trois coups de maillet. Après quoi, les trompettes retentirent, et une foule considérable poussa de bruyants cris de joie au moment où sa *Seigneurie* déposait sur la pierre une bourse de 100 *guinées*, don de sa *Majesté* au profit des *artisans*. Dans la *pierre de fondation*, on grava *l'inscription* suivante qu'on recouvrit d'une feuille de plomb»

D.S. SERENISSIMUS REX GEORGIUS PER DEPUTATUM SUUM REVERENDUM ADMODUM IN CHRISTO PATREM RICHARDUM EPISCOPUM SARISBURIENSEM SUMMUM SUUM ELEMOSYNARIUM ADSISTENTE (REGIS JUSSU). DOMINO THO. HEWET EQU. AUR. ÆDIFICIORUM REGIORUM CURATORE PRINCIPALI PRIMUM HUIUS ECCLESIE LAPIDEM POSUIT MARTII 19 ^E ANNO DOMINI 1721 ANNOQUE REGNI SUI OCTAVO	CONSACRÉE À DIEU LE SÉRÉNISSIME ROI GEORGES PAR SON MANDATAIRE LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE EN JÉSUS-CHRIST RICHARD, ÉVÊQUE DE SALISBURY GRAND-AUMÔNIER DE SA MAJESTÉ ASSISTÉ (SUR ORDRE DU ROI) PAR SIR THOMAS HEWETT CHEVALIER DES BÂTIMENTS ROYAUX SURVEILLANT PRINCIPAL LA PREMIÈRE PIERRE DE CETTE ÉGLISE POSÉE CE 19 MARS L'AN DE GRÂCE 1721 ET LA HUITIÈME ANNÉE DE SON RÈGNE
---	--

²³⁹ Note du texte «*On n'en finirait pas d'énumérer et de décrire les nombreux édifices classiques étonnants, rien qu'en Grande-Bretagne, qui furent érigés depuis le réveil de la maçonnerie classique. Outre ceux qui ont déjà été cités, mentionnons encore ceux qui suivent*»

LA MAISON DE LA REINE, À GREENWICH	APPARTIENT À LA COURONNE
LA GRANDE GALERIE À SOMERSET GARDENS	À LA COURONNE.
GUNNERSBURY HOUSE, PRÈS DE BRENTFORD (MIDDLESEX)	AU DUC DE QUEENSBURY.
LINDSEY HOUSE, À LINCOLN'S INN FIELDS	AU DUC D'ANCASTER.
LES ESCALIERS YORK (AU BORD DE LA TAMISE) À YORK BUILDINGS.	
L'ÉGLISE ST-PAUL, COVENT GARDEN, AVEC SON CÉLÈBRE PORCHE	
LE BÂTIMENT ET LA PIAZZA, COVENT-GARDEN	AU DUC DE BEDFORD.
WILTON HOUSE (WILTSHIRE)	AU COMTE DE PEMBROKE.

Qui plus est, on pourrait démontrer, si nécessaire, que les sociétés (ou ordres) de chevalerie *militaire*, de même que les ordres *religieux*, ont emprunté, au cours du temps, beaucoup d'usages solennels à cette *ancienne confrérie*. Aucun d'eux n'a en effet été mieux fondé, plus correctement établi²⁴⁰ aucun n'a davantage respecté religieusement ses *lois* et ses *obligations* que les *maçons* acceptés. Au cours des siècles, et dans tous les pays, ils ont défendu [47] leurs intérêts et les ont développés d'une façon qui leur est particulière, que le plus *expérimenté* ou le plus *savant* ne saurait pénétrer, quoique qu'on s'y soit souvent efforcé. Ils se reconnaissent et s'aiment les uns les autres, même sans le secours de la parole, ou même s'ils parlent des langues différentes.

Les *libres* nations britanniques sont délivrées des guerres civiles et étrangères. Elles jouissent des fruits délicieux de la paix et de la liberté. Elles ont largement, depuis peu, laissé libre cours à leur génie florissant pour tous les genres de

LE CHÂTEAU ASHBY (NORTHAMPTONSHIRE) —	AU COMTE DE STRAFFORD.
LE PARC DE STOKE (D°)	ARUNDEL, ESQ.
WING HOUSE (BEDFORDSHIRE)	À L'HON. WM. STANHOPE, ESQ.
CHEVENING HOUSE (KENT)	AU COMTE STANHOPE.
AMBROSE-BURY (WILTSHIRE)	À LORD CARLETON.
Tous furent conçus par l'incomparable Inigo Jones, et la plupart édifîés sous sa direction ou sous celle de son gendre, M. Web, d'après les plans de M. Jones.	
Voici en outre d'autres édifices érigés par d'autres architectes, inspirés du même heureux génie	
LE CLOCHER DE BOW CHURCH À CHEAPSIDE	CONSTRUIT PAR SIR CHR. WREN.
HOTHAM HOUSE À BEVERLEY (YORKSHIRE)	SIR CHARLES HOTHAM, BARONNET.
MELVIN HOUSE DANS LE FIFE	COMTE DE LEVIN.
LONGLEATE HOUSE (WILTSHIRE)	VICOMTE WEYMOUTH.
CHESTERLEE-STREET HOUSE (DANS LE COMTÉ DE DURHAM)	JOHN HEDWORTH, ESQ.
MONTAGU HOUSE (BLOOMSBURY, LONDRES)	DUC DE MONTAGU.
DRUMLANRIG CASTLE (NITHISDALESHIRE)	DUC DE QUEENSBURY.
HOWARD CASTLE (YORKSHIRE)	COMTE DE CARLISLE.
STAINBOROUGH HOUSE (D°)	COMTE DE STRAFFORD.
HOPTON CASTLE (LINLITHGOWSHIRE)	COMTE DE HOPTON.
BLENHEIM CASTLE (WOODSTOCK, OXFORDSHIRE)	DUC DE MARLBOROUGH
CHATSWORTH CASTLE (DERBYSHIRE)	DUC DE DEVONSHIRE.
HAMMILTON PALACE (CLYDSDALESHIRE)	DUC DE HAMMILTON.
WANSTEAD HOUSE À EPPING-FOREST (ESSEX)	LORD CASTLEMAIN.
DUNCOMB PARK (YORKSHIRE)	THOMAS DUNCOMB, ESQ.
MEREWORTH CASTLE (KENT)	HON. JOHN FANC, ESQ.
STERLING HOUSE (PRÈS DE STERLING CASTLE)	DUC D'ARGYLE.
KINROSS HOUSE (KINROSSSHIRE)	SIR WILLIAM BRUCE, BARONNET.
STOURTON CASTLE (WILTSHIRE)	HENRY HOAR, ESQ.
WILLBURY HOUSE (D°)	WILLIAM BENSON, ESQ.
BUTE CASTLE (ÎLE DE BUTE)	COMTE DE BUTE.
WALPOLE HOUSE (PRÈS DE LIN REGIS) (NORFOLK)	HON. ROB. WALPOLE, ESQ.
BURLINGTON HOUSE (À PICCADILL), ST JAMES, WESTMINSTER	COMTE DE BURLINGTON.
DORTOIR DE KING'S SCHOOL (WESTMINSTER)	LA COURONNE.
TOTTENHAM PARK (WILTSHIRE)	LORD BRUCE.

Ces trois derniers ont été conçus et édifîés par le Comte de Burlington, qui promet de devenir le meilleur architecte d'Angleterre, s'il ne l'est déjà. On croit que Sa seigneurie a l'intention de publier les précieux ouvrages de M. Inigo Jones, pour servir au perfectionnement des autres architectes. On pourrait citer d'autres bâtiments du même style classique, et encore beaucoup plus qui l'imitent (bien qu'on ne puisse les classer dans un style particulier). Ce sont des édifices majestueux, beaux et pratiques, en dépit des erreurs de leurs différents architectes. Outre les constructions médiévales somptueuses et vénérables, qui existent en grand nombre (cathédrales, églises paroissiales, chapelles, ponts, anciens palais des rois, des nobles, des évêques et des gentilshommes), et que connaissent bien les voyageurs et ceux qui étudient l'Histoire des comtés et des monuments anciens des grandes familles, on peut retrouver de nombreux édifices classiques dans « Vitruvius Britannicus », l'intelligent ouvrage de M. Campbell l'architecte. Et si le goût pour la véritable maçonnerie ancienne triomphe quelque temps chez les nobles, les gentilshommes et les érudits (comme c'est probable), notre île deviendra la maîtresse du monde pour les plans, les tracés et la direction des travaux. Elle sera capable d'instruire toutes les autres nations pour tout ce qui concerne l'Art royal.

²⁴⁰ Les deux membres de phrases sont en doublet.

maçonneries, et réveill²⁴¹ les loges *languissantes* de *Londres*. Cette belle *métropole* s'enrichit, comme d'autres régions, de loges²⁴¹ de valeur, qui se *réunissent* chaque trimestre et une fois par an *en convent*. À ces réunions, les *formes* et *usages* de la fraternité la plus ancienne et la plus respectable [48] sont enseignés de manière judicieuse, *l'art royal* est dûment pratiqué, et le ciment de la fraternité est [ainsi] sauvegardé. Si bien que tout *l'ensemble* ressemble à une *arche* bien construite. Des *nobles* et des *gentilshommes* du meilleur rang, des *membres du clergé* et des *savants* érudits de différentes confessions²⁴², les ont ouvertement rejoints, et ont accepté de se soumettre aux *obligations* d'un *maçon franc et accepté*.²⁴³ Ils en portent les *décors* sous l'autorité de notre actuel et digne *grand-maître*, le très noble PRINCE John, duc de Montagu.

²⁴¹ Anderson utilise «*particular Lodge*», là où le français parle seulement de «*loge*». Chaque loge disposant, en théorie, de son autonomie, elle est «*particulière*», dans le sens d'autonome. Mais cela ne conforte pas l'expression «*un maçon libre dans une loge libre*», où «*maçon libre*» est une autre traduction de «*maçon franc*» (*free-mason*). Cela pourrait se traduire par un franc-maçon dans une loge... ce qui est bien la moindre des choses

²⁴² Doublet, «*profession and denomination*». Cela indique les différentes confessions chrétiennes.

²⁴³ Ah que ce mélange de populations sociologiquement éloignées est beau

OBLIGATIONS

DU

FRANC MAÇON

TIRÉES

des ARCHIVES anciennes de loges
d'outre-mer, et de celles d'Angleterre, d'Écosse
et d'Irlande, à l'usage des loges de Londres

À LIRE

Lors de l'admission de NOUVEAUX FRÈRES,
ou quand le MAÎTRE l'ordonnera

Têtes de chapitres☐

- I. De Dieu et de la religion.
- II. Du magistrat civil (suprême et subalterne).
- III. Des loges.
- IV. Des maîtres, des *surveillants*, des *compagnons* et des *apprentis*.
- V. De la direction du *métier* pendant les travaux.
- VI. De la conduite à tenir☐
 - 1^e *En loge lorsque* les travaux sont ouverts.;
 - 2^e Quand la loge est fermée et que les frères ne sont pas partis;
 - 3^e *Quand les frères se réunissent hors de la présence d'inconnus, mais pas en loge;*
 - 4^e *en présence d'inconnus qui ne sont pas maçons;*
 - 5^e *À la maison et dans son entourage;*
 - 6^e Envers un frère inconnu.

[50] I. De Dieu et de la religion

Un maçon est obligé, par sa condition²⁴⁴, d'obéir à la loi morale. S'il comprend bien l'art, il ne sera jamais un athée stupide, ni un libertin sans religion.²⁴⁵ Dans les temps anciens, les maçons étaient obligés, dans chaque pays, d'appartenir à la religion de ce pays²⁴⁶, quelle qu'elle fût. On estime cependant, maintenant, plus approprié de ne leur imposer que cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, et de les laisser libres de leurs opinions personnelles. Cela²⁴⁷ consiste à être des hommes bons et justes, des hommes d'honneur²⁴⁸, quelles que soient les confessions²⁴⁹ qui puissent les séparer. La maçonnerie devient ainsi le centre de l'union et le moyen de promouvoir une véritable amitié entre des personnes qui eussent dû rester perpétuellement séparées.

²⁴⁴ «*tenure*☐ a fait couler beaucoup d'encre. Il y a en anglais l'idée de la propriété foncière qu'on tient pour un propriétaire, une sorte de fermage. C'est devenu la condition attachée à cet exercice. En français, c'est la condition de la possession d'un fief. L'idée est en gros la même, le fief est «*tenu*☐ pour le suzerain. Ce n'est certainement pas un «*engagement*☐, mais une condition sociale attachée à une fonction. On «*tient* son brevet☐ du roi.

²⁴⁵ Autre grand débat autour de cette phrase. Les athées pensent qu'ils ne sont pas stupides, et les irréguliers qu'ils ne sont pas libertins.

²⁴⁶ Doublet, «*country or nation*☐.

²⁴⁷ «*that is*☐.

²⁴⁸ Doublet, «*Honour and Honesty*☐.

²⁴⁹ Doublet, «*denomination and persuasion*☐. On trouvera d'autres synonymes en doublet, pour indiquer les différentes églises chrétiennes, ou «*confessions*☐, comme l'on dit. *Confesser* une foi, c'est en faire témoignage.

II. De la magistrature civile, suprême et subalterne.²⁵⁰

Le *maçon* est un sujet pacifique vis-à-vis des pouvoirs civils, où qu'il réside ou qu'il travaille. Il ne doit jamais être impliqué dans un complot²⁵¹ contre la paix et le bonheur²⁵² d'un pays, ni manquer de respect aux magistrats subalternes.²⁵³ De même que la guerre, les émeutes sanglantes²⁵⁴ et le désordre ont toujours fait tort à la maçonnerie, les rois et les princes ont toujours été, dans le passé, fort enclins à soutenir les artisans parce qu'ils étaient *loyaux* et pacifiques. C'est de cette manière qu'ils ont répondu, par leurs actes, aux mauvais procès de leurs adversaires, et qu'ils ont servi l'honneur de la confrérie, qui a toujours prospéré en temps de paix. Si, donc, un frère se rebelle contre l'État, il ne doit pas être soutenu dans sa rébellion, bien qu'on puisse le prendre en pitié parce qu'il est malheureux. S'il n'est convaincu d'aucun autre crime, la fraternité, par loyauté [envers l'État], doit²⁵⁵ désavouer sa rébellion. Elle doit, au contraire, ne rien laisser dans l'ombre, ni donner, au gouvernement du moment, des raisons politiques de suspecter quoi que ce soit. On ne peut l'exclure de la *loge* et ses relations avec elle restent indéfectibles.

[51] III. Des loges.

La *loge* est un lieu où les *maçons* se réunissent pour travailler. Il s'ensuit que cette réunion, ou cette société de maçons dûment organisée, est nommée *loge*. Tout frère doit faire partie de l'une d'entre elles, et se soumettre à ses *statuts* et aux règlements généraux. Elle est *autonome*, ou *générale*.²⁵⁶ On comprendra d'autant mieux ce qu'elle est qu'on la fréquentera [davantage], et au moyen des règlements de la *grande loge*²⁵⁷, qui sont en annexe ci-dessous. Dans les temps anciens, aucun *maître* ou *compagnon* ne pouvait en être absent (surtout s'il était averti d'y venir), sans encourir une condamnation²⁵⁸ sévère, à moins qu'il n'apparût au *maître* et aux *surveillants* que seule la nécessité l'en avait empêché.²⁵⁹

Ceux qui seront admis comme membres d'une *loge* devront être des hommes bons et loyaux, nés libres, majeurs²⁶⁰ et réfléchis²⁶¹, ni des serfs, ni des femmes, ni des hommes immoraux ou entourés de scandale, mais [des hommes] de bonne réputation.²⁶²

IV. Des maîtres, des surveillants, des compagnons et des apprentis.

Tout promotion, chez les *maçons*, n'est fondée que sur la valeur réelle et le mérite personnel, afin que les *seigneurs* soient bien servis, que les frères ne soient

²⁵⁰ L'idée est que Dieu est le juge suprême, et que les magistrats humains n'en sont que des représentants d'un rang inférieur. Cela est fondé en particulier sur Romains 13 « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu », et sur 2 Samuel 23.3. Le titre de l'article, « *Of the civil magistrature* », est celui qui a été adopté en 1689 par l'assemblée générale des Baptistes réunie à Londres, qui reprend « *The Savoy Declaration of 1658* ».

²⁵¹ Doublet, « *Plots and conspiracies* ».

²⁵² Les deux notions sont associées négativement : la paix est l'absence de guerre et le bonheur l'absence de mal.

²⁵³ Voir *Ms Dumfries*, point 4.

²⁵⁴ Il y en fait ici trois degrés de conflits : la guerre (*war*), les émeutes sanglantes (*bloodshed*), et le désordre social, sans effusion de sang (*confusion*).

²⁵⁵ Doublet, « *Must and ought to* ».

²⁵⁶ Il y a la *loge* et la *grande loge*. Les RG de la GLDF parlent de « *collectivités autonomes* qui prennent le nom de *loges* ». Puis, « *les loges se groupent en grand loge* ».

²⁵⁷ Doublet, « *Grand or General Lodge* ». Il n'y a aucun écart de sens entre les deux adjectifs.

²⁵⁸ Bel exemple de faux ami, « *censure* ».

²⁵⁹ Articles XX et XXI des Statuts Schaw (1598). On trouve aussi dans le doc. E « *Out maître ou compagnon se rendra à l'assemblée à la première convocation...* ».

²⁶⁰ « *Of mature age* » ne signifie pas d'âge mur, mais majeur. Ce sont ceux qui ont terminé leur croissance physique et intellectuelle, et qui possèdent toutes les potentialités de cet âge. L'âge mûr est devenu pour nous synonyme de vieillesse, par euphémisme.

²⁶¹ « *Discreet* », de même ne signifie pas discret, ou modeste, mais pondéré, réfléchi. C'est celui qui a la faculté de peser le pour et le contre, qui a la faculté de *discrimination*.

²⁶² « *Of good report* », dont on dit du bien, donc qui se tiennent bien, qui ne sont pas entourés de scandale, et qui ne se conduisent pas de manière immorale. Donc, qui sont « *de bonnes mœurs* », ou de bonne morale.

pas conduits à avoir honte, et que *le métier royal*²⁶³ ne soit pas méprisé. En conséquence, aucun *maître* ni *surveillant* n'est choisi à l'ancienneté, mais pour son mérite. Il est impossible d'exprimer ces choses par écrit. Tout frère doit attendre à son degré²⁶⁴ et les²⁶⁵ apprendre selon une méthode particulière à *cette confrérie*. Seulement, les *candidats* ont le droit de savoir qu'un *maître* ne doit prendre un *apprenti* s'il n'a suffisamment de travail pour lui, et à condition que ce soit un jeune homme sain, sans aucun défaut physique²⁶⁶ qui le rendrait incapable d'apprendre *l'art*, de servir le seigneur de son *maître*²⁶⁷, d'être reçu comme *frère* puis, le moment venu, comme *compagnon*, après même avoir servi le nombre d'années requises par la coutume du pays. Il doit aussi être de bonne naissance. C'est ainsi qu'il pourra atteindre, lorsqu'il sera autrement qualifié, l'honneur d'être le *surveillant*, puis *le maître de la loge*, le *grand surveillant*, et enfin, le grand maître de toutes les *loges*, tout cela selon ses mérites.

[52] Un frère ne peut être *surveillant* s'il n'est passé par le degré de *compagnon*, ni *maître* s'il n'a rempli les fonctions de *surveillant*, ni *grand surveillant* s'il n'a été *maître* d'une *loge*, ni *grand maître* s'il n'a été *compagnon*, avant son élection. Il lui faut être aussi de naissance noble, ou un homme de bonne éducation, ou quelque savant éminent, ou quelque architecte étonnant, ou un *maître* artisan. Il être de bonne naissance et avoir quelque grand mérite distinctif, de l'avis des *Loges*. Pour assurer un meilleur exercice de ses fonctions, plus facile et plus honorable, le *grand maître* a le pouvoir de choisir son propre *grand maître* adjoint qui doit donc être, ou avoir été auparavant, *maître* d'une *loge*. Celui-ci a le privilège d'agir en tout comme le ferait le *grand maître*, son chef, à moins que ce chef ne soit présent ou n'ait manifesté son autorité par document écrit.

Tous les frères doivent obéir à ces dirigeants²⁶⁸, *suprêmes et inférieurs*, de la *loge* ancienne, à leurs postes respectifs, selon les *obligations* et *règlements* anciens, avec humilité, déférence, affection et empressement.

V. De la gestion du métier, pendant le travail.²⁶⁹

Les *maçons* doivent travailler honnêtement les jours ouvrables pour pouvoir vivre décemment les *jours de fête*. Ils doivent respecter le temps prescrit par la loi du pays, ou confirmé par l'usage.

Le *compagnon* le plus expérimenté doit être nommé²⁷⁰ *maître*, ou *contremaître*²⁷¹ des travaux du *seigneur*, et ceux qui travaillent sous sa direction doivent l'appeler MAÎTRE.²⁷² Les *artisans*²⁷³ doivent éviter tout écart de langage, et ne pas se donner des noms injurieux, mais [s'appeler entre eux] *frère ou compagnon*.²⁷⁴ Ils doivent se conduire entre eux avec courtoisie à l'intérieur et à l'extérieur de la *loge*.

Parce qu'il sait qu'il possède bien son métier²⁷⁵, le *maître* entreprendra des travaux pour le *seigneur*, pour un prix aussi raisonnable que possible, et gèrera les biens de celui-ci avec justesse, comme si c'étaient les siens. Il ne doit pas donner à un frère ou à un *apprenti* un salaire plus élevé que celui qu'il ne mérite réellement.

Parce qu'ils reçoivent un salaire juste, le *maître* et les *maçons* seront fidèles au *seigneur*. Ils feront leur travail jusqu'au bout avec honnêteté, qu'il [53] soit à la *tâche* ou à la *journée*. Ils ne mettront pas à la *tâche* le travail qui a coutume d'être

²⁶³ «Royal Craft».

²⁶⁴ «To attend in his place» le verbe est employé dans son sens ancien issu du français, et le complément indique l'ordre de priorité ou d'avancement.

²⁶⁵ Les choses qu'on ne peut mettre par écrit.

²⁶⁶ Voir le doc. E.

²⁶⁷ Le client final.

²⁶⁸ Doublet habituel, «Rulers and Governors».

²⁶⁹ Ici, «Craft» signifie l'ensemble des frères du métier. Ce qui suit sort en droite ligne des textes comme les statuts Schaw ou le ms Dumfries.

²⁷⁰ Doublet, «Chosen or appointed».

²⁷¹ Le terme «Overseer» est traduit diversement dans des rituels différents : surveillant, inspecteur. C'est un maître au-dessous du maître (entrepreneur/patron).

²⁷² On l'appelle maintenant «The».

²⁷³ «The Craftsmen». On n'aurait pas l'idée, ici, de dire les «Compagnons du métier», n'est-ce pas ? Ce sont qui appartiennent au métier artisanal, les artisans.

²⁷⁴ C'est le point 9 du doc. E.

²⁷⁵ «Dunning», la technique de son métier.

fait à la *journee*.²⁷⁶

Personne ne manifestera de convoitise pour le succès d'un frère. Il ne le supplantera pas, ni ne le chassera de son travail, même s'il est capable de le terminer à sa place. Personne ne peut terminer aussi bien le travail d'un autre, au profit du *seigneur*, s'il ne connaît à fond les tracés et les plans²⁷⁷ de celui qui l'a commencé.

Quand un *compagnon* est nommé *surveillant* du chantier sous la direction du *maître*, il doit être loyal aussi bien envers le *maître* qu'envers les *compagnons*. En l'absence du *maître*, il doit surveiller les travaux avec soin, au profit du *seigneur*, et ses frères doivent lui obéir.

Tous les maçons qui ont un emploi recevront leurs gages avec humilité, sans protester ou s'indigner, et ils ne devront pas abandonner le *maître* avant la fin des travaux.²⁷⁸

Un *jeune* frère devra être instruit au cours du chantier, pour éviter de gaspiller les matériaux par manque de jugement, et pour augmenter²⁷⁹ l'*amour fraternel*.

La grande loge agréera tous les outils utilisés pendant les travaux.²⁸⁰

On ne devra pas employer de *manœuvre* pour les travaux de *maçonnerie* proprement dits. Les francs maçons ne travailleront pas avec ceux qui ne sont pas *libres*, sauf en cas d'urgence.²⁸¹ Ils ne devront pas instruire les *manœuvres* et les maçons *non acceptés*, comme ils le feraient pour un *frère* ou un *compagnon*.²⁸²

VI. De la conduite à tenir,

1. En loge lorsque les travaux sont ouverts.

On ne doit pas tenir de comités privés ou de conversations particuliers²⁸³, sans l'autorisation du *maître*. On ne doit parler de choses inconvenantes²⁸⁴, ni interrompre le *maître* ou les *surveillants*, ou un frère qui parle au *maître*. On ne doit point se conduire de façon ridicule²⁸⁵ lorsque la *Loge* est occupée à des choses solennelles²⁸⁶, ni user d'un langage grossier, sous quelque prétexte que ce soit. [54] Il faut au contraire montrer toute la déférence qui leur est due à votre *maître*, à vos *surveillants* et à vos *compagnons*, et leur témoigner du respect.

Si une plainte est déposée, le frère qui est déclaré coupable doit se soumettre au jugement²⁸⁷ de la *loge*, où se trouvent les juges compétents²⁸⁸ pour tous les conflits de ce genre, sauf si on va en *appel* devant la grande loge. C'est à eux qu'on doit s'adresser, à moins que cela ne nuise aux travaux du *seigneur*. En ce cas, il peut être procédé à un renvoi particulier. Mais on ne doit jamais faire appel à la loi pour ce qui intéresse la *maçonnerie*, sans nécessité absolue reconnue par la *loge*.²⁸⁹

2. Quand la loge est fermée et que les frères ne sont pas partis.

On peut avoir plaisir à jouir d'une joie simple, en s'invitant mutuellement selon ses moyens, mais en évitant tout excès, comme de forcer un frère à manger ou à boire plus qu'il ne le désire, ou de l'empêcher de partir lorsque ses affaires

²⁷⁶ Voir doc. E.

²⁷⁷ Doublet, «*Designs and Draughts*» plans et tracés, épures et plans.

²⁷⁸ On n'est que rarement content de son salaire, n'est-ce pas. Et ce qui est dit là, prouve qu'on le discutait sans doute âprement.

²⁷⁹ Doublet, «*Increasing and continuing*».

²⁸⁰ Voir doc. E. Un bureau des poids et mesures...

²⁸¹ Le maçon de la loge est libre, car il possède une compétence professionnelle qu'il peut exercer comme compagnon, ou comme maître. Le manœuvre n'est pas libre, car il n'en connaît pas assez pour être son propre patron (son maître).

²⁸² Statuts Schaw ce sont les «*Rowans*» qui sont nommés. Ici, on parle de «*Laborers*». L'interdiction est la même.

²⁸³ Et c'est un doublet.

²⁸⁴ Doublet, «*Impertinent or unseemly*». Ce n'est pas de l'impertinence, c'est de la grossièreté.

²⁸⁵ Doublet, «*Judiciously or jestingly*».

²⁸⁶ Doublet, «*Serious or solemn*». L'opposition se fait entre le solennel et le ridicule.

²⁸⁷ Doublet, «*Award and Determination*».

²⁸⁸ Doublet, «*Proper and competent*».

²⁸⁹ Cela rappelle bien sûr les chartes Sinclair où les maçons demandent à Lord Sinclair d'être leur juge parce que la justice civile est lente et coûteuse. Les tribunaux maçonniques ont aussi été évoqués par les statuts Schaw.

l'appellent. On ne doit rien faire ou rien dire de déplaisant, ou qui puisse empêcher que la conversation soit détendue.²⁹⁰ Cela détruirait notre harmonie et anéantirait nos bonnes intentions. Aussi, aucune querelle²⁹¹ privée ne doit franchir la porte de la *loge*, et surtout pas les querelles à propos de la *religion*, des *pays*, de la *politique générale*, car en tant que *maçons*, nous n'appartenons qu'à la *religion universelle*²⁹² évoquée plus haut. Nous sommes aussi de toutes *nations*, de toutes *tribus*, de tous *peuples* et de toutes *langues*²⁹³, et nous sommes résolument opposés à toutes les théories politiques, parce qu'elles n'ont encore jamais contribué au bien-être de la *Loge*, ni ne le feront jamais. On a toujours imposé strictement cette *obligation* et on l'a respectée, et tout spécialement depuis la *Réformation* en Grande-Bretagne²⁹⁴, ou la séparation²⁹⁵ de ces pays d'avec la *communio*n de Rome.

3. *Quand les frères se réunissent hors de la présence d'inconnus, mais pas en loge.*²⁹⁶

On doit se saluer d'une manière courtoise, comme on vous en instruira, en vous appelant «*frère*», en se faisant mutuellement l'instruction sans aucune réserve, comme on le jugera à propos sans être observé [55] ou écouté par quelqu'un, et sans dépasser les limites mutuelles ni déroger au respect dû à un frère, même s'il n'est pas maçon. Les *maçons* sont comme des *frères* qui se traitent équitablement, mais la *maçonnerie* ne retire pas un honneur à un homme qui en a déjà. Au contraire, elle lui en ajoute d'autres, surtout s'il a bien mérité de la fraternité, laquelle doit honorer ceux qui le méritent, et éviter de se conduire mal.

4. *En présence d'inconnus qui ne sont pas maçons.*

Il faut être prudent en paroles et en actions, de sorte que l'inconnu le plus perspicace ne puisse deviner²⁹⁷ ce qu'on ne doit pas lui permettre d'apprendre. Il faut parfois détourner la conversation, et l'orienter avec prudence pour l'honneur de la *respectable fraternité*.

5. *À la maison et dans son entourage.*

On doit agir comme il convient à un homme sage et moral. En particulier, on ne doit rien dire des *affaires* de la *Loge* à sa famille, à ses amis et à ses voisins. Il faut interroger son honneur de manière sage, comme celui de l'*ancienne fraternité*, pour trouver des motifs que l'on n'a pas à mentionner ici. Il faut aussi tenir compte de sa santé, et ne pas rester trop tard avec les autres, ou rester trop longtemps hors de chez soi, après la clôture de la loge. Il faut aussi éviter d'être un goinfre et un ivrogne. Cela vous ferait négliger votre famille et la blesserait, sans parler de vous rendre incapable à travailler.

6. *Envers un frère inconnu.*

On doit le traiter avec précaution, selon la méthode que vous dictera la prudence, pour ne pas être abusé par un *imposteur* ignorant, qu'il conviendra de repousser avec mépris.²⁹⁸ Gardez-vous bien de lui donner le moindre renseignement.

Si l'on découvre que c'est un *frère* authentique²⁹⁹, il faut le respecter en conséquence. S'il est dans le besoin, on doit le secourir si on peut le faire, ou alors lui indiquer comment il peut l'être. On doit l'employer [56] pendant quelques

²⁹⁰ «*Free and easy*», est une expression toute faite, qu'on ne doit pas traduire par deux adjectifs, mais qui contient déjà son doublet. (*unrestricted, unconventional, careless*).

²⁹¹ Doublet, «*Triques or Quarrels*».

²⁹² «*Catholic*», dans son sens premier d'universel et, de plus, écrit à l'ancienne avec -ick. L'église anglicane porte toujours ce titre.

²⁹³ Cela reprend les mots du verset de l'Apocalypse 7, 9 «*Après cela, je vis une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toutes tribus, de tous peuples et de toutes langues*».

²⁹⁴ La Réforme est sur le continent, la Réformation en Grande-Bretagne. Le terme est adopté pour distinguer les deux.

²⁹⁵ Doublet, «*Dissent and Secession*». Les deux membres de phrases constituent un doublet, puisque la «*Réformation*» est l'exact équivalent de la «*Séparation de Rome*».

²⁹⁶ Ici, «*Form'd*» est l'équivalent du «*Constituted*» qu'on a trouvé plus haut.

²⁹⁷ Doublet, «*Discover or find out*».

²⁹⁸ Doublet, «*Contempt and Derision*».

²⁹⁹ Doublet, «*True and genuine*».

jours, ou bien le recommander pour un emploi.³⁰⁰ Mais on n'est point tenu d'agir au-delà de ce qu'on peut faire. Il faut seulement donner la préférence à un *frère* pauvre, c'est-à-dire à un *homme bon* et *loyal*, sur tout autre pauvre se trouvant dans la même situation.

EN CONCLUSION, on doit observer toutes ces obligations, comme celles qui seront communiquées d'une autre *manière*. Il faut cultiver l'amour fraternel, fondement et pierre angulaire, *ciment* et *gloire* de cette ancienne *fraternité*□éviter toutes disputes³⁰¹, la calomnie³⁰², et ne permettre à quiconque de calomnier un frère honnête. Il faut au contraire défendre sa réputation, lui rendre tous les services possibles autant que cela est compatible avec votre honneur et votre sécurité, mais pas davantage. Si l'un d'entre eux vous fait du tort, on doit s'adresser à sa *loge* ou à la sienne. On peut ensuite faire appel, lors de la tenue de grande loge, et encore ensuite au convent *annuel*, selon la louable coutume de nos prédécesseurs, en tous pays. Il ne faut jamais avoir *recours à la loi*, sauf quand le cas ne peut être tranché d'une autre manière.³⁰³ On doit écouter avec calme l'avis, honnête et amical, du *maître* et des *compagnons*, s'ils veulent vous éviter d'aller en justice contre des *étrangers* ou vous inciter à mettre fin rapidement à toutes poursuites légales, de manière que vous puissiez vous occuper des *affaires* de la maçonnerie avec plus d'empressement. En ce qui concerne les *frères* ou *compagnons* en procès, le *maître* et les frères³⁰⁴ doivent leur proposer aimablement leur médiation, et les frères en conflit doivent s'y soumettre avec reconnaissance. Si la conciliation ne peut se réaliser, ils doivent alors poursuivre leur *procès*,³⁰⁵ sans colère ni rancune (c'est-à-dire pas de la manière habituelle)□ils ne doivent rien dire ou rien faire qui puisse entraver *l'amour fraternel* et empêcher que les bons offices soient renouvelés. Ainsi, tous pourront voir *l'influence bénéfique* de la maçonnerie, et ce que tous les véritables *maçons* ont fait depuis le commencement du *monde*, et qu'ils feront jusqu'à la fin des *temps*.

Amen, ainsi soit-il.

³⁰⁰ Voir doc. E.

³⁰¹ Doublet, «*Wrangling and Quarelling*».

³⁰² Doublet, «*Slander and Backbiting*».

³⁰³ L'évocation des conflits se trouve presque à l'identique dans le doc. E.

³⁰⁴ Anderson emploie ici «*Brethren*», alors que quelques mots plus haut il a employé «*Brothers*».

³⁰⁵ Doublet, «*Process, or LawSuit*».

Un frère de qualité, versé en droit, a communiqué à l'auteur (pendant l'impression des épreuves de ce livre) l'opinion du Grand-Juge COKE sur l'Acte promulgué contre les maçons, dans *3 Hen. VI, Chap. I.*, cité dans cet ouvrage, page... et que l'auteur a comparée avec l'original.

COKE's Institutes, troisième partie, folio 99.

Le motif pour lequel ce délit a été qualifié de félonie est que les Statuts des travailleurs étaient par là ouvertement enfreints³⁰⁶ et qu'il n'était pas possible de les appliquer comme il convient.³⁰⁷ Or (déclare Mylord COKE), tous les Statuts concernant les travailleurs, avant cette loi, et auxquels cette loi se réfère, sont abrogés par le Statut *d'Elizabeth, Chap. 4*, par lequel le motif³⁰⁸ de cette loi est supprimé. En conséquence, ladite loi est devenue sans effet³⁰⁹, car, *cessante ratione Legis, cessat ipsa Lex*. L'accusation de félonie fondée sur ce statut doit stipuler que ces Chapitres et Congrégations avaient pour but de violer³¹⁰ la bonne application des Statuts des travailleurs, ce qui ne peut plus être allégué maintenant, du fait que lesdits statuts sont abrogés. En conséquence, cela devrait être supprimé des obligations des juges de paix, rédigées par Maître Lambert (page 227).

Cette citation confirme la tradition des anciens maçons, selon laquelle ce juge très savant appartenait, en réalité, à l'ancienne loge et qu'il était un frère loyal.

³⁰⁶ Doublet, «*Violated and broken*».

³⁰⁷ Doublet, «*Course and effect*».

³⁰⁸ Doublet, «*Cause and end*».

³⁰⁹ Doublet, «*Force and effect*».

³¹⁰ Doublet, «*Violating and breaking*».

Règlements généraux

Compilés, en premier, par M. George Payne, en l'an 1720, lorsqu'il était Grand Maître, et approuvés par la Grande Loge, le jour de St Jean-Baptiste, en l'an 1721, à Stationer's Hall (Londres). Le très noble prince Jean, duc de Montagu, fut élu [ce jour-là] Grand Maître, pour l'année suivante, à l'unanimité et il désigna John Beal, docteur en médecine, comme Grand maître adjoint. M. Josiah Villeneau et M. Thomas Morris le jeune furent nommés Grands Surveillants, par la [Grande] Loge. À présent, sur l'ordre de notre très respectable Grand Maître Montagu, l'auteur de cet ouvrage les a examinés, et les a ramenés aux anciennes archives et aux usages immémoriaux de la confrérie. Il les a ordonnés en une méthode nouvelle, avec différentes explications appropriées, à l'usage des loges de Londres et de Westminster, et des environs.

I. Le Grand Maître, ou le Grand Maître adjoint³¹¹, a le droit³¹², non seulement d'être présent dans toute loge véritable, mais encore de présider où qu'il se trouve (le maître de la loge se tenant à sa gauche), et d'ordonner à ses grands surveillants de l'assister. Ceux-ci ne peuvent assumer l'office³¹³ de surveillants dans les loges individuelles, mais seulement en sa présence et sur son ordre. Là, en effet, le Grand Maître peut ordonner [59] aux surveillants de cette loge, ou à tout autre frère qu'il lui plaira, de l'assister et d'assumer l'office en tant que ses surveillants *pro tempore*.

II. Le maître d'une loge³¹⁴ a le droit de réunir les membres de sa loge en chapitre, comme il lui plaît, en cas d'urgence³¹⁵, comme de choisir l'heure et le lieu de leurs réunions habituelles. En cas de maladie, de décès, ou d'absence forcée du maître, le premier surveillant doit assumer l'office de *maître pro tempore*, si aucun frère présent n'a été précédemment maître de cette loge. En effet, l'autorité du maître absent revient au dernier maître, s'il est présent. Il ne peut néanmoins assumer l'office avant que le premier surveillant (ou, en son absence, le second surveillant), n'ait réuni la loge.

III. Le maître de toute loge, ou l'un des surveillants, ou quelque autre frère sur son ordre, doit tenir un registre contenant le règlement intérieur, les noms des membres, et la liste de toutes les loges de la ville, les heures et lieux habituels de leurs réunions, et tous leurs comptes-rendus qu'il est convenable de mettre par écrit.

IV. Une loge ne doit pas recevoir³¹⁶ plus de cinq nouveaux frères à la fois, ni un homme de moins de vingt-cinq ans, qui doit aussi être son propre maître³¹⁷, sauf autorisation spéciale du grand-maître ou de son adjoint.

V. Un homme ne peut pas être admis³¹⁸ comme membre d'une loge, sans l'avoir annoncé préalablement un mois à l'avance à cette loge, pour permettre toute enquête appropriée sur la réputation du candidat et sur ses aptitudes, sauf s'il existe l'autorisation susdite.

³¹¹ «*This Deputy*» c'est en anglais celui qui remplace, celui qui agit comme substitut.

³¹² Doublet, « *authority and right* ».

³¹³ «*To act as*», prendre la place de, assumer le rôle de.

³¹⁴ Voir note supra.

³¹⁵ Doublet, «*Emergency and occurrence*».

³¹⁶ On n'emploie pas ici le mot «*initier*», mais «*faire*» ou «*recevoir*» un maçon.

³¹⁷ «*This own Master*». Le candidat doit être «*son propre patron*».

³¹⁸ Doublet, «*Made or admitted*».

VI. Un homme ne peut être reçu comme frère dans une loge, ou admis comme membre, sans l'accord unanime de tous les membres de cette loge, présents au moment où le candidat est proposé. Le maître doit leur demander leur accord selon les formes. Les frères doivent signifier leur accord ou leur désaccord, à leur propre manière dictée par la sagesse, soit avec, soit sans formalités, mais de manière unanime. Ce privilège naturel ne peut d'ailleurs être l'objet d'autorisation spéciale, car les membres d'une loge en sont les meilleurs juges. Si un membre indiscipliné leur était imposé, cela pourrait briser leur harmonie ou gêner leur liberté, [60] ou même encore faire éclater³¹⁹ la loge, ce que tous les véritables frères doivent empêcher.

VII. Lors de sa réception, tout nouveau frère doit «*être*» la loge, c'est-à-dire tous les frères présents³²⁰, comme il se doit, et lui remettre quelque chose pour secourir les frères pauvres et malades. Le candidat donnera ce qu'il jugera convenable, mais davantage que la faible contribution prescrite par le règlement intérieur de cette loge. Cette aumône³²¹ sera confiée au maître, ou aux surveillants, ou au trésorier si les membres jugent utile d'en désigner un.

Le candidat devra aussi promettre solennellement d'obéir aux constitutions, aux obligations, et aux règles et aux excellents usages qui lui seront communiqués en temps et en heure.

VIII. Un groupe³²² de frères ne doit pas quitter³²³ la loge dans laquelle ils ont été reçus frères, ou dans laquelle ils ont été admis comme membres après avoir été reçus maçons³²⁴, à moins que la loge ne devienne trop nombreuse. Même alors, il faut une autorisation du Grand Maître ou de son adjoint. Lorsqu'ils sont ainsi partis, ils doivent immédiatement, soit se joindre à une autre loge, celle qui leur plaît le mieux, avec l'accord unanime de ses membres (voir ce qui a été prescrit plus haut), soit obtenir une patente du Grand Maître pour se réunir et former une nouvelle loge.

Si un groupe de maçons prend l'initiative de former une loge sans patente du Grand Maître, les loges régulières ne doivent pas soutenir ces maçons, ni les tenir pour des frères honnêtes réunis régulièrement, ni approuver leurs faits et gestes.³²⁵ Au contraire, on doit les traiter comme des rebelles, jusqu'à ce qu'ils aient fait amende honorable, comme le grand-Maître en décidera dans sa grande sagesse, et jusqu'à ce qu'il ait eu d'eux une opinion favorable, manifestée par sa patente. Ce doit être signifié aux autres loges, comme la coutume l'exige lorsqu'une nouvelle loge doit être inscrite à la liste des loges.

IX. Si un frère se conduit mal au point de troubler sa loge, le maître ou les surveillants doivent dûment le sermonner par deux fois devant la loge réunie. S'il ne réfrène pas son audace et qu'il se soumet avec obéissance au conseil des frères, s'il corrige ce qui les froisse, il sera traité selon le règlement intérieur [61] de cette loge, ou comme la tenue de grande loge en décidera en sa grande sagesse. Une nouvelle règle pourra être édictée, par la suite, à ce sujet.

X. Quand la loge se réunira, la majorité de ses membres aura le privilège de donner à leur maître et à leurs surveillants des instructions avant la réunion du Grand Chapitre (ou Loge), lors des trois tenues de Grande Loge mentionnées ci-dessous, et aussi lors du convent annuel. Le maître et les surveillants sont, en effet, les représentants de la loge, et à ce titre, ils sont censés exprimer son opinion.

³¹⁹ Doublet, «*Break and disperse*».

³²⁰ Le nouveau frère doit fournir un tablier et des gants à toute la loge. D'autres textes corroborent cet usage.

³²¹ «*Charity*» signifie non la charité qui est une vertu, mais l'aumône qui est un acte de charité.

³²² Doublet, «*Set or Number*».

³²³ Doublet, «*Withdraw or separate*».

³²⁴ Anderson fait la différence entre «*être reçu dans une loge*», et être «*admis comme membre*». Dans le deuxième cas, le maçon a été reçu dans une autre loge que celle qui l'admet comme membre.

³²⁵ Le doublet «*Acts and deeds*» existe en français.

XI. Toutes les loges doivent, autant que possible, observer les mêmes usages. Dans ce but et pour entretenir une bonne intelligence entre francs-maçons, des membres de chaque loge seront chargés de rendre visite aux autres loges aussi souvent qu'on le jugera utile.³²⁶

XII. La Grande Loge consiste en la réunion³²⁷ des maîtres et surveillants de toutes les loges régulières enregistrées. Le Grand Maître la préside, son adjoint à sa gauche, et les Grands Surveillants à leurs places respectives. Elle doit se réunir en tenue de Grande Loge vers la saint-Michel, la Noël et l'Annonciation, en tout lieu approprié que désignera le grand-Maître. Aucun frère n'y sera présent, s'il n'est un membre régulier, sauf autorisation. S'il est autorisé à y assister, il n'aura pas le droit de vote, ni même celui de donner son avis, sauf autorisation accordée sur demande par la Grande Loge, ou à moins qu'il n'y soit dûment invité par la Grande Loge.

Toutes les questions doivent être décidées en Grande Loge à la majorité des voix (chaque membre a une voix, et le Grand Maître deux), sauf si la Grande Loge laisse quelque point particulier être décidé par le Grand Maître, pour accélérer les choses.

XIII. Lors de cette tenue de grande Loge, toutes les questions concernant la fraternité en général, les loges, ou les simples frères, doivent être discutées calmement³²⁸ et jusqu'au bout. C'est là seulement que les apprentis peuvent être reçus maîtres et compagnons, sauf autorisation spéciale. C'est là aussi que tous différends qui ne peuvent être [62] réglés³²⁹ en privé, ni en loge, doivent être examinés sérieusement, et résolus. Si un frère s'estime lésé par la décision de ce conseil, il peut se pourvoir en appel devant le convent annuel qui suivra, et sur demande écrite adressée au Grand Maître, ou au Grand Maître adjoint, ou aux Grands Surveillants.

C'est là aussi que les maîtres ou les surveillants de chaque loge doivent fournir³³⁰ une liste des membres reçus ou même admis dans leurs loges depuis la dernière tenue de Grande Loge. Un registre devra être tenu par le grand-maître, ou son adjoint ou, de préférence, par un frère désigné par la Grande Loge comme secrétaire. On inscrira toutes les loges dans ce registre, avec l'heure et le lieu habituels de leurs réunions, le nom de tous les membres de chaque loge, et toutes les questions de la Grande Loge qu'on jugera utile d'y inscrire.

On devra aussi étudier les méthodes les plus sages et les plus efficaces de recueillir l'argent qui leur sera confié en vue d'œuvres de charité, et de l'utiliser. Ce sera uniquement pour secourir de véritables frères devenus pauvres ou tombés malades, mais à personne d'autre. Cependant, chaque loge disposera de son propre fonds de bienfaisance à l'usage des frères pauvres, selon son propre règlement intérieur, jusqu'à ce que toutes les loges n'acceptent (par un nouveau règlement) de remettre les aumônes qu'elles auront recueillies à la Grande Loge, lors de la tenue de Grande Loge ou du convent annuel, afin d'en constituer un fonds commun, pour un meilleur secours aux frères pauvres.

On doit nommer aussi un TRÉSORIER, un frère plutôt à l'aise³³¹ financièrement, qui sera membre de la Grande Loge de par son office, et qui sera toujours présent. Il aura le pouvoir de proposer à la Grande Loge, toute question, et en particulier ce qui concerne sa fonction. Tout l'argent recueilli pour les œuvres de charité, ou tout autre usage qu'en fera la Grande Loge, devra lui être remis, et il tiendra un registre où sera inscrite la destination respective des sommes utilisées. Il devra les dépenser en vertu d'un ordre signé, de manière à ce que la Grande Loge puisse

³²⁶ Les visites ne sont pas faites pour «écouter de belles planches», mais pour confronter ses usages à ceux des autres loges.

³²⁷ Doublet, «Consists of, and is form'd of».

³²⁸ Doublet, «Quietly and sedately».

³²⁹ Doublet, «Made up and accomodated».

³³⁰ Doublet, «Bring and produce».

³³¹ «Worldly» signifie, dans les textes maçonniques, l'aisance financière, et non la mondanité. Ainsi, le mot de passe du deuxième grade, Tubal Caïn, doit-il se traduire par «Les biens matériels», et non par «Possessions du monde» qui ne signifie rien.

ensuite l'accepter par un nouvel arrêté. Toutefois, il ne votera pas lors de la désignation du Grand Maître ou des Grands Surveillants, mais il le pourra lors de tout autre procédure. De la même manière, le secrétaire [63] sera membre de la Grande Loge de par sa fonction, et pourra voter sur toute question, sauf pour l'élection du Grand Maître ou des Grands Surveillants.

Le [Grand] Trésorier et le [Grand] Secrétaire auront chacun un clerc³³² qui doit être frère et compagnon, mais ils ne seront jamais membres de la Grande Loge et ne pourront prendre la parole qu'en y étant invité.³³³

Le Grand Maître, ou le Grand Maître adjoint, disposeront toujours du Trésorier et du Secrétaire, avec leurs clercs et leurs registres, pour voir comment vont les affaires, et pour savoir ce qu'il convient de faire en cas d'urgence.

On désignera un autre frère (qui doit être compagnon) pour surveiller la porte de la Grande Loge, mais il n'en sera point membre.

Ces offices pourront d'ailleurs être plus longuement expliqués dans un nouvel arrêté, lorsque le besoin s'en fera davantage sentir que maintenant, pour la fraternité.

XIV. Si, à une tenue de Grande Loge, régulière ou occasionnelle, trimestrielle ou annuelle, le Grand Maître et le Grand Maître adjoint se trouvaient absents tous deux, alors le maître d'une loge présent, ayant été franc maçon depuis le plus longtemps, présidera comme Grand Maître *pro tempore*, et il sera, pour l'occasion, investi de tous les pouvoirs, à moins qu'un frère présent n'ait été précédemment Grand Maître ou Grand Maître adjoint. Le précédent Grand Maître, en effet, s'il est présent, ou encore le précédent Grand Maître adjoint, a toujours le droit de remplacer le Grand Maître actuel et son adjoint.

XV. À la Grande Loge, personne ne peut tenir le poste de Surveillant sinon les Grands Surveillants eux-mêmes, s'ils sont présents. S'ils sont absents, le Grand Maître ou celui qui préside à sa place doit ordonner à des surveillants d'une loge de tenir le poste de Grands Surveillants *pro tempore*. Leur poste sera alors tenu par deux compagnons de la même loge désignés³³⁴ à cet effet par le maître de cette loge. Si ce dernier omettait de le faire, les compagnons seront alors désignés par le Grand Maître, de sorte que la Grande Loge puisse toujours être au complet.

XVI. Les Grands Surveillants, ou d'autres frères, doivent d'abord discuter avec le député des affaires de la loge ou des frères. (64) Ils ne doivent pas faire appel au Grand Maître sans avoir l'avis du député, sauf s'il refuse son concours pour une affaire qui le touche de près.³³⁵ En ce cas, ou en cas de différend entre le député et les Grands Surveillants, ou d'autres frères, les deux parties doivent aller de conserve devant le Grand Maître, qui peut aisément mettre fin à la querelle³³⁶ en vertu de sa haute autorité.

Une question concernant la maçonnerie ne doit pas être portée à la connaissance du Grand Maître, sauf d'abord de son adjoint, à l'exception des cas dont son Honneur peut être le meilleur juge. Car si faire appel au Grand Maître n'est pas dans les règles, il peut aisément ordonner aux Grands Surveillants, ou à tout autre frère qui s'adresse ainsi à lui, de tenir la place de son adjoint, qui doit instruire l'affaire avec diligence, et la présenter devant son Honneur selon les règles.

XVII. Un Grand Maître, un Grand Maître adjoint, un Grand Surveillant, un Trésorier, un Secrétaire, ou quiconque les remplace, fût-ce à titre provisoire, ne peut en même temps être maître ou surveillant d'une loge. Mais dès que l'un d'eux s'est honorablement acquitté de son Grand Office, il retourne à son poste dans sa loge, d'où il avait été appelé pour officier à un niveau plus élevé.

³³² «*clerk*», à la même origine que «*clerc*» de notaire, et signifie «*employé aux écritures*», c'est-à-dire secrétaire. «*Employé*» serait trop général, «*Commis*» serait trop commerçant.

³³³ Doublet, «*allow'd or desir'd*».

³³⁴ Doublet, «*call'd forth to act, or sent thither*».

³³⁵ «*necessary*» «*closely connected*».

³³⁶ Doublet, «*decide the Controversy and make up the Difference*».

XVIII. Si le Grand Maître adjoint est malade ou absent par obligation, le Grand Maître peut choisir tout compagnon qu'il lui plaît comme adjoint pro tempore. Celui qui est choisi comme adjoint lors de la Grande Loge (de même que pour les Grands Surveillants) ne pourra être libéré de ses obligations sans que la cause n'apparaisse clairement à la majorité de la Grande Loge. Si le Grand Maître est gêné, il pourra réunir une Grande Loge à l'effet d'exposer la cause devant eux, et pour avoir leur avis. En ce cas, si la majorité de la Grande Loge ne peut réconcilier le maître et son adjoint, ou ses surveillants, elle doit autoriser le maître à destituer son adjoint (ou ses surveillants), et à choisir un autre adjoint sur le champ. Cette Grande Loge doit désigner d'autres surveillants en ce cas, pour que soient préservées la paix et l'harmonie.

XIX. Si le Grand Maître abusait de ses pouvoirs et qu'il se rendait indigne de l'obéissance³³⁷ des loges, il serait traité alors de la manière³³⁸ qu'il faudra décider par un nouvel arrêté. [65] Jusqu'ici, en effet, l'ancienne fraternité n'a jamais connu ce cas, tous ses Grands Maîtres s'étant toujours montrés dignes de cet office honorable.

XX. Le Grand Maître, accompagné de son adjoint et ses surveillants, doit (au moins une fois) aller visiter toutes les loges de la ville, durant sa [Grande] Maîtrise.

XXI. Si le Grand Maître vient à décéder pendant sa [Grande] Maîtrise, ou s'il tombe malade, ou voyage outre-mer, ou s'il est, de toute autre façon, incapable d'assurer ses fonctions, le Grand Maître adjoint (ou, en son absence, le premier Grand Surveillant, ou à défaut, le second [Grand Surveillant] ou en son absence, trois Maîtres de loges présents) doit réunir immédiatement la Grande Loge pour discuter de ce cas d'urgence. Elle enverra deux de ses membres inviter le Grand Maître précédent à reprendre son office qui, maintenant, lui revient. S'il refuse, on s'adressera à celui qui l'a précédé, et ainsi de suite. Si on ne peut trouver aucun ancien Grand Maître, l'adjoint tiendra le poste de titulaire jusqu'à ce qu'on désigne un remplaçant. S'il n'y a pas d'adjoint, on prendra le Maître le plus ancien.

XXII. Les frères des loges de Londres, de Westminster et des environs, se réuniront pour un convent annuel et un banquet³³⁹, en un lieu approprié, le jour de Saint Jean Baptiste³⁴⁰, ou encore le jour de Saint Jean l'Évangéliste, comme la Grande Loge le décidera par un nouvel article. Elle s'est réunie comme cela les années précédentes le jour de la Saint Jean Baptiste.

L'essentiel est que la majorité des maîtres et des surveillants, avec le Grand Maître, son adjoint, et ses surveillants, aient décidé, lors de la tenue de Grande Loge, trois mois plus tôt, qu'il y aura un banquet, et un convent de tous les frères. Par contre, si le Grand Maître ou la majorité des Maîtres y sont opposés, on doit y renoncer pour cette fois.

Mais s'il doit y avoir un banquet pour tous les frères, ou non, la Grande Loge doit se réunir tous les ans, le jour de la Saint Jean, en un lieu approprié. Si ce jour est un dimanche, on prendra le Jour suivant, pour élire tous les ans un nouveau Grand Maître, un Grand Maître adjoint, et des [Grands] Surveillants.

[66] XXIII. Si on le juge opportun, et que le Grand Maître est d'accord, avec la majorité des Maîtres et Surveillants, pour organiser une Grand banquet³⁴¹ selon la louable coutume ancienne des maçons, les Grands Surveillants seront chargés de

³³⁷ Doublet, «*Obedience and Subjection*».

³³⁸ Doublet, «*In a manner and way*».

³³⁹ Le convent est suivi d'un banquet. Le mot fête, même s'il contient la même notion que festin, en est actuellement trop détaché pour être employé à juste titre.

³⁴⁰ Pour les statuts Schaw, pas de doute, c'est d'abord le jour de la fête de Saint Jean l'Évangéliste que se tient l'assemblée générale. On assiste ici à une distorsion des usages traditionnels.

³⁴¹ «*Grand Feast*» n'est pas une simple grande fête. Ce n'est pas une fête ordinaire. C'est le banquet qui suit le convent.

préparer des billets portant le sceau du Grand Maître. Ils les distribueront³⁴², ils en percevront l'argent, et ils achèteront les choses nécessaires³⁴³ à la fête. Il leur faudra trouver un local adapté³⁴⁴ pour y festoyer. Ils seront chargés de tout ce qui concerne la réception.

Pour que le travail ne soit pas trop pénible pour les deux Grands Surveillants, et que toutes les questions soient traitées rapidement et sûrement, le Grand Maître (ou son adjoint) aura pouvoir de nommer³⁴⁵ un certain nombre de servants, comme son Honneur le jugera utile, pour agir de conserve avec les deux Grands Surveillants. Tout ce qui concernera le banquet sera décidé entre eux à la majorité des voix, sauf si le Grand Maître (ou son adjoint) intervient par un décret³⁴⁶ particulier.

XXIV. Les Surveillants et les servants se tiendront prêts, en temps voulu, à exécuter les directives³⁴⁷ du Grand Maître ou de son adjoint, pour tout ce qui concerne les préparatifs. Si son Honneur et son adjoint sont malades ou absents par obligation, les surveillants et les servants convoqueront Maîtres et les Surveillants pour leur donner des directives. Ils peuvent aussi s'occuper tous seuls de la question, et faire du mieux qu'ils peuvent.

Les Grands Surveillants et les servants doivent rendre compte, devant la Grande Loge, de tout l'argent qu'ils reçoivent ou qu'ils dépensent, après le dîner, ou lorsqu'elle jugera utile d'écouter leurs comptes-rendus.

Le Grand Maître peut, si cela lui plaît, convoquer en temps utile tous les Maîtres et les Surveillants des loges pour se concerter avec eux sur l'organisation du Grand Banquet, et sur tout cas d'urgence³⁴⁸ s'y rapportant, qui peut réclamer leur avis. Il peut aussi s'en occuper tout seul.

XXV. Les Maîtres des loges doivent désigner chacun un compagnon d'expérience³⁴⁹, pour former un comité composé d'un membre par loge. Ce comité se réunira pour recevoir dans une salle³⁵⁰ convenable toute personne munie d'un billet. Les membres du comité³⁵¹ auront [67] pouvoir de parler avec elle, s'ils le jugent utile, pour le laisser entrer, ou de l'en empêcher, s'ils trouvent un motif. L'essentiel est de ne chasser personne avant d'avoir reconnu tous les frères qui se trouvent à l'intérieur du local. L'examen préalable évitera des erreurs. Aucun vrai frère ne pourra être exclus, et aucun faux frère (ou un simple imposteur) ne sera admis. Ce comité devra se réunir très tôt, sur place, le jour de la Saint-Jean, et avant même que n'arrivent ceux qui seraient munis de billets.

XXVI. Le Grand Maître désignera deux frères de confiance (ou plus) comme portiers³⁵² qui devront aussi arriver tôt sur place, pour de bonnes raisons. Ils devront être aux ordres du comité.

XXVII. Les Grands Surveillants, ou les servants, désigneront à l'avance le nombre de frères qui leur conviendra pour servir à table. Ils pourront demander aux Maîtres et aux Surveillants des loges qui seraient les personnes les plus appropriées, s'ils le désirent, ou en accepter sur leur recommandation. Personne, en effet, ne doit servir ce jour-là, s'il n'est maçon franc et accepté, pour que l'assemblée soit franche et harmonieuse.

³⁴² «*dispose*», faux ami.

³⁴³ «*materials*», les biens nécessaires à quelque chose. Ce n'est pas ici un chantier.

³⁴⁴ Doublet, «*proper and convenient*».

³⁴⁵ Doublet, «*nominate and appoint*».

³⁴⁶ Doublet, «*direction and appointment*».

³⁴⁷ Doublet, «*directions and orders*».

³⁴⁸ Doublet, «*emergency or accidental thing*».

³⁴⁹ Doublet, «*discreet and experienc'd*». On avait déjà trouvé «*mature and discreet*». Dans aucun cas, «*discreet*» ne signifie discret, au sens d'effacé.

³⁵⁰ Le terme est ici «*apartment*», qui a été traduit dans les textes du XVIII^e siècle par appartement, mais qui ne recouvre plus la même notion actuellement.

³⁵¹ En anglais, un collectif comme «*committee*» peut appeler un pluriel ensuite, ce que le français fait rarement. Nous sommes donc contraints de passer par un développement du terme en ses parties.

³⁵² Doublet, «*porter or door-keeper*».

XXVIII. Tous les membres de la Grande Loge doivent être sur place longtemps avant le dîner, avec le Grand Maître, ou adjoint à leur tête. Ils doivent sortir et s'organiser de manière officielle³⁵³ pour

1. Recevoir les appels déposés en due forme, comme on l'a décidé plus haut, pour que le plaignant puisse être entendu et que l'affaire puisse être réglée, si possible à l'amiable, avant le dîner. Sinon, l'affaire doit être renvoyée jusqu'après l'élection du nouveau Grand Maître. Si elle ne peut pas être réglée après le dîner, on pourra la renvoyer devant un comité particulier, qui l'instruira dans le calme et en fera un compte rendu à la prochaine tenue de Grande Loge. De cette manière, l'Amour fraternel sera protégé.

2. Prévenir toute querelle³⁵⁴ qu'on peut craindre de voir surgir en ce jour, de sorte que l'harmonie et la joie du Grand Banquet ne soit pas troublées.

3. Délibérer sur tout ce qui concerne l'étiquette³⁵⁵ (68) de la Grande Assemblée, pour empêcher les comportements³⁵⁶ incorrects, si l'assemblée se tient sans ordre.

4. De prendre en considération³⁵⁷ toute bonne motion ou toute question d'extrême importance³⁵⁸ pouvant émaner des loges, et présentées par leurs délégués, les différents maîtres et surveillants.

XXIX. Après discussion de ces problèmes, le Grand Maître et son adjoint, les Grands Surveillants, ou les servants, le secrétaire, le Trésorier, les clercs, et toute autre personne, doivent se retirer, et laisser seuls les Maîtres et les surveillants des loges. Ceux-ci doivent en effet délibérer à l'amiable à propos de l'élection d'un nouveau Grand Maître, ou maintenir l'actuel, s'ils ne l'ont fait la veille. S'ils sont unanimes pour maintenir l'actuel Grand Maître, son Honneur doit être appelé, et l'on doit lui demander humblement de faire à la fraternité l'honneur de la présider l'année qui vient. On saura après dîner s'il accepte ou non, car on ne doit le découvrir qu'au moment de l'élection.

XXX. Les Maîtres et les surveillants, et tous les frères, peuvent alors discuter en toute liberté, ou se grouper comme il leur convient, jusqu'à l'heure du dîner, où chaque frère prendra place à table.

XXXI. Quelque temps après le dîner, la Grande Loge se réunit, non en privé, mais en présence de tous les frères, même de ceux qui n'en sont pas membres. Ces derniers ne peuvent y prendre la parole qu'en y étant invités.³⁵⁹

XXXII. Si, au cours d'un entretien privé avec le Maître et les surveillants, le Grand Maître sortant a accepté de rester en fonction l'année qui vient, un membre de la Grande Loge, délégué pour cela, présentera à tous les frères la bonne gestion de son Honneur. Puis, se tournant vers lui, il doit, au nom de la Grande Loge, le prier humblement (s'il est Noble) de faire à la fraternité le grand Honneur (s'il n'est pas noble, la grande Bonté) de continuer à être son Grand Maître pour l'année qui vient. Lorsque son Honneur aura indiqué qu'il accepte en s'inclinant ou par un discours, selon ce qu'il choisira, ce membre délégué de la Grande Loge le proclamera Grand Maître, [69] et tous les membres de la [Grande] Loge lui rendront hommage en dues formes. Pendant quelques minutes, tous les frères auront la permission de déclarer qu'ils sont enchantés³⁶⁰ et qu'ils le félicitent.

XXXIII. Mais, si le Maître et les surveillants n'ont pas, en privé, ce jour-là avant le dîner, ni la veille, prié le Grand Maître sortant de continuer sa Grande

³⁵³ «*Form themselves*».

³⁵⁴ Doublet, «*Difference or disgust*».

³⁵⁵ Doublet, «*Decency and decorum*». Ce qui concerne l'organisation et les règles à suivre.

³⁵⁶ Doublet, «*Indecency and ill manners*». C'est bien entendu l'opposé du doublet précédent. Les règles à suivre doivent empêcher les dérèglements.

³⁵⁷ Doublet, «*Receive and examine*».

³⁵⁸ Doublet, «*Momentous and important*».

³⁵⁹ Doublet, «*Desir'd or allow'd*». Même expression qu'à l'art. XIII.

³⁶⁰ Doublet, «*Satisfaction, pleasure*».

Maîtrise pendant une autre année, ou si lui-même, ainsi sollicité, n'a pas accepté,

Le Grand Maître sortant doit désigner son successeur pour l'année qui vient. Si celui-ci, présent, est approuvé à l'unanimité par la Grande Loge, on doit le proclamer, lui rendre hommage et le féliciter en tant que nouveau Grand Maître (comme il est indiqué plus haut), et immédiatement installé par le Grand Maître sortant, selon l'usage.

XXXIV. Mais si cette désignation n'est pas approuvée à l'unanimité, le nouveau Grand Maître doit être immédiatement choisi par un scrutin. Tous les Maîtres et les surveillants écrivent le nom de celui qu'il choisisse, ainsi que celui du Grand Maître sortant. Celui dont le nom est tiré au sort³⁶¹ le premier, par le grand-Maître sortant, deviendra le Grand Maître pour l'année suivante. S'il est présent, on doit le proclamer [Grand Maître], lui rendre hommage et le féliciter comme indiqué plus haut, et il doit être immédiatement installé, selon l'usage, par le Grand Maître sortant.

XXXV. Le Grand Maître sortant maintenu (ou le nouveau Grand Maître installé) doit ensuite désigner³⁶² son Grand Maître adjoint, que ce soit le sortant ou un nouveau. On doit aussi le proclamer [Grand Maître adjoint], lui rendre hommage et le féliciter, comme indiqué plus haut.

Le Grand Maître doit aussi désigner les nouveaux Grands Surveillants. S'ils sont unanimement approuvés par la Grande Loge, on doit les proclamer, leur rendre hommage et les féliciter comme indiqué plus haut. Sinon, on doit les choisir au vote, de la même façon que pour le Grand Maître. De même, les surveillants des Loges doivent également être choisis au vote dans chaque loge, si les membres de celle-ci ne sont pas d'accord sur celui que le Maître désigne.

XXXVI. Si le frère désigné par le Grand Maître actuel comme son successeur (ou éventuellement choisi au vote par la Grande Loge à la majorité) se trouve [70] absent du Grand Banquet pour cause de maladie ou par obligation, il ne peut être proclamé nouveau Grand Maître, à moins que l'ancien Grand Maître (ou des maîtres et des surveillants de la Grande Loge) ne puisse garantir sur son honneur de frère que cette personne, ainsi désignée³⁶³, ne verra pas d'objection à accepter cet office. Dans ce cas, l'ancien Grand Maître agira par procuration, et désignera en son nom le Grand Maître adjoint et les Surveillants. C'est aussi en son nom qu'il recevra les honneurs d'usage, l'hommage et les félicitations.

XXXVII. Le Grand Maître autorisera alors un frère (compagnon ou apprenti) à prendre la parole, pour faire une allocution adressée à son Honneur, ou pour faire une proposition dans l'intérêt de la maçonnerie. Cette proposition doit être, sur le champ, examinée sérieusement et résolue, ou renvoyée pour être examinée par de la Grande Loge dès sa prochaine assemblée, régulière ou extraordinaire. Cela fait,

XXXVIII. Le Grand Maître ou son adjoint, ou tout frère désigné par lui, fera une allocution devant tous les frères et leur donnera de bons conseils. Finalement, après quelques autres procédures qu'on ne saurait écrire dans aucune langue³⁶⁴, les frères peuvent se retirer ou rester, comme ils le voudront.

XXXIX. Chaque Grande Loge annuelle a par nature le pouvoir³⁶⁵ d'élaborer de nouveaux règlements, ou de modifier ceux qui existent, dans le réel intérêt de cette ancienne fraternité. À condition que les bornes anciennes soient toujours respectées avec précaution, et que les modifications ou les règles nouvelles soient acceptées à la troisième tenue de Grande Loge précédant le grand banquet annuel. Elles doivent aussi être soumises à l'examen de tous les frères avant le dîner, même aux plus jeunes apprentis, et par écrit. Pour faire de ces modifications des obligations, il est absolument nécessaire qu'elles soient approuvées à la majorité

³⁶¹ Doublet, «*casually or by chance*».

³⁶² Doublet, «*nominat and appoint*».

³⁶³ Doublet, «*nominated or chosen*».

³⁶⁴ Cela semble bien évoquer la fermeture de la Grande Loge, de manière rituelle.

³⁶⁵ Doublet, «*power and authority*».

par les frères présents. Elles doivent être demandées solennellement après le dîner, et après que le nouveau Grand Maître ait été installé. Il en a été de même pour les présents règlements lorsqu'ils ont été présentés par la Grande Loge, à environ 150 frères, le jour de la Saint Jean Baptiste, de l'année 1721.

[71] POST-SCRIPTUM

Voici la manière de constituer une nouvelle loge, tel que le pratique sa Grâce le duc de WHARTON, le très respectable Grand Maître actuel, conformément aux anciens usages des Maçons.

Pour éviter beaucoup d'infractions, une nouvelle loge doit être solennellement constituée par le Grand Maître, avec son [Grand Maître] adjoint et ses Surveillants. En l'absence du Grand Maître, le Grand Maître adjoint doit agir au nom de Son Honneur, et désigner pour l'assister un Maître de loge. Dans le cas où le Grand Maître adjoint serait absent, le Grand Maître doit choisir un Maître de loge pour tenir l'office d'adjoint *pro tempore*.

Comme les Candidats, le nouveau Maître et les nouveaux Surveillants, se trouvent toujours au nombre des compagnons, le Grand Maître doit demander à son adjoint s'il les a tuilés³⁶⁶, et s'il trouve que le candidat à la chaire de Maître est un expert en la noble science et l'art royal, et dûment instruit dans nos mystères, etc.

Lorsque l'adjoint a répondu par l'affirmative, il doit (sur l'ordre du Grand Maître) séparer le candidat de ses Compagnons, et le présenter au Grand Maître en disant ☐ «Très Respectable Grand Maître, les frères que voici désirent se constituer en une nouvelle Loge. Je vous présente ici mon excellent frère qui sera leur Maître. Je le connais comme un homme de bonnes mœurs et de grande expérience, il est loyal et digne de confiance, et il aime la fraternité toute entière, où qu'elle soit répandue sur la surface de la Terre☐.

Puis le Grand Maître place le candidat à sa gauche et, après avoir demandé et obtenu le consentement unanime de tous les frères, il déclarera ☐«Je constitue ces bons frères en une nouvelle Loge, et je vous désigne comme leur Maître. Je ne doute pas du Soins que vous prendrez à préserver le ciment de la Loge, etc.☐ Il peut ajouter d'autres formules qui conviennent à cette occasion, mais qu'il n'est pas convenable de mettre par écrit.

[72] Là-dessus, le Grand Maître adjoint rappellera les obligations d'un Maître et le Grand Maître demandera au candidat ☐ «Vous soumettez-vous à ces obligations comme les Maîtres l'ont fait depuis toujours☐☐ Le candidat ayant signifié son allégeance sincère, le Grand Maître doit alors l'installer, au moyen de cérémonies particulières et conformément aux anciens usages, et lui remettre les Constitutions, le registre de la loge, et les outils de sa charge, non pas tout ensemble, mais l'un après l'autre. Après chacun d'eux, le Grand Maître, ou son Adjoint, doit répéter la courte obligation qui se rapporte à l'objet présenté.

Cela fait, les membres de cette nouvelle Loge s'inclinent tous ensemble pour saluer le Grand Maître et remercier Son Honneur, puis ils rendent immédiatement hommage à leur nouveau Maître et lui promettent obéissance³⁶⁷, par les félicitations habituelles.

Le Grand Maître adjoint et les Grands Surveillants, ainsi que tous les autres frères présents qui ne sont pas membres de cette nouvelle Loge, doivent alors féliciter le nouveau Maître. Celui-ci doit ensuite retourner ses compliments comme il convient, d'abord au Grand Maître, puis aux autres frères, dans l'ordre de préséance.

Le Grand Maître invite alors le nouveau Maître à prendre immédiatement ses fonctions dans son office, en choisissant ses Surveillants. Le nouveau Maître désigne aussitôt deux compagnons, et les présente au Grand Maître pour qu'il les approuve, et à la nouvelle loge pour qu'elle les accepte. Cela fait,

Le premier ou le second Grand Surveillant, ou un frère à leur place, rappellera les obligations des Surveillants, et les candidats, solennellement invités par le nouveau Maître, doivent signifier leur allégeance.

Sur quoi, le nouveau Maître, en leur remettant les outils de leur charge, les installera en bonne et due forme dans leur fonction. Les frères de cette nouvelle Loge signifieront leur allégeance aux nouveaux Surveillants par les félicitations

³⁶⁶ «Examine☐, ici dans le même sens que dans *A Mason's Examination*.

³⁶⁷ Doublet, «Submission and obedience☐.

habituelles.

Cette Loge, ainsi complètement constituée, sera inscrite au registre du Grand Maître, et cela sera notifié, sur son ordre, aux autres loges.

APPROBATION

Attendu que, dans les troubles causés par les guerres contre les **Saxons, les Danois et les Normands**, les *archives des maçons* ont été fort corrompues, les *francs maçons d'Angleterre* ont jugé nécessaire, à deux reprises, de corriger leurs Constitutions, Obligations et Règlements□ la première fois, sous le règne du *roi Athelstan le Saxon* et, longtemps après, sous le règne du *roi Édouard IV le Normand*. Cela fut d'autant plus nécessaire que les anciennes *Constitutions*, en *Angleterre*, avaient été fort altérées, mutilées, et lamentablement corrompues, non seulement par une orthographe défectueuse, mais même par de nombreux faits inexacts et des erreurs grossières sur *l'histoire* et la *chronologie*. Cela est dû à la longueur du temps et à l'ignorance des *copistes*, dans les âges sombres d'ignorance qui ont précédé la renaissance de la *Géométrie* et de l'*Architecture* antique, au grand dam de tous les *Frères* instruits et sages. C'est aussi ce qui a abusé les *ignorants*.

Notre ancien et *honorable Grand Maître, Sa Grâce le duc de Montagu*, a ordonné à *l'auteur* d'examiner, de corriger et d'ordonner selon un système nouveau et meilleur, *l'histoire*, les *obligations* et les *règlements* de *l'ancienne fraternité*. Celui-ci a donc étudié différents documents provenant d'*Italie*³⁶⁸ et d'*Écosse*, et de diverses régions d'*Angleterre*. De ces documents (quoique erronés sur bien des points), et de différentes autres anciennes archives de *maçons*, il a tiré les *nouvelles Constitutions* rédigées plus haut, ainsi que les **Obligations et Règlements Généraux**. Puis il a soumis le tout à *l'ancien* et au *nouveau Grand Maître Adjoint* et à d'autres *frères* érudits pour qu'ils les examinent, et les corrigent, ainsi qu'aux *Maîtres* et aux *Surveillants des Loges*, lors de leur *Tenue de Grande Loge*. Il les a régulièrement communiquées à *l'ancien Grand Maître* lui-même, le duc de Montagu, pour qu'il les examine, les corrige et les approuve. Sur le conseil de différents *frères*, Sa Grâce a ordonné que ce soit convenablement imprimé à l'usage des *Loges*. Toutefois, tout ne fut pas tout à fait prêt à être imprimé pendant *la Maîtrise* de Sa Grâce.

En conséquence, Nous, *l'actuel Grand Maître de la Très Respectable et très ancienne Fraternité des Maçons Francs et Acceptés*, le *Grand Maître Adjoint*, les *Grands Surveillants*, les *Maîtres* et les *Surveillants des Loges* (avec le consentement des *frères* et *compagnons* des *cités* de Londres, Westminster, et des environs), avons également examiné cet ouvrage. Nous nous joignons à nos respectables prédécesseurs en les approuvant solennellement, comme ce que Nous considérons comme répondant parfaitement au but poursuivi. Tout ce qui était valable dans les anciennes *archives* a été retenu, les erreurs *historiques* et de *chronologie* ont été corrigées, les faits inexacts et les termes impropres ont été supprimés, le tout a été bien ordonné en un *système* nouveau et meilleur.

[74] Nous ordonnons que tout cela soit adressé à chaque *Loge* de notre juridiction, comme les seules Constitutions de *Maçons Francs et Acceptés* chez nous. On devra les lire à la réception des *nouveaux Frères*, ou quand le *Maître* le jugera utile et les *nouveaux Frères* devront les étudier avant d'être reçu.

Philippe, duc de Wharton, **Grand-Maître**

Dr. J. T. Désaguliers, membre de la Royal Society, *Grand-Maître adjoint*

Joshua Timson, William Hawkins, *Grands Surveillants*

et les *Maîtres* et les *Surveillants des Loges*□

- I. THOMAS MORRIS *l'ancien*, Maître, *John Bristow, Abraham Abbot*, *surveillants*
- II. RICHARD HAIL, Maître, *Philip Wolverston, John Doyer*, *Surveillants*
- III. JOHN TURNER, Maître, *Anthony Sayer, Edward Cale*, *Surveillants*
- IV. Dr. GEORGES PAYNE, Maître, *Stethen Hall, Francis Sorell*, Esq., *Surveillants*
- V. M. MATH. BIRKHEAD, Maître, *Francis Baily, Nicholas Abramam*, *Surveillants*
- VI. WILLIAM READ, Maître, *John Gloser, Robert Cordell*, *Surveillants*
- VII. HENRY BRANSON, Maître, *Henry Lug, John Townshend* *Surveillants*
- VIII. X. ...Maître, *Jonathan Sisson, John Shipton*, *Surveillants*
- IX. Dr. GEORGE OWEN, Maître, *Eman Bowen, John Heath* *Surveillants*

³⁶⁸ Anderson affirme avoir consulté des documents d'Italie, mais lesquels□

- X., Maître, *John Lubton, Richard Smith, Surveillants*
- XI. FRANCIS, comte de Dalkeith, Maître, *Capt. Andrew Robinson, Lt-Col. Thomas Inwood, Surveillants*
- XII. Dr JOHN BEAL, membre de la RS., Maître, *Edward Pawlet, Esq., Charles More, Esq., Surveillants*
- XIII. THOMAS MORRIS le jeune, Maître, *Joseph Ridler, John Clark Surveillants*
- XIV. THOMAS ROBBE, *Esq.*, Maître, *Thomas Grave, Bray Lane, Surveillants*
- XV. JOHN SHEPHERD, Maître, *John Senex, John Bucler, Surveillants*
- XVI. JOHN GEORGES, *Esq.*, Maître, *Robert Gray, Esq., Charles Grymes, Esq. Surveillants*
- XVII. JAMES ANDERSON, maître ès-arts., Maître (auteur de cet ouvrage), *Gwinn Vaughan, Walter Greenwood Surveillants*
- XVIII. THOMAS HARBIN, Maître, *William Attley, John Saxon, Surveillants*
- XIX. ROBERT CAPEL, Maître, *Isaac Mansfield, William Bly Surveillants*
- XX. JOHN GORMAN, Maître, *Charles Garey, Edward Morphey, Surveillants*